

PRIORITÉ AUX PRODUCTEURS 🍁

exportations record
mise en marché d'une récolte de haute qualité
origines agricoles
agriculture
capturer les possibilités de commercialisation
nouveau marchés
amélioration des options de prix et de livraison



Rapport annuel
2006-2007

La CCB : les producteurs avant tout



Les agriculteurs canadiens sont des chefs de file innovateurs sur le marché mondial des céréales.

Créer un avantage concurrentiel durable pour les agriculteurs et les clients grâce à une structure commerciale unique, des techniques de commercialisation novatrices, un service de qualité supérieur, des investissements rentables et des partenariats efficaces.

Table des matières

Message du président du conseil d'administration	2
Agriculteurs, d'abord et avant tout	4
Gouvernance de l'organisme	15
• Points saillants du rendement de la CCB	
• Conseil d'administration	
• Équipe de direction	
Rapport de gestion	30
• Compte de mise en commun – Blé	
• Compte de mise en commun – Blé dur	
• Compte de mise en commun – Orge de premier choix	
• Compte de mise en commun A – Orge fourragère	
• Compte de mise en commun B – Orge fourragère	
Résultats financiers	65
• États financiers	
• Notes complémentaires	
• Glossaire des termes financiers	

profil de l'organisme

La Commission canadienne du blé commercialise le blé, le blé dur et l'orge canadiens tant au Canada que dans le reste du monde.

Tous les produits des ventes, moins les coûts liés à la commercialisation, sont restitués aux agriculteurs. La CCB est dirigée par un conseil d'administration composé de 10 agriculteurs-administrateurs élus et de cinq membres désignés par le gouvernement fédéral. Jouant un rôle de premier plan à l'échelle internationale dans le commerce des grains et constituant une importante source de devises étrangères, la CCB permet aux producteurs de blé et d'orge des Prairies de se mesurer avec succès aux autres principaux intervenants de l'industrie céréalière.

Points saillants financiers

	2006-2007	2005-2006	2004-2005	2003-2004	2002-2003
Résultats d'exploitation des comptes combinés (en millions de dollars)					
Produits	4 948,6 \$	3 498,3 \$	3 739,3 \$	4 136,2 \$	3 339,9 \$
Coûts directs	600,2	458,3	417,2	369,7	318,7
Produits nets d'exploitation	4 348,4	3 040,0	3 322,1	3 766,5	3 021,2
Autres produits	218,0	149,3	163,4	161,1	132,7
Intérêts créditeurs nets	30,6	36,1	53,4	56,1	54,8
Frais administratifs	(67,6)	(69,8)	(69,2)	(67,6)	(54,1)
Organismes de l'industrie du grain	(2,0)	(2,1)	(1,6)	(1,8)	(1,8)
Bénéfices distribuables	4 527,4 \$	3 153,5 \$	3 468,1 \$	3 914,3 \$	3 152,8 \$
Livraison par les producteurs (en milliers de tonnes)					
Blé	15 516,6	11 971,2	13 296,3	12 376,0	8 696,0
Blé dur	3 982,7	4 308,9	3 824,0	3 079,7	3 804,0
Orge de premier choix	1 851,3	1 464,7	1 752,5	2 138,4	891,0
Orge fourragère (compte A)	147,5	915,8	29,0	–	–
Orge fourragère (compte B)	19,8	127,5	468,7	–	–
Orge	–	–	–	844,0	40,0
Total	21 517,9	18 788,1	19 370,5	18 438,0	13 431,0

Message du président du conseil d'administration

Novembre 2007

Il n'y a pas meilleur moyen de se préparer à relever un défi que de faire le point sur son identité et sur ce que l'on représente. La campagne agricole 2006-2007 a été exigeante à bien des égards. Tout au long de cette année, les administrateurs et le personnel de la CCB ont été guidés par le principe reposant sur le fait que nous sommes un organisme de commercialisation agricole et que les agriculteurs sont au premier plan.

Notre organisme a été créé il y a maintenant plus de 70 ans grâce aux efforts déployés par les agriculteurs. La presque totalité de mes collègues membres du conseil d'administration sont des agriculteurs. Les deux tiers d'entre eux ont été, comme moi, élus démocratiquement par les agriculteurs*. Notre rôle consiste à nous assurer que ce sont les agriculteurs qui tirent profit de la vente du grain. Nous effectuons les ventes pour le compte des agriculteurs et pour personne d'autre. Chaque dollar recueilli revient aux agriculteurs, mis à part les coûts d'exploitation. Nous offrons un nombre grandissant de programmes en vue de répondre aux besoins variés des exploitants agricoles. Nous défendons les intérêts des agriculteurs sur des questions liées à leur moyen de subsistance. En fait, comme vous pourrez le constater en lisant les pages qui suivent, bon nombre des employés de la CCB qui travaillent pour les agriculteurs sont issus de familles de producteurs agricoles. Chaque jour, ils se présentent au travail en faisant appel à des valeurs et à des connaissances façonnées par la vie agricole.

Autrement dit, les agriculteurs sont au cœur de tout.

Comme c'est habituellement le cas, l'année a été marquée par des hauts et des bas. Toutefois, l'élément moteur derrière toutes nos décisions a été les agriculteurs.

Les producteurs agricoles ont de toute évidence apprécié la souplesse de tarification offerte par la CCB au cours des dernières années afin de répondre aux besoins des diverses exploitations agricoles. Cette année, il y a eu une demande sans précédent pour les Options de paiement au producteur. Les inscriptions pour les contrats à prix quotidien et les contrats à prix fixe ont connu une hausse considérable par rapport à l'année précédente, tant pour ce qui est du tonnage que du nombre de producteurs, et ce n'est pas tout.

- En 2006-2007, nous avons mis en place deux nouvelles politiques pour promouvoir la transformation à valeur ajoutée dans les Prairies. Dans le cadre du nouveau programme de coopérative de nouvelle génération, les agriculteurs participants pourront recevoir directement les sommes versées par les minoteries à la CCB pour leur blé ou leur orge. Dans le cadre

du programme « Du champ à la table », les entreprises engagées dans la production de denrées transformées pour des marchés de créneau pourront s'approvisionner en grain directement chez les agriculteurs.

- Nous avons élargi le Programme de paiement complémentaire avant livraison pour y inclure le blé dur ainsi que le blé. Ce programme permet aux agriculteurs d'accéder à une plus grande part de la valeur de leur récolte au début de l'automne, avant la livraison de leur grain et lorsqu'ils doivent payer les factures.
- Nous avons proposé que la CCB prenne le relais du gouvernement fédéral pour ce qui est de la responsabilité face aux rajustements et aux paiements intérimaires et finaux. Il s'agit d'une autre initiative pour que le grain des agriculteurs leur soit payé le plus rapidement possible.
- Nous avons bonifié le Contrat d'échange de livraison pour permettre à tous les agriculteurs des Prairies d'échanger entre eux les périodes de livraison pour mieux les adapter à leurs besoins. Dans le cadre de ce programme, les producteurs savent plus tôt quels seront leurs niveaux d'acceptabilité et leurs périodes de livraison.
- Nous avons mis sur pied le Programme de prime au stockage du blé à l'intention des agriculteurs qui entreposent du blé de qualité supérieure à la ferme. En offrant aux agriculteurs une prime et une subvention à l'entreposage pour le stockage à la ferme du blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) n° 1, la CCB assure un approvisionnement constant de produits de qualité supérieure pour répondre aux besoins des clients de marque.
- Nous avons continué de promouvoir le blé, le blé dur et l'orge de l'Ouest canadien dans le cadre d'un programme permanent de positionnement et de développement des marchés. Par exemple, partout dans le monde, de plus en plus de produits faits à partir de blé provenant entièrement des Prairies portent le logo de la CCB indiquant dans l'une des plusieurs langues utilisées la mention « C'est bien meilleur avec du blé canadien » ou « Avec le blé canadien, la qualité est assurée ».
- Nous sommes intervenus dans une importante plainte en matière de niveau de service logée contre le CN. La plainte, déposée par Great Northern Grain (GNG) du Nord de l'Alberta et soutenue par divers intervenants, avait des implications vitales en ce qui concerne la capacité de la CCB à commercialiser le grain des agriculteurs d'une manière méthodique et à un coût raisonnable. L'Office des transports du Canada a rendu une décision en faveur de GNG en juillet 2007.

- Nous avons applaudi les initiatives commerciales bilatérales du gouvernement fédéral avec le Pérou et la Colombie, deux importants pays acheteurs du blé des Prairies. Les ententes commerciales bilatérales sont de plus en plus importantes pour les producteurs de grains de l'Ouest canadien, puisque les États-Unis se montrent déterminés à conclure de tels accords avec plusieurs importants pays acheteurs.
- Nous avons amorcé un processus pluriannuel de remaniement des activités afin d'accroître l'efficacité et d'augmenter les possibilités de commerce en ligne pour les agriculteurs. La rationalisation des démarches à chaque étape de la chaîne de commercialisation du grain permettra à la CCB d'occuper une position enviable et d'offrir aux agriculteurs des services nouveaux et améliorés.
- Nous avons lancé un nouveau site Web, mis en place des demandes de permis en ligne et amélioré les services en ligne afin de répondre aux besoins d'un nombre grandissant d'agriculteurs qui font des affaires en utilisant l'Internet.
- Enfin et surtout, nous avons commercialisé avec succès une des récoltes de blé, de blé dur et d'orge de la meilleure qualité jamais produite par les agriculteurs des Prairies. Les exportations de blé dur pour 2006-2007, ont atteint le chiffre record de 4,4 millions de tonnes, la totalité du blé dur ayant été acceptée.

Toutes ces réalisations, et bien d'autres, ont été accomplies en accordant la priorité aux agriculteurs. Nous pensons aussi d'abord à eux lorsque nous dialoguons avec le gouvernement fédéral au sujet du mandat et des activités de la CCB. Nous avons toujours cru qu'il était important de défendre le principe selon lequel ce sont les agriculteurs qui tiennent les rênes de la CCB et qui déterminent son avenir. Ce principe nous a guidés dans les activités suivantes :

- Au début de la campagne agricole, un groupe de travail formé par le gouvernement a recommandé des moyens d'éliminer le système de guichet unique des agriculteurs des Prairies. Nous avons exprimé notre position selon laquelle les agriculteurs de l'Ouest canadien devaient décider si le guichet unique allait demeurer en place.
- Nous avons contesté, devant la Cour fédérale, une directive gouvernementale empêchant toute communication à propos de l'importance du guichet unique.
- Nous avons choisi de ne pas appuyer la décision du gouvernement de mettre fin au mandat du président-directeur général, choisi par le conseil d'administration et reconduit à l'unanimité, ni sa décision de nommer un président-directeur général intérimaire sans avoir consulté au préalable le conseil d'administration de la CCB.
- En réaction à l'annonce favorable du gouvernement fédéral concernant le plébiscite auprès des producteurs sur la commercialisation de l'orge, nous avons posé une question claire qui amènerait une réponse sans ambiguïté.

- Nous avons réagi par une contestation judiciaire couronnée de succès à la suite de la tentative du gouvernement de démanteler le guichet unique pour la commercialisation de l'orge au 1^{er} août 2007.

La nouvelle campagne agricole amènera ses propres défis à relever, ceux que nous nous fixerons pour nous-mêmes et ceux qui seront liés à notre domaine d'activité. Nous ferons face à ces défis en étant innovateurs et déterminés, comme nous l'avons été à la fin de la présente campagne lorsque la Cour fédérale a rendu une décision favorable dans le cadre de notre contestation judiciaire concernant l'orge. Nous avons réagi sans suffisance, mais en étant déterminés à améliorer les options touchant les prix, les paiements et la livraison offertes aux producteurs de blé, de blé dur et d'orge des Prairies.

Au moment d'écrire ces lignes, le travail a été entrepris concernant ces options et je prévois qu'elles occuperont une place importante dans notre rapport annuel de 2007-2008. Les thèmes abordés dans le document que vous avez en main reflètent un engagement profond envers les agriculteurs de l'Ouest canadien. Dans l'avenir, nous continuerons à tabler sur notre identité et sur ce que nous représentons.



Ken Ritter

Le président du conseil d'administration

* Les agriculteurs de l'Ouest canadien exercent un contrôle démocratique de la CCB en élisant 10 des 15 membres de son conseil d'administration. Des élections, qui ont lieu tous les deux ans, ont été tenues en décembre 2006 pour choisir cinq membres du conseil. Voir la page 20.



Agriculteurs, d'abo



Bruce Burnett
Karen Klimek
Chris Kuntz
Ward Weisensel

d'abord et avant tout

En tant qu'employés de la CCB, nous sommes très fiers de dire que nous travaillons pour les agriculteurs de l'Ouest canadien.

Cette fierté nous donne la force et la motivation nécessaires pour trouver de nouvelles façons de mieux servir les agriculteurs et les consommateurs et agit comme dénominateur commun au sein du personnel pour favoriser un sens des responsabilités qui assure l'unité de nos compétences et connaissances diversifiées.

Toutefois, ce qui compte encore plus, est le fait que bon nombre d'entre nous sommes des agriculteurs d'abord et avant tout. Plus du tiers des membres du personnel de la CCB viennent de familles agricoles. Notre expertise et nos valeurs ont été façonnées par nos expériences sur la ferme familiale et nous faisons appel à ce bagage dans notre travail.

Au fil des prochaines pages, vous ferez connaissance avec les employés de la CCB qui sont d'abord et avant tout des agriculteurs et qui connaissent à fond le dur labeur et la satisfaction du travail agricole. Le point de vue de ces agriculteurs est des plus importants pour la CCB.

« Disons simplement PROFILER Bruce Burnett que je préfère travailler dans le secteur de l'industrie qui nous permet de représenter les agriculteurs plutôt que d'essayer de tirer profit de leur travail. »

Durant son adolescence, Bruce Burnett pensait qu'il était plutôt « étrange » que son oncle utilise une partie de ses vacances pour participer aux récoltes à la ferme familiale. Maintenant, il trouve que c'est tout à fait sensé.

Presqu'à chaque année depuis qu'il a commencé à travailler à la CCB en 1988, Bruce se rend à la ferme familiale dans l'Ouest du Manitoba – qui appartient maintenant à son frère – pour donner un coup de main durant les récoltes. Cette année, il a consacré huit journées entières et deux journées écourtées par les conditions météorologiques à la récolte de 850 acres de blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS).



« Pour un enfant de la ferme, la récolte est une étape palpitante, explique Bruce, directeur du Service météo et de l'analyse des marchés. On s'ennuie de cette période de l'année. C'est une étape qui provoque beaucoup de pression aussi, mais pour moi, il s'agit d'un bon temps d'arrêt qui me rappelle pourquoi j'ai choisi de faire ce que je fais. »

La ferme de la famille Burnett couvre 1 700 acres de sol de loam argileux de type Newdale, tout juste au nord de Binscarth, une municipalité de 400 habitants près de la frontière entre le Manitoba et la Saskatchewan. Les deux tiers de l'exploitation sont consacrés à la culture du blé et le reste reçoit du canola. « Le sol est raisonnablement bien drainé et on y trouve de la roche – c'est le pays des nids de poule », indique Bruce. Il ajoute que son grand-père a acheté la terre dans les années 1930, alors qu'il habitait plus au sud, dans la région de Melita.

« Il y avait trop de sauterelles et trop de sécheresses plus au sud. Il est donc parti vers le nord dans la région où s'était installée la famille de ma grand-mère. »

Avec le temps, le père de Bruce a pris la relève à la ferme et Ken, le frère cadet de Bruce a fait de même pour son père. Pendant ce temps, Bruce a terminé un baccalauréat ès sciences en agriculture à l'Université du Manitoba et a entrepris une maîtrise en science des sols.

« Nous avons terminé nos études en même temps – un baccalauréat pour ma part et un diplôme d'un programme d'agriculture pour mon frère Ken, explique Bruce. Ken est retourné à la ferme. J'ai poursuivi au niveau de la maîtrise et je me suis dirigé vers autre chose. Les choses se sont simplement produites ainsi. »

Bruce fait des suivis météorologiques et surveille les récoltes pour la CCB depuis 1988. Il est devenu directeur du

« DISONS SIMPLEMENT QUE
JE PRÉFÈRE TRAVAILLER
DANS LE SECTEUR DE
L'INDUSTRIE QUI NOUS
PERMET DE REPRÉSENTER
LES AGRICULTEURS PLUTÔT
QUE D'ESSAYER DE TIRER
PROFIT DE LEUR TRAVAIL. »



vision concrète

« J'ai pris mes vacances pour participer aux récoltes à la ferme familiale et représenter les agriculteurs »

Service météo et de la surveillance des récoltes en 1998 et a récemment accepté des responsabilités dans le domaine de l'analyse des marchés.

« Ces rôles sont complémentaires. La surveillance des récoltes et de la météo touche l'approvisionnement en grains dans son ensemble, explique-t-il. L'analyse des marchés concerne la demande et l'influence qu'elle aura sur les marchés. Il y a un lien évident. »

Les analyses quotidiennes des cartes météorologiques par satellite et des données mondiales sur les cultures agricoles produites par Bruce et son personnel soutiennent le travail de plusieurs services importants de la CCB, y compris la gestion des risques, l'analyse des marchés et la commercialisation. Combinées à la surveillance continue et à l'analyse des marchés mondiaux, ces analyses permettent la création des Perspectives mensuelles de rendement et des Options

de paiement au producteur pour lesquelles les perspectives de rendement jouent un rôle. Bruce établit un rapprochement entre toutes ses fonctions et la ferme.

« Mes origines agricoles m'aident beaucoup, c'est vrai. Je possède une vision concrète des préoccupations des agriculteurs, des facteurs importants en ce qui concerne la qualité des cultures, la croissance des cultures, l'importance vitale des étapes du développement des cultures, le moment propice à la vente pour les agriculteurs, et ainsi de suite. »

Il ajoute que c'est la relation de la CCB avec les agriculteurs qui donne un sens à son travail.

« Les valeurs de la CCB correspondent à ma philosophie personnelle concernant le pouvoir de la commercialisation; les personnes que nous représentons. J'ai travaillé pour des organismes à but lucratif avant d'arriver à la CCB.

Disons simplement que je préfère travailler dans le secteur de l'industrie qui nous permet de représenter les agriculteurs plutôt que d'essayer de tirer profit de leur travail. »

Le rôle unique et le mandat de la CCB exigent à Bruce de mettre à contribution sa formation et ses convictions dans son travail.

« De notre point de vue, nous essayons d'obtenir le meilleur prix possible pour le grain des agriculteurs – compte tenu de toutes les permutations du marché mondial, de toute la logistique et de toutes les autres contraintes. Il faut avoir une vision beaucoup plus fondamentale et plus précise de ce qui se passe sur la planète que ne l'aurait une entreprise qui se contente d'acheter et de vendre des céréales à la marge. »

« Je suis d'abord une agricultrice. »

PROFILER
cette réalité m'aide non seulement dans mon travail,
Karen Klimek comprendre les agriculteurs
et à leur expliquer certaines choses. »

Karen Klimek fouille dans une pile de photos. La voici alors qu'elle n'est qu'une toute petite fille tenant un seau pour échantillon devant la maison de ses grands-parents. La voilà à l'adolescence, au volant du camion à grains de la famille.

Ici, la jeune femme porte des salopettes et grimpe sur un compartiment à grains. Voilà les anémones sauvages qui poussent sur la colline des voisins. Voici le silo local où ils transportaient le grain. Il n'existe plus aujourd'hui.



« JE SUIS D'ABORD UNE AGRICULTRICE. CETTE RÉALITÉ M'AIDE NON SEULEMENT DANS MON TRAVAIL, MAIS M'AIDE AUSSI À COMPRENDRE LES AGRICULTEURS ET À LEUR EXPLIQUER CERTAINES CHOSES. »

« Avant d'avoir l'âge pour travailler avec les appareils, ma place à la ferme se trouvait au jardin et à la cuisine avec ma mère et ma grand-mère. Je participais à la préparation des repas et aux tâches nécessaires pour blanchir, mettre en conserve et transformer une grande quantité de fruits et de légumes. Plus tard, mon travail consistait à transporter le grain, à grimper dans les compartiments à grains, à conduire des camions, à faire un échantillonnage pour vérifier la teneur en humidité et en protéines des céréales et à cultiver les champs après la récolte », explique-t-elle.

Karen Klimek, conseillère aux entreprises agricoles pour l'Alberta et le Nord-Ouest de la Saskatchewan, est basée à Lloydminster depuis 2004. Elle a en main sa dernière photo.

« Voici mon grand-père, dit-elle avec un sourire attendri. Mel lui remet le certificat de reconnaissance de la CCB après 67 ou 68 ans de travail agricole. C'est l'un de ses trésors les plus chers. »

Karol Ilnicki est le grand-père de Karen. Il a quitté l'Ukraine dans son enfance en compagnie de ses parents pour s'établir au nord-est de Camrose dans les années 1920. « Il était si fier de moi lorsque j'ai eu mon emploi. »

Mel Ashcroft était le collègue de Karen et son mentor à Camrose. Il est récemment parti à la retraite après avoir passé 17 ans comme conseiller aux entreprises agricoles.

C'est Mel qui répondait aux questions de Karen lorsqu'elle a travaillé pendant deux ans au silo d'Agricore United à Camrose Est.

« Il était le représentant de la CCB lorsque j'étais au silo. J'ai donc eu l'occasion de bien le connaître à diverses occasions, comme lors des réunions sur l'établissement des prix, explique Karen. Lorsque j'ai eu cet emploi, il m'a en quelque sorte prise sous son aile et m'a guidée; j'ai donc eu de la chance. »

Maintenant, avec près de quatre années d'expérience : « J'adore ça. Je n'ai jamais besoin de réveiller le réveille-matin pour me lever. Chaque jour, si je dois me rendre à une réunion ou à un endroit quelconque, je me lève du bon pied, peu importe s'il est très tôt. Chaque journée de travail est différente. Un jour, je rencontre des producteurs ou les employés d'un silo à grains. Le lendemain, je dois prendre des échantillons de grains ou remplir un contrat pour un agriculteur ou expliquer un événement ou un cours qui sera bientôt offert. »

Karen et son frère jumeau étaient d'âge préscolaire lorsque leurs parents ont décidé de se joindre à leurs grands-parents pour exploiter la ferme située à 13 milles au nord-est de Camrose. Une partie des terres a été séparée et mes parents ont construit leur propre demeure à un mille de mes grands-parents – « assez près pour aider, mais assez loin pour ne pas déranger ». La tante et l'oncle de Karen ainsi que leurs enfants se sont éventuellement aussi joint à l'exploitation.

« C'était extraordinaire de monter sur la moissonneuse-batteuse avec mon grand-père, dit-elle. Pendant huit heures! », a-t-elle ajouté dans un éclat de rire.

Après ses études secondaires, Karen s'est inscrite au programme d'économie familiale à l'Université de l'Alberta, mais a constaté que c'étaient les cours obligatoires en agriculture qui l'intéressaient le plus. Elle a changé de programme et a décroché son diplôme d'agriculture en sciences des cultures et en sciences des sols en 1999. Elle a obtenu un emploi d'été auprès de l'Alberta Wheat Pool, qui est devenu « Agricore » lorsqu'elle est entrée en poste.

« Mon grand-père a toujours beaucoup aimé l'Alberta Wheat Pool. À l'époque, je rêvais de travailler pour le syndicat du blé de l'Alberta. »

À la fin de l'été, elle est passée au laboratoire de semences d'Agricore, jusqu'à ce qu'Agricore cède la place à Agricore United, alors que la majorité des services de laboratoire ont été délaissés et que le personnel a été mis à pied. Karen a alors commencé à travailler au silo et a occupé plusieurs

fonctions pour Agricore United. Elle se retrouva en fin de compte au service des ventes où elle recommandait et vendait des produits chimiques, des semences et des engrais à des producteurs locaux tout en achetant leurs grains.

Par la suite, au printemps 2004, alors qu'elle était encore au travail en fin de soirée pour attendre un producteur qui devait venir prendre un chargement d'engrais, elle est tombée sur une annonce de la CCB qui était à la recherche d'un conseiller aux entreprises agricoles en lisant le bulletin *The Western Producer* que sa grand-mère lui avait remis. Elle n'a pas hésité à présenter sa candidature et n'a jamais regretté sa décision, bien qu'elle fasse toujours partie de l'exploitation agricole de 1 600 acres maintenant dirigée par son père et son frère.

« Maintenant, je joue davantage le rôle de conseillère et de consultante auprès de mon père et de mon frère », explique-t-elle alors qu'elle retourne à la ferme la fin de semaine lorsque qu'elle le peut. Ce lien définit qui elle est.

« Je suis d'abord une agricultrice. Cette réalité m'aide non seulement dans mon travail, mais m'aide aussi à comprendre les agriculteurs et à leur expliquer certaines choses. Elle m'aide à donner des exemples concrets lorsque j'ai à expliquer des choses comme les options de paiement au producteur. Les agriculteurs m'écoutent aussi avec une plus grande confiance. »

Elle apprécie particulièrement les questions que lui posent les agricultrices qui souhaitent pousser plus loin leurs rôles traditionnels liés à l'entretien ménager et à la comptabilité pour participer plus activement aux décisions d'affaires et à l'exploitation de la ferme.

« J'aime vraiment ce que je fais et je crois beaucoup, beaucoup en cette organisation. Je vois ce que nous pouvons apporter aux agriculteurs. Il y a tant de choses sur lesquelles ils n'ont aucun pouvoir. Nous ne contrôlons pas tout non plus, mais nous pouvons faire de notre mieux pour nous assurer que les agriculteurs reçoivent les renseignements dont ils ont besoin pour prendre les meilleures décisions possibles pour leur entreprise. »



J'adore ça.
Je n'ai jamais besoin de régler le réveil-matin pour me lever.



« Je crois que je fais appel à ma vaste expérience de travail. »

PROFILE

Chris Kuntz

Chris Kuntz, représentant du centre des entreprises de la CCB, ne pourrait pas avoir grandi dans un meilleur endroit.

La cour était immense; parfaite pour que les quatre frères puissent jouer au football avec leurs amis ou s'amuser sur le trampoline. Il y avait un concessionnaire John Deere dans la municipalité. « On avait donc tous les jouets John Deere inimaginables. »

« Tout ce qu'il y avait à faire dans mon patelin, dit-il, nous l'avons fait. Nous étions tous encouragés par la famille. »

« Montmartre possédait le seul parc des quatre ou cinq villages des alentours, la plus grande école, une piscine, une équipe de hockey senior, les Rivals, un cercle paroissial de pérogies, un club des 4-H et une école primaire et secondaire combinée. Lorsque je vivais là-bas, l'école comptait environ 250 élèves, mais maintenant le nombre d'élève a augmenté en raison de la fermeture des écoles des environs. »

Au fil des ans, le village de Montmartre (Saskatchewan), qui compte 550 habitants et qui est situé à 50 milles à l'Ouest de Regina et à 13 milles au nord-ouest de la ferme des Kuntz, a connu un essor, alors que d'autres collectivités se sont vidées.

La ferme de deuxième génération a été fondée par les grands-parents de Chris. Sa mère et son père ont ensuite repris l'exploitation : 1 700 acres de blé, d'orge, de lin et de canola; 50 vaches, dont la moitié sont de race; 500 poulets; un jardin et une serre.

« Mes principales tâches consistaient à m'occuper du bétail et à aider ma mère avec le jardin, explique Chris. Toutefois, tout dépendait de ce qu'il y avait à faire au quotidien. Si la clôture était brisée, tout le monde se mettait ensemble pour la réparer. »

Il y avait une certaine réalité que les frères Kuntz ont toujours comprise : « Le fait qu'ils étaient quatre garçons et que la ferme, en raison de sa petite taille, n'allait revenir qu'à une personne ou peut-être deux ». Les frères du milieu, Brian et Mark, se sont préparés à devenir de futurs agriculteurs.

Chris, l'aîné, et Jonathon, le benjamin, ont été amenés en quelque sorte à faire des études et à voler de leurs propres ailes, et c'est ce qu'ils ont fait.

Chris, 6 pieds 5 pouces, s'est inscrit en agriculture à l'Université de la Saskatchewan à Saskatoon, en travaillant comme « videur » dans les bars locaux. « Ces années ont été les cinq meilleures années de ma vie; j'étudiais tout en rencontrant des gens. » Le temps a passé rapidement et il a été appelé à devenir le témoin au mariage d'un ami qu'il avait rencontré à l'occasion de la première journée d'orientation.

En 2003, après l'université, il est retourné à la maison pour s'occuper de sa mère malade et a fini par donner un coup de main pour la vente aux enchères. Ce scénario n'avait jamais été envisagé par les frères Kuntz. Cependant, aucun des frères ne se sentait en mesure d'assumer l'endettement nécessaire pour reprendre la ferme de leur père.

Avec le décès de sa mère et comme son père travaillait à temps plein à l'établissement de nettoyage des semences qu'il avait mis sur pied quelques années auparavant, Chris est allé travailler comme assistant pour Pioneer Grain à Imperial, en Saskatchewan, où il a passé dix-huit mois productifs à « apprendre d'un négociant de la vieille école. » Ensuite, il a été transféré au silo de Pioneer à Wakaw, pour faire le même genre de travail, mais à un niveau beaucoup plus pratique et multitâches. Lorsque le silo a fermé ses portes, Chris a reçu une offre de mutation à un autre établissement, mais il a plutôt choisi de présenter sa candidature à la CCB. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les choses se sont bien passées. Il s'est immédiatement démarqué dans un service qui comptait plus d'une vingtaine d'employés possédant de vastes connaissances, un sens aigu du professionnalisme et un engagement de servir les agriculteurs.

Wanda et Irvin Eberle ont une ferme située à 6 milles de la ferme où a grandi Chris et le connaissent depuis la maternelle. Ils ne sont pas du tout surpris de la tournure des choses.

« Nous sommes tombés sur lui alors qu'il était venu pour l'Action de grâces, explique Wanda. Il nous expliquait qu'il était absolument emballé par son travail. Il nous a vraiment impressionnés. Irvin dit que si vous lui parlez au téléphone, il vous expliquera tout en détail. »

Le point de vue de Chris sur le sujet va dans le même sens.

« Je crois que je fais appel à ma vaste expérience de travail. Comme je suis plongé dans différentes options de paiement et tout le reste pendant toute la journée, je peux en parler sans aucun problème. Je peux faire des foires commerciales. Je peux parler aux agriculteurs dans le bar de mon patelin lorsque je suis en vacances. Lorsqu'ils me posent des questions, je peux leur répondre en quelques mots.

Lorsqu'on travaille pour une foire commerciale ou qu'on parle au téléphone à quelqu'un concernant les contrats à prix fixe et sur base ou qu'on prend une bière avec un gars à la maison et qu'il comprend ce qu'on lui explique à propos de ce qui serait bon pour sa ferme ou comment ceci ou cela fonctionne, ces conversations sont très gratifiantes, ce sont les meilleures conversations que l'on puisse avoir dans le travail que je fais. »



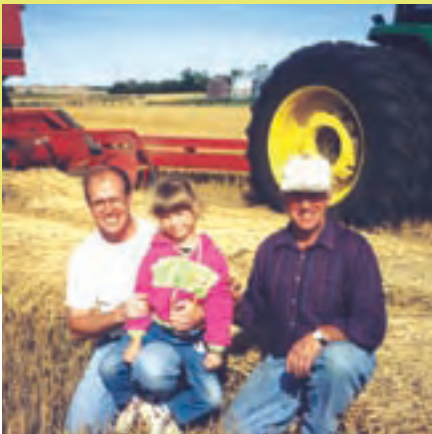
« JE CROIS QUE JE FAIS APPEL À MA VASTE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL. COMME JE SUIS PLONGÉ DANS DIFFÉRENTES OPTIONS DE PAIEMENT ET TOUT LE RESTE PENDANT TOUTE LA JOURNÉE, JE PEUX EN PARLER SANS AUCUN PROBLÈME. »

Il nous expliquait qu'il était
absolument emballé
par son travail.

« C'était la première fois PROFILER que quelqu'un proposait de publier Ward Weisensel perspectives de rendement et des estimations de rendement. »

Quelques années après être entré au service de la CCB en 1991, Ward Weisensel et ses collègues analystes des politiques se sont présentés devant le conseil des commissaires de la CCB pour exposer un message auquel il travaillait depuis des années.

L'« ensemble de services » que l'organisme offrait aux agriculteurs à l'époque reposait sur une approche uniformisée qui consistait en une mise en commun des comptes et en des contrats de livraison.



« C'ÉTAIT LA PREMIÈRE
FOIS QUE QUELQU'UN
PROPOSAIT DE PUBLIER
DES PERSPECTIVES
DE RENDEMENT. »

« Cependant, chaque agriculteur est unique et a des besoins différents, explique Ward, maintenant directeur de l'exploitation. Puisque nous traitons nos clients selon leur situation et leurs besoins particuliers, nous apportons comme argument que nous devions faire de même pour les agriculteurs, tout en continuant d'offrir la mise en commun des comptes, car il était évident que les agriculteurs voulaient cette option.

« C'était la première fois que quelqu'un proposait de publier des perspectives de rendement. Nous avons aussi indiqué qu'il était nécessaire d'aller de l'avant pour ce qui est d'un plus large éventail de prix. Les concepts entourant les contrats à prix fixes et l'option de paiements anticipés étaient tous présents. Aussi, habituellement, je n'ai pas besoin de beaucoup de notes pour parler d'un sujet qui me tient à cœur, mais cette fois, c'était différent. »

Il éclate de rire en secouant la tête.

« Nous étions si inquiets de la façon dont les choses seraient perçues par les commissaires que nous avons tout mis par écrit, mot pour mot, et que nous avons lu notre texte. Je me souviens que mes mains tremblaient en tenant la feuille. Nous étions si nerveux. »

À la campagne agricole de 1993-1994, les perspectives et les estimations de rendement se concrétisaient. Comme ils en avaient fait la conception et la promotion,

Ward et ses collègues analystes des politiques devenaient responsables de leur création. Certaines personnes auraient pu se sentir exploitées, mais pas Ward. Tout au long de sa carrière à la CCB, il a affirmé : « J'ai pris part à l'élaboration conceptuelle des choses et j'ai eu la chance d'occuper des postes qui me permettaient de devenir responsable de la mise en œuvre des concepts ».

Bien entendu, il ajoute qu'une grande partie de ce qui a été conçu pour le conseil des commissaires dans la première moitié des années 1990 n'a pas été mise en œuvre avant 1998, lorsque le conseil des commissaires a été remplacé par un conseil d'administration contrôlé par des agriculteurs majoritairement élus par des producteurs agricoles de l'Ouest canadien.

Pendant ce temps, Ward entreprenait un parcours impressionnant dans les divers services de la CCB. Il a occupé les fonctions d'analyste des politiques, il est passé aux ventes, il a été détaché comme membre du Comité d'examen de la commercialisation du grain de l'Ouest et, au milieu des années 1990, il a été à la tête des politiques de l'organisation. Au début du nouveau millénaire, il a mis à profit sa connaissance du fonctionnement de la CCB pour le service de la logistique. Enfin, en 2003, il est devenu vice-président de la commercialisation, un titre qui a maintenant été changé pour celui de directeur de l'exploitation.

Où Ward puise-t-il son énergie et sa détermination? La partie canadienne de son histoire commence à Breman, en Saskatchewan, moins d'une heure de route au sud-est de Saskatoon. Les Weisensel, les arrière-grands-parents de Ward sont venus s'y établir en 1905, après avoir quitté les États-Unis, où ils avaient immigrés en provenance de l'Autriche et de l'Allemagne. Quant à la famille de sa mère, elle est venue s'y établir en 1938-1939.

« Le père de ma mère, soit mon grand-père, était agent forestier à la frontière de la Tchécoslovaquie. On dit qu'il était beaucoup plus conscient de ce qui se passait en Allemagne que la population tchèque en général, car il pouvait parler à des gens le long de la frontière. »

La famille a donc rejoint un frère qui était déjà installé sur une ferme près de Mistatim, en Saskatchewan, dégageant un quart de section de forêt que l'oncle et le cousin de Ward exploitent toujours aujourd'hui.

Le père et le frère de Ward ont pris la relève et ont agrandi la ferme des Weisensel, mais en 1975, l'oncle de Ward a laissé ce partenariat.

« Ce départ a été une occasion à saisir pour moi, affirme Ward. Je suis devenu l'homme engagé de mon père. J'avais 12 ans, mais je conduisais la machinerie et je faisais la plupart des travaux de mon oncle. Au printemps, je préparais la terre pour mon père qui s'occupait des semences. Je conduisais donc le tracteur et les cultivateurs, je mettais les produits chimiques. Nous avons fonctionné de cette façon à peu près jusqu'à ce que je déménage à Winnipeg. »

Durant ses études secondaires, au cours des deux années où il a fait partie de l'équipe de hockey junior des Broncos de



Humboldt tout en suivant une demi-charge de cours au collège St. Peter's et pendant ses études de premier et de deuxième cycle à l'Université de la Saskatchewan à Saskatoon, Ward est resté partenaire de la ferme familiale. Au milieu des années 1980, alors que la ferme était à son apogée, Ward et son père cultivaient environ 2 300 acres de blé, de canola et d'orge. Il a obtenu une maîtrise en économie agricole en 1988.

Des emplois contractuels pour l'université et le gouvernement de la Saskatchewan lui ont permis de rencontrer plusieurs personnes bien en vue à la CCB.

« Il s'agissait de personnes à l'esprit très vif, qui possédaient une vision d'ensemble et qui étaient résolues à aider les agriculteurs de l'Ouest canadien. Ces rencontres m'ont vraiment donné le goût de venir ici, et cette attitude me motive à venir travailler maintenant. »

« J'ai continué à travailler à la ferme et à venir chaque jour jusqu'à ce moment, ajoute-t-il. Après avoir déménagé à

Winnipeg, je pouvais encore me déplacer pour les récoltes et au printemps, mais j'ai dû abandonner les déplacements réguliers. »

À quoi le directeur de l'exploitation de la CCB consacra-t-il sa redoutable énergie au cours de la prochaine année? Ward se penche vers l'avant pour donner sa réponse.

« Nous avons fait beaucoup de choses avec le blé pour ce qui est d'établir un plus large éventail de prix. Nous devons continuer de peaufiner cet aspect, mais nous devons absolument faire avancer les choses pour le blé dur et l'orge de premier choix. Nous n'avons pas la même flexibilité de ce côté, car il n'y a pas de marchés à terme pour couvrir les risques comme dans le cas du blé. Toutefois, nous avons trouvé des approches intéressantes et j'ai vraiment hâte que l'on fasse des percées. Ce sera la prochaine étape critique. »





le rendement est évalué
selon ses réalisations

Gouvernance de l'organisme

La section suivante passe en revue les points saillants concernant le rendement de la CCB, le conseil d'administration géré par les agriculteurs, la structure des comités et l'équipe de direction.

Points saillants du rendement de la CCB

Le rendement de la CCB est évalué selon ses réalisations dans quatre domaines distincts : relations stratégiques, développement commercial, gestion de la chaîne d'approvisionnement et organisme.

RELATIONS STRATÉGIQUES

Objectif stratégique : Être reconnu et respecté à titre de partenaire commercial important par les agriculteurs-proprétaires et nos clients.

Initiatives

- Mettre en œuvre une approche de gestion des relations à l'échelle organisationnelle à l'intention des agriculteurs
- Mettre en œuvre une stratégie de positionnement de l'organisme
- Améliorer la gestion des relations avec les clients sur le plan de la commercialisation
- Renforcer la position commerciale de la CCB dans les accords internationaux

Réalisations

- Amélioration des services pour les agriculteurs et les gestionnaires de silos en rendant possible de visualiser les Options de paiement au producteur en ligne et de faire la demande de permis sous format électronique.
- Mise en œuvre des Contrats d'échange de livraison, avec lesquels les agriculteurs ont plus de souplesse et un meilleur contrôle quant aux dates de livraison grâce à l'échange des périodes de livraison avec d'autres agriculteurs.

- Mise en œuvre du Programme de prime au stockage du blé en vue de stocker le blé de qualité supérieure à la ferme. Cette mesure assure la disponibilité des approvisionnements pour les principaux clients au cours de la prochaine campagne agricole.
- Modifications des contrats pour le blé dur.
- Élaboration d'une campagne de positionnement national et amorce d'une alliance avec l'entreprise Smucker Foods of Canada Co. (farine Robin Hood).
- Poursuite du soutien de la campagne Les produits céréaliers, essentiels pour la santé!, qui a été conçue pour sensibiliser davantage les professionnels et la population générale aux bienfaits pour la santé des produits céréaliers.
- Missions commerciales en Chine, au Japon, au Chili, en Colombie, en Équateur et au Pérou afin de mieux faire connaître la stratégie de positionnement de la CCB parmi les principaux clients et d'examiner les domaines d'intérêt commun.

RELATIONS STRATÉGIQUES (SUIITE)

Objectif stratégique : Être reconnu et respecté à titre de partenaire commercial important par les agriculteurs-proprétaires et nos clients.

- Application d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle et intégration des résultats à la stratégie de gestion des relations avec les clients de la CCB. Les résultats du sondage ont été utilisés pour formuler un indice de satisfaction de la clientèle, qui s'élève pour 2006-2007 à 84,01, soit une hausse par rapport à 79,99 il y a deux ans.
- Poursuite du développement de la base de données des clients de la CCB afin de conserver des renseignements sur les préférences et les demandes des clients de la CCB et de faire des suivis en vue d'accroître l'efficacité au chapitre des ventes et d'optimiser le rendement pour les agriculteurs.
- Utilisation d'une stratégie multilatérale globale pour soutenir les objectifs de la CCB pour un accord sur l'agriculture avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui aurait d'importantes retombées pour les agriculteurs de l'Ouest canadien.
- Pressions exercées sur le gouvernement du Canada pour conclure des accords existants et poursuivre de nouveaux accords commerciaux bilatéraux dans les marchés clés afin d'assurer un accès libre et ouvert au blé et à l'orge canadiens.

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Objectif stratégique : Cerner et créer des possibilités pour faire croître la CCB en renforçant notre positionnement sur le marché, en investissant dans les perspectives commerciales et en développant des produits et des services à valeur ajoutée.

Initiatives

- Mettre en place une stratégie organisationnelle à valeur ajoutée afin d'accroître la valeur ajoutée au Canada
- Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de commercialisation à long terme de l'orge
- Poursuivre d'avantage la stratégie de développement et de distribution des variétés
- Accroître la capacité de développement commercial et donner suite aux possibilités

Réalisations

- Détermination, par le truchement de groupes de discussion, des opinions des agriculteurs concernant les efforts de la CCB pour promouvoir la valeur ajoutée pour le blé et l'orge de l'Ouest canadien. Ainsi, les politiques et les processus de la CCB soutiendront la valeur ajoutée sous toutes ses formes.
- Création d'un programme de fixation de prix différenciés pour les entreprises nationales de transformation afin d'accroître l'utilisation des usines de transformation canadiennes.
- Lancement de l'initiative de transformation à valeur ajoutée par les coopératives de nouvelle génération (CNG). Ce programme offre aux agriculteurs membres d'une CNG la possibilité de saisir le prix mis en commun pour le blé de consommation humaine sur le marché nord-américain.
- Lancement du programme Du champ à la table. Ce programme permet aux entreprises engagées dans la production de denrées transformées pour des marchés de créneau de s'approvisionner en grain directement chez les agriculteurs. Ce programme est conçu pour encourager et maintenir les petits transformateurs établis dans les Prairies qui ont trouvé des débouchés pour des produits à base de blé ou d'orge.
- Amélioration du contrôle de la qualité de l'orge brassicole. Mise sur pied d'une base de données des approvisionnements sélectionnés, soumissionnés ou de qualité cargo pour les ventes d'orge brassicole de la CCB et élaboration d'un rapport d'étape et de recommandations concernant la sélection directe offerte par la CCB pour les wagons de producteurs.

- Élaboration d'un document de discussion et formulation de recommandations concernant l'expansion des paiements à la qualité à l'orge brassicole pour des facteurs dépassant les protéines et révision des classes d'orge brassicole. Cette mesure fournira un meilleur incitatif pour les agriculteurs afin de produire de l'orge brassicole, car ils obtiendront un paiement plus juste pour la qualité d'orge produite.
- Obtention de l'étiquette chinoise de Green Food pour les expéditions d'orge brassicole de l'Ouest canadien afin de poursuivre les possibilités offertes sur ce marché en expansion rapide.
- Élaboration d'un programme spécialisé en partenariat avec l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) pour les meuniers et les transformateurs potentiels de nouveaux produits alimentaires contenant de l'orge, tant en Amérique du Nord que dans le monde entier. Ce programme est conçu pour l'élargissement des marchés d'orge de l'Ouest canadien.
- Mise en place d'un contrat à terme sur écart pour les acheteurs d'orge brassicole qui est lié au contrat à terme normalisé de la Bourse des marchandises de Winnipeg. Ce programme a été lancé durant la campagne agricole 2005-2006 et donne aux entreprises brassicoles une option additionnelle pour la fixation des prix.
- Examen de la faisabilité des contrats de production pour approvisionner les acheteurs. Ces contrats de production seront étudiés plus à fond pour la campagne 2008-2009, selon les besoins.
- Évaluation des activités communes et des nouvelles variétés potentielles pour améliorer la position de la CCB au chapitre du développement et de la distribution de variétés de blé et d'orge.
- Fin de la planification pour les ateliers du Conseil des grains du Canada (CGC) sur la présence adventice et la coexistence. La CCB faisait partie du comité de planification.
- Amélioration de la stratégie biotechnologique de la CCB pour qu'elle reflète les nouveaux développements découlant de l'atelier sur la présence adventice et la coexistence, les discussions sur l'introduction responsable de nouveaux produits agricoles (IRNPA) et l'interface clients concernant le blé résistant au fusarium de Syngenta.
- Établissement d'un cadre/feuille de route de développement commercial pour évaluer les débouchés en ayant comme objectif de rendre le blé et l'orge plus rentables. Le cadre aidera les gestionnaires à évaluer les avantages et les risques liés aux débouchés commerciaux et indiquera rapidement si c'est une bonne idée d'investir du temps et des ressources dans le processus d'analyse de la rentabilisation.



possibilité
support
engagement
excellence

GESTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Objectif stratégique : Développer et gérer une chaîne d'approvisionnement qui optimise la valeur nette pour les agriculteurs, répond entièrement aux besoins des clients et améliore les débouchés.

Initiatives

- Transformation de la chaîne d'approvisionnement
- Diriger l'industrie en matière de contrôle et d'assurance de la qualité

Réalisations

- Élaboration d'un système automatisé d'appel d'offres qui servira à présenter électroniquement une demande de prix aux entreprises céréalières et à attribuer le contrat au soumissionnaire retenu.
- Élaboration d'un outil de tarification du fret pour calculer le prix du fret pour le transport du grain par voie ferrée, comme le demande la CCB. Cet outil servira aussi à calculer les autres coûts liés au fret, comme les paiements incitatifs versés aux entreprises céréalières pour le transport ferroviaire, ainsi que les frais de manutention aux terminaux céréaliers. Pour les activités de transport dont le fret est payé par la CCB, le système créera aussi automatiquement les factures pour les paiements aux compagnies de chemin de fer, aux services de transport et aux entreprises céréalières en se fondant sur les dossiers de la CCB.

- Lancement de l'outil de planification stratégique qui, selon les prévisions de l'offre et de la demande, créera un plan de campagne agricole qui définit le moyen le plus rentable d'attribuer les approvisionnements aux clients.
- Lancement du service de permis électroniques qui permet au personnel des silos, aux agriculteurs et au personnel de la CCB de remplir une demande de carnet par l'entremise des services en ligne de la CCB. L'élimination des demandes sur papier entraînera une économie de coûts dont on pourra faire profiter les agriculteurs.
- Élaboration d'un plan pour 2007-2008 concernant un programme pilote sur la salubrité des aliments et le système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP) avec le Conseil des grains du Canada, ainsi que d'une approche intégrale face à la salubrité des aliments et à la traçabilité dans le cadre d'un programme de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme.
- Soutien financier et ressources externes pour la mise au point de nouvelles technologies prometteuses afin d'identifier les variétés de blé et d'orge en l'absence de la Distinction Visuelle des Grains.

valeur
performance
satisfaction
fierté



ORGANISME

Objectif stratégique : Posséder la structure, les capacités et la culture pour concrétiser la vision et la mission de la CCB.

Initiatives

- Développer des pratiques optimales qui permettent à la CCB de donner suite au plan à long terme
- Renforcer et augmenter nos capacités en matière de ressources humaines
- Élaborer des orientations stratégiques en matière de technologie de l'information qui permettent à la CCB de donner suite au plan à long terme
- Mise en place d'un nouveau système d'évaluation des lacunes sur le plan des compétences dans le cadre du processus de gestion du rendement. Il s'agit ici des efforts déployés par l'organisme pour accroître l'engagement organisationnel et mettre en application les compétences de la CCB, qui sont le fondement de nombreux programmes et services offerts aux employés (p. ex., recrutement, formation et perfectionnement, planification de la relève).

Réalisations

- Préparation d'une analyse et des recommandations sur les carences concernant les parties prenantes et les rapports financiers. Cette mesure fera en sorte que la divulgation de renseignements sur les finances et les parties prenantes respecte les pratiques optimales en vigueur et réponde aux besoins des agriculteurs.
- Fin de l'analyse et approbation des recommandations indiquant que la CCB se conformera à des éléments du projet de loi 198, d'ici quatre ans. Ainsi, la gestion de la CCB respectera les pratiques optimales tout en réduisant au minimum les coûts connexes.
- Examen du processus de gestion du rendement et de présentation de rapports de la CCB pour s'assurer qu'il est harmonisé avec les objectifs stratégiques et les priorités de l'organisme.
- Examen et restructuration du processus de gestion du rendement des employés pour mieux l'harmoniser avec les autres programmes et services en ressources humaines, comme la gestion des compétences, la formation et le perfectionnement, ainsi que les programmes de rémunération, p. ex., la rémunération variable. Cette mesure permettra de faire en sorte que la gestion du rendement et l'accent mis sur la rémunération totale à la CCB soient en harmonie avec les objectifs stratégiques de l'organisme.
- Sondage mené auprès des employés et élaboration de stratégies et de mesures d'intervention, selon les besoins. Les résultats du sondage ont aussi été utilisés pour créer un indice de la satisfaction des employés, qui s'élevait à 3,07, soit au-dessous du but visé de 3,5 à 3,75, mais tout de même en hausse de 0,07 par rapport au sondage précédent.
- Élaboration et mise en œuvre d'un programme global de formation et de perfectionnement, qui contribuera à faire de la CCB un employeur plus novateur. Les possibilités de formation et de perfectionnement mettent davantage l'accent sur les besoins et les orientations de l'organisme.
- Mise en œuvre d'un modèle d'agencement des activités pour s'assurer que les services de TI correspondent à la demande.
- Élaboration d'un guide d'architecture et d'une évaluation des compétences. Cette mesure améliorera la capacité de l'organisme de réagir aux changements du contexte commercial et sa capacité de réduire le temps nécessaire à la commercialisation des produits et des services.
- Amorce de l'élaboration d'un plan et d'une stratégie de continuité des activités afin de fournir un ensemble de principes directeurs qui auront une influence stratégique sur les décisions technologiques et qui assureront l'agencement des activités. Ces efforts se poursuivront durant la campagne agricole de 2007-2008.

Accès à l'information

Depuis avril 2007, la CCB est assujettie aux dispositions de la loi fédérale sur l'accès à l'information, malgré le fait qu'elle ne soit ni une société d'État, ni un organisme gouvernemental. La CCB a exprimé des réserves quant à cette mesure en raison de son devoir de protéger la confidentialité des transactions commerciales et des frais d'administration qui s'ajouteront pour les agriculteurs.

La CCB a mis en poste un directeur de l'accès à l'information et du personnel de soutien qui ont pour mandat d'établir des protocoles et de traiter les demandes d'accès à l'information. En date du 31 juillet 2007, aucune demande n'avait été reçue.

Conseil d'administration

La CCB est une société à régie partagée conformément à la *Loi sur la Commission canadienne du blé*.

Le conseil d'administration est composé de 15 membres : 10 agriculteurs élus et cinq membres nommés par le gouvernement fédéral, y compris le président-directeur général. En 1998, cette structure administrative unique a été mise sur pied afin de refléter l'obligation de rendre compte de la CCB envers les agriculteurs et permettre aux agriculteurs de prendre les commandes de leur organisme de commercialisation du grain.

Les administrateurs élus sont choisis par les producteurs agricoles dans 10 districts électoraux de l'Ouest du Canada. Pour assurer la continuité au sein du conseil d'administration, ces administrateurs reçoivent un mandat de quatre ans et des élections sont tenues tous les deux ans, selon une alternance entre les districts pairs et impairs. L'élection de 2006 a eu lieu dans les districts 1, 3, 5, 7 et 9. Deux nouveaux administrateurs ont été élus dans les districts 1 et 7, alors que les administrateurs en poste ont été réélus dans les autres districts. Les administrateurs nommés ont un mandat de trois ans.



ADMINISTRATEURS ÉLUS

1. Ken Ritter, président (District 4)

Ken exerce les fonctions de président du conseil d'administration de la CCB depuis sa création et a fait partie de l'Office national des transports et de la Commission des droits de surface de la Saskatchewan. Il exploite la ferme familiale près de Kindersley (Saskatchewan). Agriculteur, Ken a également exercé le droit et enseigné au Canada et en Australie. Il est diplômé en arts du Collège Notre-Dame et de l'Université d'Ottawa, en éducation de l'Université de Regina et en droit de l'Université de la Saskatchewan.

2. James Chatenay (District 2)

Jim exploite la ferme familiale près de Penhold (Alberta). Diplômé du Olds Agricultural College, il a été pendant six ans directeur de l'Association des éleveurs de charolais de l'Alberta. Il est membre du comité consultatif sur l'orge de la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest.

3. Rod Flaman (District 8)

Rod et son épouse, Jeanne, exploitent une ferme au sud de la vallée Qu'Appelle, près d'Edenwold (Saskatchewan). Ils produisent une variété de cultures céréalières et horticoles, dont du grain biologique certifié. Rod est ingénieur mécanique diplômé de l'Université de la Saskatchewan. Il a travaillé dans les secteurs industriels du pétrole, de la production d'énergie et de la fabrication pendant 10 ans avant de reprendre la ferme familiale. Rod a été directeur de la Saskatchewan Fruit Growers Association, du Regina Farmers Market et du Terminal 22, un silo appartenant aux producteurs situé à Balcarres (Saskatchewan). Il préside le sous-comité du blé du Comité de normalisation des grains de l'Ouest.



4. Larry Hill (District 3)

Larry exploite une ferme de 4 300 acres près de Swift Current (Saskatchewan). Il est titulaire d'un diplôme en agronomie et d'un autre en gestion agricole de l'Université de la Saskatchewan, et il a travaillé pour le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan. Depuis 2002, il préside le Comité de vérification, des finances et de gestion du risque. Il préside en outre le Comité spécial sur le commerce.

5. Kyle Korneychuk* (District 7)

Kyle et sa femme, Susan, exploitent une ferme de 4 200 acres près de Pelly (Saskatchewan). Kyle est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en chimie de l'Université de la Saskatchewan. Il a fait partie de nombreux organismes agricoles et communautaires, dont le Saskatchewan Wheat Pool, le Borage Growers Group et la Prairie Alliance for the Future. En plus de son expérience à titre d'agriculteur, Kyle a travaillé dans l'industrie minière et la fonction publique. Il a représenté les gouvernements fédéral et provincial au sein de comités nationaux sur l'agriculture et l'environnement.

6. Ian McCreary (District 6)

Ian a grandi dans une ferme mixte près de Bladworth (Saskatchewan), qu'il continue d'exploiter aujourd'hui. Il détient une maîtrise en agronomie et a déjà travaillé à la CCB comme directeur du marketing et analyste des politiques. Ian a été président du Comité des relations avec les agriculteurs et du Comité des questions stratégiques. Son expérience internationale comprend également la direction d'un projet pilote sur l'aide alimentaire et le marché de l'alimentation pour la Banque de céréales vivrières du Canada, qui englobait neuf projets en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

7. William Nicholson (District 9)

Bill et sa famille exploitent une ferme de grain près de Shoal Lake (Manitoba). Bill est titulaire d'un diplôme en agronomie et a travaillé dans l'industrie de la machinerie agricole. Il en est à son troisième mandat à titre d'administrateur élu. En plus d'avoir siégé au sein de l'ancien Comité consultatif de la CCB, il a été délégué du Manitoba Pool et a représenté les agriculteurs auprès du Conseil de l'Institut du matériel agricole des Prairies. Il préside actuellement la coopérative d'épargne et de crédit locale. Bill a été président du Comité aux questions stratégiques et copréside le Comité de la régie et de la gestion des ressources. Il représente en outre la CCB au sein du sous-comité sur l'orge du Comité sur la normalisation des grains de l'Ouest.

8. Allen Oberg (District 5)

Allen et son frère John exploitent une ferme mixte (grain et bétail) près de Forestburg (Alberta). Allen a siégé à de nombreux conseils et commissions au cours de sa carrière, notamment l'Alberta Wheat Pool, Agricore et l'Association canadienne des coopératives. Il est actuellement membre du conseil d'administration de la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest, dont il est président sortant.

9. Bill Toews (District 10)

Bill et sa femme, Barbara, exploitent Harambee Farms, une ferme céréalière et de cultures spéciales située à Kane (Manitoba). Bill est titulaire d'un diplôme en agriculture et d'un diplôme d'études supérieures en science des sols. Il a été directeur des Keystone Agricultural Producers, de la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest et du Manitoba Farm Products Marketing Council. Bill a travaillé au Kenya et au

Pakistan avec l'Agence canadienne de développement international et a occupé les fonctions de directeur adjoint de session et de professeur à l'école d'agriculture de l'Université du Manitoba. Il a été membre du Manitoba Agri-Food Research and Development Council et est actuellement membre du conseil d'administration d'une coopérative de crédit locale, de l'Institut international du Canada pour le grain et du conseil consultatif sur le blé de la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest.

10. Henry Vos** (District 1)

Henry est titulaire d'un diplôme en agriculture de l'Université de l'Alberta et est agronome professionnel. Henry et sa femme, Anne, possèdent une ferme à Fairview (Alberta). Leur exploitation couvre plus de 3 000 acres et est spécialisée dans la production de semences sélectionnées pour le conditionnement et la vente au détail. Henry est membre ou actionnaire de plusieurs entreprises canadiennes de semences. Il a fait partie du conseil d'administration du Fairview College, du chapitre albertain de l'Association canadienne des producteurs de semences, de la Bourse des marchandises de Winnipeg et de l'Alberta Canola Producers Commission. Il a fait partie du conseil d'administration de l'Institut de recherches agricoles de l'Alberta et d'un comité d'Agriculture et Food Council.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS

11. Greg Arason, président-directeur général

Greg a été nommé président-directeur général par intérim de la Commission canadienne du blé le 19 décembre 2006. Il avait auparavant occupé ces fonctions de 1998 à 2002. Greg possède plus de 35 ans d'expérience dans l'industrie céréalière. Il a été par le passé directeur général du Manitoba Pool Elevators (MPE) et administrateur de plusieurs entreprises céréalières et alimentaires, y compris CanAmara Foods, Can-Oat Milling, la Chambre de commerce maritime, le Conseil des grains du Canada, Prince Rupert Grain, Westco Fertilizers, la Western Grain Elevator Association et XCAN Grain. Il a grandi dans une ferme céréalière près de Glenboro (Manitoba) et a fait ses études à l'Université du Manitoba et à la Banff School of Advanced Management.

12. William Cheuk

William est président des sociétés vancouveroises Origin Organic Farms Inc. et Vision Envirotech International Ltd. Il est aussi commissaire de la Commission de commercialisation des légumes de la Colombie-Britannique et président de la Fédération chinoise de commerce du Canada. Il a dirigé de nombreuses missions commerciales en Asie et possède de l'expérience dans le règlement des différends relatifs à des questions de commerce international. William a joué un

rôle de premier plan dans le programme de planification agro-environnemental au profit du développement durable en agriculture. Il possède un baccalauréat en administration des affaires avec majeure en comptabilité de l'Université Simon Fraser, ainsi qu'un baccalauréat et un doctorat en chimie et en génie biologique de l'Université de la Colombie-Britannique.

13. Glen Findlay

Glen, sa femme Kay et les membres de leur famille exploitent une ferme bovine de 5 000 acres comptant 300 têtes de bétail à Shoal Lake (Manitoba). Glen est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en nutrition animale de l'Université du Manitoba, ainsi que d'un doctorat en biochimie nutritionnelle de l'Université de l'Illinois. Il a été boursier postdoctoral au Conseil national de recherches à Ottawa et professeur à la faculté d'agriculture de l'Université du Manitoba. Il a été membre de l'Assemblée législative du Manitoba pendant 13 ans et a occupé les fonctions de ministre de l'Agriculture, de ministre de la Voirie et du Transport et ministre responsable des Télécommunications. Pendant qu'il occupait les fonctions de ministre, il a participé à de nombreuses missions commerciales internationales. Il a aussi fait partie du Comité d'examen de la *Loi sur les transports* au Canada et a été représentant pour Agricore United. Il joue un rôle actif au sein de plusieurs associations agricoles et organismes sportifs communautaires.

14. Bruce Johnson

Bruce travaille dans l'industrie céréalière depuis plus de 25 ans. Il a occupé des postes de haut niveau au sein de sociétés privées et de coopératives céréalières et a été membre de plusieurs conseils d'administration. Bruce a été consultant pour de nombreux clients dans les domaines du transport, de l'alimentation et de l'agriculture ainsi que pour le gouvernement. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université du Manitoba. Il est actuellement coprésident du Comité de la régie et de la gestion des ressources.

15. Ken Motiuk

Ken possède une vaste expérience des affaires en agriculture et exploite une ferme de céréales et d'élevage près de Mundare (Alberta). Il détient un baccalauréat ès sciences avec spécialisation en économie agricole de l'Université de l'Alberta. Ken siège actuellement au conseil d'administration de la Alberta Credit Union Deposit Guarantee Corporation. Il est aussi membre de l'Alberta Economic Development Authority et membre de l'Institute of Corporate Directors. Par le passé, il a été membre du conseil d'administration de la Bourse des marchandises de Winnipeg, membre de la Commission des grains de l'Alberta et administrateur de Agricore United.

* En remplacement de Dwayne Anderson

** En remplacement de Art Macklin





Mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration doit rendre compte aux agriculteurs en ce qui concerne la détermination et la réalisation des objectifs de la CCB. Il s'acquitte de cette responsabilité en établissant l'orientation stratégique, en examinant et en donnant son aval aux plans stratégiques, aux budgets, aux états financiers, aux plans d'affaires annuels et au plan d'emprunt. Le conseil détermine des méthodes d'évaluation du rendement qui servent à évaluer les plans annuels à long terme. De plus, le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction dispose des systèmes appropriés pour gérer le risque, préserver l'intégrité des contrôles financiers et superviser les services d'information. En plus du plan d'activités annuel, les plans de commercialisation et de relations gouvernementales sont approuvés par le conseil et permettent aux administrateurs d'évaluer les progrès au chapitre de la gestion en les comparant aux objectifs commerciaux. Dans le but de déterminer des objectifs, le conseil d'administration accorde une grande priorité à l'écoute des agriculteurs tout en s'assurant que leurs points de vue sont présentés à tous les membres du conseil.

Donner l'exemple

La campagne agricole 2006-2007 a été difficile pour la CCB. Durant cette année, le conseil a dû faire une transition en accueillant un directeur général par intérim, mener plusieurs batailles juridiques concernant son mandat et son rôle à titre de société à régie partagée, demander des éclaircissements judiciaires sur la commercialisation de l'orge et intervenir dans la cause entre Great Northern Grain et le CN sur le niveau de service. Malgré ces difficultés, le conseil d'administration a continué de fournir une solide orientation stratégique et est demeuré résolu à ce que la CCB continue de servir au mieux les intérêts des agriculteurs de l'Ouest canadien. Plus particulièrement, la CCB a écouté les agriculteurs et a ainsi abouti à l'amélioration considérable des options des producteurs. Le conseil a aussi accepté de chercher d'autres façons importantes d'offrir de la flexibilité au chapitre de l'établissement des prix et de la livraison.

Engagement envers la saine gestion

Le conseil d'administration s'est montré proactif face à sa philosophie et à son cadre de gestion. Bien qu'il ne fût pas légalement assujéti aux récentes réformes législatives, le conseil a respecté les directives en matière de pratiques optimales pour ses propres normes de gestion. À l'exception du président-directeur général, tous les administrateurs du conseil sont indépendants de la direction. Le conseil d'administration possède une politique de gestion globale et un cadre pour démontrer l'engagement de la CCB en matière de saine gestion, notamment :

- un code de conduite approuvé et des directives en matière de conflit d'intérêts
- une liste des importantes politiques élaborées et approuvées par le conseil d'administration qui orientent la conduite de l'organisme



- le cadre de référence du conseil d'administration qui définit son mandat et ses responsabilités en indiquant clairement la délégation au conseil de la balance en matière de prise de décisions
- la description des rôles et des responsabilités pour les principaux intervenants du cadre de gestion de la CCB, y compris le président du conseil, le directeur général, chaque comité et les administrateurs individuels
- une orientation globale à l'intention des nouveaux administrateurs et un perfectionnement professionnel continu
- la tenue régulière de réunions à huit clos
- la planification de la relève des cadres
- l'utilisation des outils d'évaluation du rendement du conseil d'administration
- l'évaluation et la surveillance continue des mesures de contrôle internes pour s'assurer de l'intégrité et de la responsabilité. Dans le cadre de la planification stratégique, le conseil d'administration passe en revue et complète chaque année un récapitulatif intégré de la gestion du risque afin de déterminer et d'évaluer les possibilités et les risques externes.

Durant la campagne agricole de 2006-2007, le conseil d'administration a continué d'offrir une solide gestion et une direction éclairée. Plus particulièrement, il a entrepris un examen de sa politique de rémunération des administrateurs et a confirmé la limite existante. Les membres du Comité de vérification, des finances et de gestion du risque ont participé à une séance de formation et de perfectionnement sur les finances, conformément aux directives en matière de pratiques optimales. Un certain nombre d'administrateurs ont effectué avec succès des modules de formation additionnels au Director's College. Des administrateurs ont continué de faire partie de comités et de conseils externes pour s'assurer que le point de vue de la CCB soit pris en considération dans l'élaboration des politiques des tiers parties et des intervenants. En outre, de nombreuses réunions de responsabilisation ont eu lieu dans les Prairies pour garantir la justesse et la transparence des communications avec les agriculteurs.

Structure des comités

En vue de remplir son rôle et ses responsabilités en matière de gestion, le conseil d'administration a mis sur pied quatre comités permanents. En 2006-2007, des comités spéciaux ont été formés sur la question du commerce et de la recherche d'un directeur général.

Comité de vérification, des finances et de gestion du risque

Mandat – Les principales responsabilités de ce comité consistent à examiner les rapports financiers, les systèmes de comptabilité, la gestion des risques et les vérifications internes. Ce comité facilite la tenue d'une vérification annuelle, évalue les mesures du rendement, examine les états financiers annuels et les pratiques comptables en plus de réviser les politiques, les plans et les propositions en matière de finances et de gestion des risques.

Membres – Larry Hill (président), William Cheuk, Bruce Johnson, Ian McCreary, Ken Motiuk, Bill Nicholson et Henry Vos.

Comité de la régie et de la gestion des ressources

Mandat – Ce comité s'intéresse principalement aux questions de régie afin d'améliorer l'efficacité du conseil et de l'organisation. Il aide également le conseil à remplir ses obligations en ce qui a trait aux ressources humaines et à la rémunération.

Membres – Bruce Johnson (coprésident), Bill Nicholson (coprésident), William Cheuk, Glen Findlay, Rod Flaman, Ian McCreary et Henry Vos.

Comité des questions stratégiques

Mandat – Ce comité doit s'assurer de cerner les enjeux stratégiques et politiques et de recommander au conseil d'administration les questions prioritaires, les calendriers et les modalités permettant de régler ces enjeux. Il coordonne la formulation de l'avis du conseil au processus de planification stratégique de la CCB.

Membres – Bill Toews (président), James Chatenay, Glen Findlay, Rod Flaman, Kyle Korneychuk et Allen Oberg.

Comité des relations avec les agriculteurs

Mandat – Ce comité s'occupe d'examiner et de recommander des plans stratégiques concernant les relations avec les producteurs, les communications et les relations avec les gouvernements.

Membres – Allen Oberg (président), James Chatenay, Larry Hill, Kyle Korneychuk, Ken Motiuk et Bill Toews.

Comité spécial sur le commerce

Mandat – Ce comité examine et recommande des stratégies sur des enjeux commerciaux qui pourraient empêcher la CCB de s'acquitter de son mandat.

Membres – Larry Hill (président), James Chatenay, Glen Findlay, Ian McCreary, Bill Nicholson, Allen Oberg et Henry Vos.

Comité spécial à la recherche d'un directeur général

Mandat – Ce comité a été formé pour diriger le processus de recherche d'un directeur général. En plus des représentants du conseil d'administration, ce comité compte aussi quatre représentants du gouvernement fédéral.

Membres – Ken Ritter (président), William Cheuk, Larry Hill, Allen Oberg et Henry Vos.



Campagne agricole 2006-2007

Structure salariale et nombre de présences aux réunions

Conseil d'administration

Membre	District	Rémunération			Présence		
		Provision	Indemnités quotidiennes	Total	Réunions du Conseil	Réunions de comité	Rencontres avec l'industrie et autres
Macklin, Arthur ¹	1	8 333 \$	6 750 \$	15 083 \$	5/5	5/5	3
Vos, Henry ²	1	11 667	20 250	31 917	13/14	17/17	9
Chatenay, James	2	20 000	29 500	49 500	18/18	17/17	22
Hill, Larry	3	20 000	38 075	58 075	18/18	25/25	34
Ritter, Ken	4	60 000	41 525	101 525	18/18	29	35
Oberg, Allen	5	20 000	28 250	48 250	18/18	18/21	18
McCreary, Ian	6	20 000	25 750	45 750	18/18	19/19	24
Anderson, Dwayne ¹	7	8 333	5 500	13 833	5/5	6/6	1
Korneychuk, Kyle ²	7	11 667	19 000	30 667	13/13	10/10	24
Flaman, Rod	8	20 000	32 500	52 500	18/18	18/18	29
Nicholson, William	9	20 000	22 900	42 900	18/18	18/18	23
Toews, William	10	20 000	31 625	51 625	18/18	14/14	65
Arason, Greg	A	S.O.	S.O.	S.O.	11/11	15/15	S.O.
Cheuk, William	A	20 000	22 500	42 500	17/18	23/26	6
DuPont, Bonnie ³	A	6 667	2 000	8 667	3/3	3/3	0
Findlay, Glen	A	13 333	15 000	28 333	15/15	8/8	7
Johnson, Bruce	A	15 000	16 000	31 000	16/16	18/18	2
Keith, Ross ⁴	A	5 000	2 000	7 000	2/2	4/4	0
Measner, Adrian ⁵	A	S.O.	S.O.	S.O.	4/4	7/8	S.O.
Motiuk, Kenneth	A	17 500	27 750	45 250	18/18	21/21	11
Total :		317 500 \$	386 875 \$	704 375 \$			

Notes :

A = Administrateur désigné

¹Août à décembre 2006

²Janvier à juillet 2007

³Membre jusqu'au 25 octobre 2006

⁴Membre jusqu'au 26 octobre 2006

⁵Membre jusqu'au 19 décembre 2006

Les membres du Conseil reçoivent une provision annuelle et une indemnité quotidienne. Le président du Conseil reçoit une provision annuelle de 60 000 \$. Tous les autres membres reçoivent 20 000 \$, les présidents des comités recevant en plus 4 000 \$ par comité. Tous les membres reçoivent une indemnité quotidienne de 500 \$ par journée complète de réunion. Les membres du Conseil sont remboursés pour toutes les menues dépenses et les frais de déplacement raisonnables. Ils sont en outre admissibles à un montant maximal de 5 000 \$ par campagne agricole pour les aider à communiquer avec les agriculteurs. La rémunération annuelle maximale est de 60 000 \$ pour les membres du Conseil. Il n'y a pas de limite pour le président du Conseil.

Les membres du Conseil ne participent à aucun régime de retraite ni régime d'avantages sociaux de la CCB, à l'exception de l'assurance accident et maladie de voyage.

Représentation des administrateurs au sein de comités et de conseils d'administration externes pour la campagne agricole 2006-2007

Les membres du conseil d'administration sont invités à nommer des représentants qui feront partie de comités et de conseils d'administration externes ayant un lien avec l'industrie céréalière canadienne. Voici une liste des administrateurs nommés à ces fonctions pour la campagne agricole 2006-2007.

Comités ou conseils d'administration externes	Poste	Administrateur
Agriculture et Agroalimentaire Canada – Table ronde sur la chaîne de valeur des céréales	Représentant du conseil de la CCB	Rod Flaman
Conseil des grains du Canada	Membre du conseil	Greg Arason
Conseil des grains du Canada – Comité de la salubrité des aliments à la ferme	Représentant du conseil de la CCB	Allen Oberg
Fédération canadienne de l'agriculture	Représentant du conseil de la CCB	Larry Hill
Institut international du Canada pour le grain	Membre du conseil	Bill Toews
Malt Barley Industry Group	Représentant du conseil de la CCB	Henry Vos
Forum national sur les semences	Représentant du conseil de la CCB	Kyle Korneychuk
Comité de normalisation des grains de l'Ouest	Membre, sous-comité sur le blé Membre, sous-comité sur l'orge	Rod Flaman Bill Nicholson
Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest	Membre, comité consultatif sur l'orge Membre, comité consultatif sur le blé Membre du conseil	Jim Chatenay Bill Toews Allen Oberg

Équipe de direction de la CCB

La présente campagne agricole a été une période de grande incertitude pour l'organisme en raison de pressions politiques exceptionnelles. En décembre 2006, le gouvernement fédéral a démis de ces fonctions de président-directeur général Adrian Measner. Il a été remplacé sur une base intérimaire par Greg Arason, qui avait occupé ces fonctions avant la nomination de M. Measner.

L'équipe de direction, composée des cadres supérieurs de la CCB, est responsable de superviser les activités de l'organisme et de réaliser les orientations stratégiques déterminées par le conseil d'administration. Cette équipe appuie le conseil d'administration dans le choix de la vision, de la mission et des initiatives stratégiques de la CCB. Elle est aussi responsable de la réussite de la mise en œuvre des plans annuels et à long terme pour la CCB.

En novembre 2006, un membre de l'équipe de direction a donné sa démission pour relever de nouveaux défis. La poste laissé vacant a été comblé grâce au plan de relève de la CCB.

Rémunération de l'équipe de direction

Les salaires et les avantages sociaux indiqués ci-après concernent huit postes pour la campagne agricole 2006-2007, sept postes pour celle de 2005-2006 et 16 postes pour la campagne 2004-2005. Les chiffres reflètent les salaires réels versés et les coûts liés aux avantages sociaux.

Les membres de l'équipe de direction sont rémunérés en fonction des directives approuvées par le conseil d'administration.

	2006-2007 chiffres réels	2005-2006 chiffres réels	2004-2005 chiffres réels
Salaires	1 670 277 \$	1 254 490 \$	2 608 635 \$
Avantages sociaux	516 670	470 137	1 015 783
Total	2 186 947 \$	1 724 627 \$	3 624 418 \$

Tableau sommaire des salaires, 2006-2007

La divulgation des salaires actuels des cinq employés les mieux rémunérés de l'organisme est rendue possible grâce à l'engagement pris par la CCB de se montrer ouverte et responsable devant les agriculteurs. Le tableau suivant présente la rémunération annuelle offerte au président-directeur général et au directeur de l'exploitation, ainsi qu'aux trois autres cadres de l'organisme les mieux rémunérés pour la campagne agricole 2006-2007.

Greg Arason – président-directeur général (entente contractuelle)	360 000 \$
Ward Weisensel – directeur de l'exploitation	239 865 \$
Brita Chell – chef des Services financiers.	185 850 \$
Deanna Allen – v.-p., Relations avec les producteurs et Affaires publiques.	181 600 \$
Graham Paul – chef du Service de l'information	170 970 \$

Notes :

Salaires annuel en date du 31 juillet 2007.

Aucune rémunération autre que le salaire de base n'a été versée durant cette période. Le montant des avantages indirects perçus par chacun des cadres supérieurs ne dépasse en aucun cas le montant le moins élevé des deux suivants, soit 50 000 \$ ou 10 % du salaire annuel.

Équipe de direction



Greg Arason
président-directeur général
à partir de décembre 2006¹



Ward Weisensel
directeur de l'exploitation



Brita Chell
chef des Services financiers



Graham Paul
chef du Service de l'information



Deanna Allen
vice-présidente,
Relations avec les producteurs
et Affaires publiques



Diane Wiesenthal
vice-présidente,
Ressources humaines
à partir de décembre 2006²



Deborah Harri*
secrétaire générale



Jim McLandress*
avocat-conseil

* Postes ajoutés officiellement à l'équipe de direction en janvier 2007

¹Adrian Measner, président-directeur général jusqu'à décembre 2006

²Laurel Repski, vice-présidente, Ressources humaines jusqu'à novembre 2006

A low-angle photograph of golden wheat stalks reaching towards a clear blue sky. The stalks are thin and delicate, with several heads of wheat in various stages of ripeness. The lighting is bright, creating a warm, golden glow on the grain.

Rapport de gestion

le plus important négociant à guichet unique
de blé et d'orge
au monde

Responsabilité

La responsabilité de ce rapport de gestion incombe à la direction en date du 21 novembre 2007. Le conseil d'administration veille à l'examen de l'information présentée, principalement par l'entremise de son Comité de vérification, de finances et de gestion du risque (CVFR). Ce comité examine le contenu du rapport et recommande son approbation par le conseil d'administration.

Table des matières

Nos activités	32
Contexte opérationnel	33
Structure organisationnelle	36
Notre vision et nos stratégies	38
Comment les états financiers rendent compte des activités	39
La CCB : une valeur ajoutée pour les agriculteurs	39
Résultats de l'exercice considéré	40
Option de paiements aux producteurs (OPP)	58
Gestion du risque financier	61
Perspectives	63



Nos activités

Sous le contrôle des agriculteurs de l'Ouest canadien, la Commission est le plus important négociant à guichet unique de blé et d'orge au monde. À titre d'un des plus grands exportateurs du Canada, nous vendons des grains à plus de 70 pays et nous remettons la totalité des produits des ventes, moins les frais liés à la commercialisation, aux agriculteurs des Prairies.

PRODUITS



Blé

Le blé de l'Ouest canadien est vendu dans plus de 70 pays et jouit d'une excellente réputation auprès des consommateurs du monde entier en raison de l'uniformité, de la qualité et de la fiabilité de l'approvisionnement. La farine fabriquée à partir du blé représente l'ingrédient principal de nombreux aliments de base consommés dans le monde, y compris les pains moulés, les pains plats, les pains cuits à la vapeur, certaines nouilles et d'autres produits, comme les craquelins.



Blé dur

Nous commercialisons le blé dur de qualité cultivé par les producteurs de l'Ouest canadien dans plus de 40 pays. La semoule est le principal produit obtenu après mouture du blé dur. Cette semoule est principalement utilisée dans la fabrication des pâtes et du couscous, un aliment de base en Afrique du Nord.



Orge de premier choix

Environ 65 pour cent des cultures d'orge dans l'Ouest canadien sont consacrées à des variétés brassicoles. Une proportion de 25 à 30 pour cent de cette orge répond aux critères stricts de qualité établis pour la sélection de l'orge brassicole, alors que la majeure partie de l'orge de qualité entre dans la production du malt destiné à la fabrication de la bière à l'échelle nationale et internationale. De plus petites quantités sont utilisées pour la fabrication de whisky, de confiserie, de produits alimentaires et de boulangerie.



Orge fourragère

L'orge fourragère de l'Ouest canadien est principalement consommée dans l'industrie nationale de l'élevage porcin et bovin ou dans l'industrie avicole. Il s'agit du principal aliment utilisé dans les parcs d'engraissement de l'Ouest canadien pour produire du bœuf canadien de qualité. Normalement, l'orge fourragère est consommée au Canada dans une proportion d'environ 95 pour cent. L'orge cultivée pour l'alimentation du bétail ou pour des utilisations industrielles (comme l'éthanol) n'a pas à être vendue par l'entremise de la CCB. L'orge fourragère peut être semée spécialement pour la consommation animale ou peut consister en des variétés brassicoles non sélectionnées.

Contexte opérationnel

La grande majorité des grains cultivés au Canada est produite par des agriculteurs qui vivent et travaillent dans les Prairies. Chaque année, nous mettons en marché de 18 à 24 millions de tonnes de blé, de blé dur et d'orge de l'Ouest canadien pour le compte des producteurs de l'Ouest du pays. Les produits annuels provenant de ces ventes atteignent de 3 à 5 milliards de dollars et la totalité des produits des ventes, moins les frais liés à la commercialisation, est remise directement aux agriculteurs des Prairies.

Concurrence mondiale

Le marché mondial du blé, du blé dur et de l'orge est très concurrentiel. Pendant plus de 70 ans, nous avons maintenu et accru notre présence sur le marché grâce à nos stratégies d'image de marque, à notre réputation et à notre service à la clientèle. Avec son comptoir unique, la Commission canadienne du blé est devenue le plus important négociant de blé et d'orge au monde. Cependant, tous nos concurrents sont à la recherche de moyens pour conserver et accroître leur part du marché mondial, particulièrement dans les segments haut de gamme.

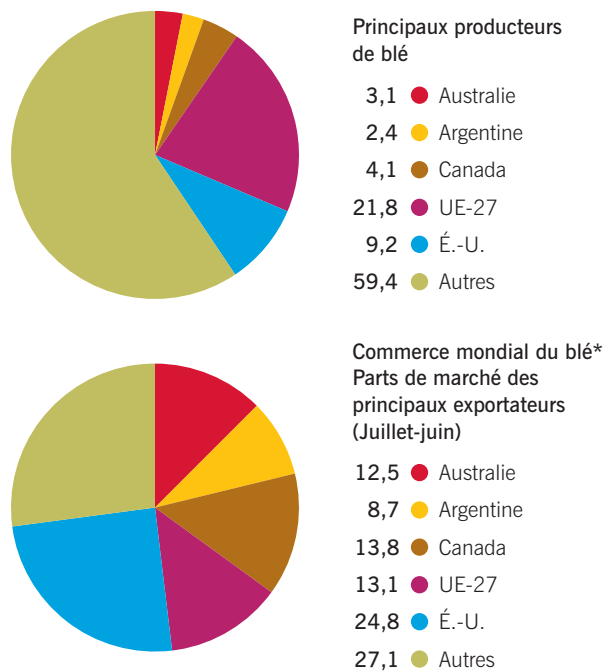
Chaque année, nous vendons entre 12 et 16 millions de tonnes de blé de mouture à des clients du Canada et du monde entier. Notre principale clientèle à l'échelle internationale varie d'année en année et comprend la Chine, le Japon, le Sri Lanka et l'Indonésie. Traditionnellement, les États-Unis ont représenté un marché crucial pour le blé de mouture canadien.

Ensemble, le Canada, l'Argentine, l'Australie, l'Union européenne (UE) et les États-Unis effectuent environ 73 pour cent des ventes totales de blé dans le monde, alors qu'ils assurent un peu plus de 40 pour cent de la production mondiale. Cette disparité pourrait exercer des pressions sur la part de marché du Canada, surtout si l'on tient compte de la présence accrue de pays exportateurs traditionnellement « mineurs » (comme la Russie, le Kazakhstan et l'Ukraine) sur ce marché (voir la figure 1). Des concurrents additionnels bénéficiant d'avantages sur le plan des coûts de production, comme des prix plus bas pour les terrains et les intrants, continuent de faire leur entrée sur le marché.

Pendant plus de 70 ans, nous avons maintenu et accru notre présence sur le marché grâce à nos stratégies d'image de marque, à notre réputation et à notre service à la clientèle.

Figure 1 : Parts de marché pour la production et l'exportation, selon les principaux pays exportateurs de blé

(% de la production mondiale totale, 2002-2006)



* Comprend la farine de blé et le blé dur; englobe le commerce intérieur de l'ancienne Union soviétique

La situation est similaire dans le marché du blé dur. L'UE, le Canada et les É.-U. contrôlent approximativement 80 pour cent du marché d'exportation, alors que le Canada possède 52 pour cent du marché mondial du blé dur. Toutefois, ces pays produisent ensemble moins de 45 pour cent de l'approvisionnement mondial en blé dur, le Canada n'en produisant que 12 pour cent.

Les acheteurs mondiaux apprécient le blé dur canadien pour son uniformité, sa qualité et la facilité de l'approvisionnement, assurées par nos excellents réseaux de commercialisation et de manutention des grains. Les fabricants de pâtes d'Italie sont parmi les principaux acheteurs de blé dur canadien; ce groupe comprend également des clients d'autres pays de l'Europe, de l'Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie), de l'Amérique du Sud (Venezuela, Chili, Pérou) et des États Unis (voir la figure 2). L'industrie canadienne des pâtes alimentaires achète quelque 300 000 tonnes de blé dur par année et fait habituellement partie des cinq principaux acheteurs.

Dans les marchés d'exportation de l'orge fourragère et de l'orge brassicole, les principaux fournisseurs sont l'Australie, le Canada, l'Union européenne et les États Unis, qui ensemble réalisent environ 59 pour cent des exportations (voir la figure 3). La plupart des années, c'est l'Australie qui domine le marché de l'orge, assurant environ 25 pour cent des exportations. Les variétés d'orge brassicole à deux rangs de l'Ouest canadien sont utilisées par l'industrie brassicole nationale et sont également vendues aux grands clients de malt et d'orge brassicole aux États-Unis, en Asie, en Amérique centrale et Amérique du Sud ainsi qu'en Afrique du Sud. Les variétés d'orge à six rangs de l'Ouest canadien sont principalement vendues aux industries brassicoles et du maltage du Canada et des É.-U., de plus petites quantités étant vendues au Mexique.

Concentration d'entreprises

Une poignée de multinationales à intégration verticale et horizontale dominant le commerce mondial des grains. Quatre entreprises, soit Cargill, Louis Dreyfus, Archer Daniels Midland (ADM) et Bunge, détiennent environ 73 pour cent du marché mondial des grains. Plusieurs entreprises canadiennes sont liées de près à ces multinationales et contrôlent de nombreux aspects de la chaîne d'approvisionnement canadienne, y compris la manutention des grains, la production des aliments du bétail et des engrais, les parcs d'engraissement, le transport, la transformation des aliments et les échanges financiers. Bien que la CCB soit le principal négociant à comptoir unique du blé et de l'orge dans le monde, ses produits annuels représentent une petite fraction de celles des grandes multinationales qui lui font concurrence.

Figure 2 : Parts de marché pour la production et l'exportation, selon les principaux pays exportateurs de blé dur

(% des totaux à l'échelle mondiale, 2002-2006)

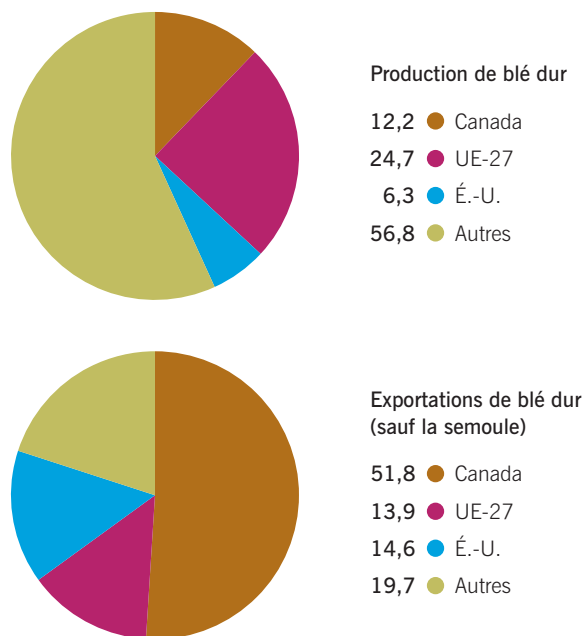
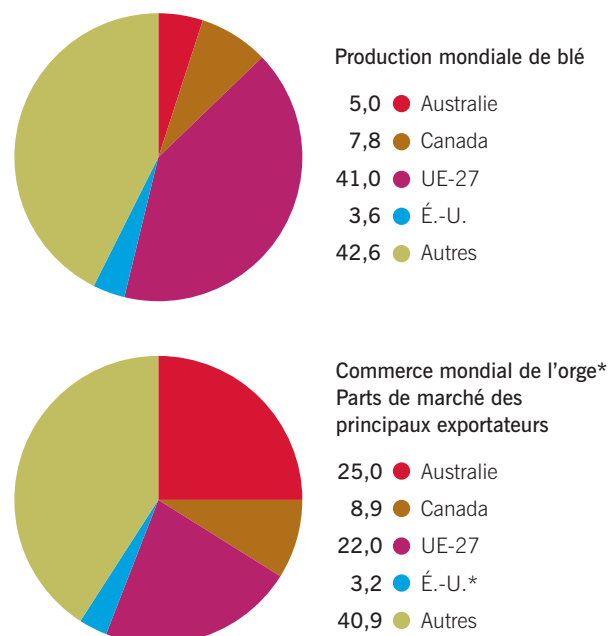


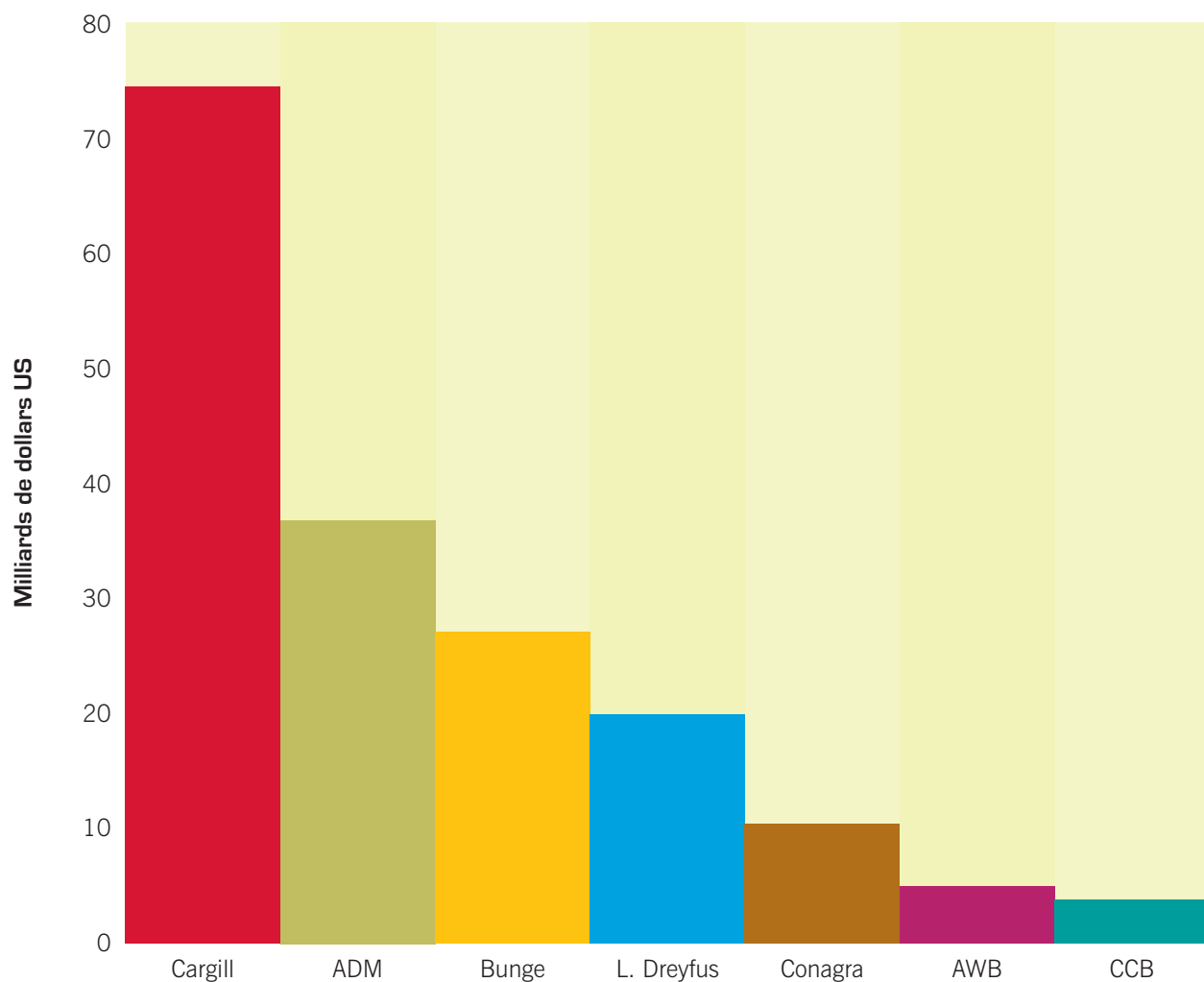
Figure 3 : Parts de marché pour la production et l'exportation, selon les principaux exportateurs d'orge

(% des totaux à l'échelle mondiale, 2002-2006)



* Exclut les produits

Produits de vente annuelles des concurrents de la CCB *



* Source : Rapports annuels 2006 et données financières publiques. Les données s'appliquent à l'exercice prenant fin en 2006. Les données pour Louis Dreyfus correspondent à une moyenne annuelle.

Subventions

Les agriculteurs ne sont pas tous soumis aux mêmes règles du jeu face à la concurrence. Le marché international du grain est encore faussé par les effets des subventions versées aux producteurs de grains dans d'autres pays. Les taux élevés d'aide financière offerts par certains pays se conjuguent à divers autres mécanismes visant à stimuler les exportations, provoquant l'isolement des agriculteurs des facteurs réels de l'offre et de la demande mondiale, ce qui à son tour fausse la production et les prix. En revanche, les producteurs de blé et d'orge de l'Ouest canadien ne reçoivent qu'une fraction des subventions versées aux producteurs des autres principaux pays exportateurs, en dépit du fait qu'ils évoluent dans les mêmes marchés internationaux.

Structure organisationnelle

La Commission canadienne du blé (CCB) est une société à régie partagée créée par la *Loi sur la Commission canadienne du blé* (la Loi). Nous ne sommes pas une société de la Couronne et nous n'avons pas d'actionnaires. Le conseil d'administration est composé de 15 membres – 10 de ces membres sont des agriculteurs élus par leurs pairs; quatre sont des représentants du monde des affaires et sont nommés par le gouvernement fédéral. Le directeur général est recommandé par le conseil d'administration et est nommé par le gouvernement. Conformément au mandat du conseil d'administration, tous les administrateurs doivent agir dans les meilleurs intérêts de la Commission afin d'optimiser les rendements offerts aux producteurs de l'Ouest canadien.

Trois piliers soutiennent les activités et la structure de la CCB : le guichet unique des ventes, la mise en commun des prix et les garanties gouvernementales.

Le guichet unique

Lorsque la Commission canadienne du blé a été établie en 1935 en vertu d'une loi du Parlement, les livraisons à la CCB se faisaient sur une base volontaire, et la Commission ne négociait que le blé. En 1943, La *Loi* était modifiée, habilitant la CCB à négocier tous les grains cultivés au Canada et rendant obligatoire leur mise en marché par l'entremise de la CCB. Par suite de modifications subséquentes, certains grains furent retranchés des échanges commerciaux du « guichet unique » de la CCB; notre organisation est maintenant l'unique agent de mise en marché du blé et de l'orge cultivés dans l'Ouest canadien. Notre mandat touche les marchés de l'exportation et de la consommation humaine. Le blé et l'orge cultivés pour l'alimentation du bétail ou les utilisations industrielles (comme l'éthanol) n'ont pas à être vendus par l'entremise de la Commission.

Le guichet unique des ventes représente une valeur ajoutée pour les agriculteurs canadiens, car il leur permet de tirer profit de la réputation du Canada en ce qui concerne la qualité des grains, l'uniformité, la sécurité alimentaire, le service à la clientèle et la fiabilité.

Les 75 000 producteurs de blé et d'orge de l'Ouest canadien sont tous réunis sous l'enseigne de la CCB. En travaillant ensemble plutôt que de se concurrencer pour chaque vente, les agriculteurs peuvent demander un meilleur rendement pour leurs grains et avoir une influence sur des enjeux qui ont des répercussions sur leurs bénéfices nets.

Le guichet unique des ventes permet aux agriculteurs d'être compétitifs dans un marché mondial des grains dominé par une poignée de multinationales et dans un système national de manutention et de transport des grains contrôlé par deux importantes sociétés céréalières et deux sociétés nationales de chemins de fer.

Mise en commun des prix

La mise en commun des prix signifie que tous les produits générés par les ventes durant la campagne agricole (1^{er} août au 31 juillet) sont déposées dans des comptes de mise en commun : blé, blé dur, orge de premier choix, orge fourragère A ou orge fourragère B. Le système de mise en commun des prix permet de remettre la totalité des produits, moins les frais liés à la commercialisation, aux agriculteurs par le truchement de ces comptes. Cette mesure fait en sorte que tous les producteurs qui fournissent le même grade de blé ou d'orge reçoivent le même rendement à la fin de la campagne agricole, peu importe le moment auquel les grains sont vendus durant l'année. Cette mesure permet de gérer les risques et permet aux producteurs de partager les risques du marché en donnant à chacun sa juste part, peu importe les hauts et les bas du marché.



Garanties gouvernementales

Le gouvernement du Canada offre actuellement à la CCB des garanties sur les acomptes, les emprunts et les ventes à crédit. Les acomptes garantis fournissent un prix plancher minimal, ce qui donne aux agriculteurs une protection contre la volatilité extrême du marché des grains. Les emprunts garantis sont utilisés pour financer les paiements versés aux agriculteurs avant la réception des produits des ventes, ce qui aide ceux-ci à payer leurs coûts d'exploitation. Les garanties de ventes à crédit nous permettent d'être concurrentiels dans un marché où s'affrontent des multinationales qui ont accès à des programmes de crédits similaires ou encore plus généreux offerts par leurs gouvernements respectifs.



Ventes directes des producteurs (VDP)

Les agriculteurs ont la possibilité de vendre directement leurs grains à des acheteurs dans le cadre du programme de contrats de VDP afin de profiter des possibilités offertes par un créneau ou un marché haut de gamme. Ce programme permet de faire en sorte que tous les agriculteurs de l'Ouest canadien profitent des avantages du guichet unique des ventes et obtiennent leur part des ventes du guichet unique tout en bénéficiant de possibilités supplémentaires de commercialisation.



Ces options permettent aux agriculteurs de gérer leurs propres risques liés aux prix sans affecter les comptes de mise en commun.

Au-delà de la mise en commun des prix: les Options de paiement aux producteurs (OPP)

Lorsque les agriculteurs ont demandé de pouvoir exercer un plus grand contrôle individuel sur l'établissement du prix du blé, du blé dur et de l'orge, ainsi qu'en ce qui concerne la façon dont ils seront payés et à quel moment ils le seront, nous avons mis en place les OPP. Ces options permettent aux agriculteurs de gérer leurs propres risques liés aux prix sans affecter les comptes de mise en commun. Les OPP reproduisent les conditions du marché libre tout en assurant la sécurité et les avantages d'un guichet unique. Les coûts liés au programme sont entièrement assumés par les agriculteurs qui en font usage.

Les principales options de paiement offertes actuellement aux agriculteurs par l'entremise de la CCB (en plus du système traditionnel de mise en commun des prix) sont les suivantes :

Contrats à prix fixe (CPF) : Cette option permet aux agriculteurs de bloquer un prix fixe et final pour leurs grains en se fondant sur la valeur marchande.

Contrats sur base (CSB) : Cette option permet aux agriculteurs de bloquer un prix mis en commun et un prix à terme à différentes périodes du programme.

Contrats à prix quotidien (CPQ) : Cette option représente aussi des contrats à prix fixe qui permettent aux agriculteurs de bloquer un prix pour leur blé qui reflète les cours au comptant du marché américain la journée même où ils choisissent de vendre leurs grains.

Option de paiement anticipé (OPA) : Cette option permet aux agriculteurs de fixer un prix plancher en se fondant sur les perspectives de rendement (PDR) du compte de mise en commun. Un agriculteur peut choisir de s'arrêter à 80, 90 ou 100 pour cent des PDR, chacun de ces choix s'accompagnant d'un rabais correspondant. Cette option permet aussi aux agriculteurs de participer aux gains si les rendements du compte de mise en commun dépassent les prix de l'OPA.

Programme de versement complémentaire avant livraison (PVCL)

Les agriculteurs de l'Ouest canadien ont accès à des avances de fonds en espèces offertes par le gouvernement fédéral dans le cadre de divers programmes que nous administrons en son nom. Le PVCL offre aux agriculteurs la possibilité de toucher des avances additionnelles au début de la campagne agricole en fournissant un versement supplémentaire avant la livraison.

Programme de prime au stockage du blé (PPSB)

Ce programme offre aux agriculteurs de l'Ouest canadien une prime contractuelle et un paiement pour le stockage à la ferme du blé roux de printemps n° 1 de l'Ouest (CWRS) de haute qualité et à haute teneur en protéines. Il assure un approvisionnement constant en blé de qualité supérieure et à forte teneur en protéines pour répondre aux besoins des clients les plus estimés de la CCB. Le PPSB est offert dans certaines régions lorsque que la qualité de la récolte d'une année donnée le permet.

Les gens

Les effectifs de la CCB sont diversifiés et très qualifiés et jouent un rôle essentiel dans sa réussite. Le siège social de l'organisme est situé à Winnipeg et des bureaux satellites se trouvent à Vancouver, à Ottawa, à Beijing, en Chine et à Tokyo, au Japon. Nous avons aussi des bureaux régionaux à Saskatoon (Saskatchewan) et à Airdrie (Alberta).

La majorité des 460 employés de l'organisme travaillent à Winnipeg. Dix-sept représentants d'entreprises agricoles couvrent d'importants districts de l'Ouest canadien et ont la responsabilité de répondre aux besoins d'affaire des agriculteurs et d'entretenir des liens avec chacun des établissements de manutention des grains de leur district. Ils rencontrent régulièrement les agriculteurs individuellement et en groupe afin de les tenir au courant des programmes de la CCB. Ils travaillent aussi avec les agriculteurs sur des questions touchant la livraison, les contrats et les paiements.



Notre vision et nos stratégies

La CCB est un organisme de mise en marché qui appartient aux agriculteurs des Prairies. Elle leur permet d'avoir une présence importante sur le marché international. Elle ne les isole toutefois pas de la réalité de ce marché, mais leur donne les moyens de trouver des solutions novatrices aux enjeux auxquels ils font face.

Notre stratégie consiste à bonifier nos avantages concurrentiels afin d'offrir aux agriculteurs une valeur ajoutée. Nous y parvenons en tirant parti du guichet unique des ventes, en faisant ressortir l'image de marque du blé et de l'orge de l'Ouest canadien, en assurant l'excellence des services offerts aux agriculteurs et aux consommateurs ultimes, en développant de nouveaux marchés et en gérant les coûts efficacement. Des études externes faisant appel à des données relatives aux ventes de la CCB ont confirmé que cette stratégie permet d'offrir aux agriculteurs de meilleurs rendements que dans un marché libre. En outre, tous les produits liés à la commercialisation, moins les frais connexes, sont remis aux agriculteurs. Ainsi, nous pouvons nous concentrer sur une seule chose : gagner le plus possible d'argent pour les agriculteurs en commercialisant leur blé, leur blé dur et leur orge.

Principaux facteurs de rendement

Nous avons déterminé un ensemble de facteurs pour mesurer le rendement que nous utilisons pour évaluer les progrès de notre organisme en vue d'atteindre les objectifs fixés. Ces mesures d'évaluation ont été établies après un examen minutieux de nos principaux facteurs opérationnels. Par cet exercice, l'organisme a cerné sept domaines de création de valeur :

Soutien actif des agriculteurs – Comme les agriculteurs sont les principaux intéressés, la CCB doit impérativement obtenir leur appui. Pour y arriver, elle doit s'assurer de comprendre et répondre aux besoins des agriculteurs mieux que tout autre organisme.

Mandat renforcé – Il est essentiel d'obtenir l'appui du public et des intervenants politiques à l'échelle locale, nationale et internationale afin de mener à bon terme les activités de la CCB et d'augmenter son importance en tant que guichet unique des ventes.

Satisfaction de la clientèle – Il importe de comprendre les besoins de notre clientèle et d'y répondre pour continuer d'assurer l'efficacité de la mise en marché des grains, et pour offrir une valeur maximale aux agriculteurs de l'Ouest canadien.

Optimisation du rendement – L'organisme doit continuellement mettre l'accent sur l'obtention des meilleurs rendements possibles pour les agriculteurs par le truchement du guichet unique des ventes.

Efficacité opérationnelle – Il est important d'offrir des services de haut niveau aux agriculteurs et aux clients tout en gérant les coûts de façon serrée afin de nous assurer que nous servons les intérêts des agriculteurs de la meilleure façon qui soit.

Développement de marché – Afin d'assurer le maintien et le développement continu des marchés de grande valeur pour les grains des producteurs de l'Ouest canadien, nous devons activement élaborer de nouveaux produits et services, offrir les produits et services existants dans de nouveaux marchés et les accroître ventes des produits actuels aux consommateurs.

Effectifs motivés et qualifiés – Pour atteindre nos objectifs, nous devons nous assurer que notre organisme possède des effectifs bien informés, hautement compétents et motivés qui sont déterminés à en offrir plus aux agriculteurs et aux consommateurs.

La CCB a défini plusieurs mesures clés pour chacun de ces domaines de création de valeur. Chaque année, ces mesures sont passées en revue et améliorées, et des cibles annuelles sont établies conformément aux objectifs stratégiques de l'organisme. Les progrès faits en vue d'atteindre ces buts sont évalués tout au long de l'année pour faire en sorte que la CCB continue de progresser et qu'elle obtienne des résultats qui correspondent aux objectifs organisationnels.

Comment les états financiers rendent compte des activités

La *Loi sur la Commission canadienne du blé* exige que nous établissions un compte de mise en commun séparé pour chaque campagne agricole (soit du 1^{er} août au 31 juillet) pour chacune des cultures que nous traitons. Actuellement, nous avons cinq comptes de mise en commun : un pour le blé, un pour le blé dur, un pour l'orge de premier choix et deux pour l'orge fourragère. Ces comptes de mise en commun tiennent compte des produits et des charges liés aux tonnes de grain visées par les contrats et livrées par les agriculteurs, ainsi que des ventes faites pour chacune des cultures. Une fois que toutes les livraisons ont été faites pour la campagne agricole et que toutes les activités liées à la vente de grains ont été menées à terme, les bénéfices nets pour chaque mise en commun sont distribués aux producteurs. Nous fournissons un état des résultats séparé pour chaque compte de mise en commun afin de faire le suivi des activités, ainsi qu'un état des résultats des comptes de mise en commun cumulés.

Les bénéfices nets de chaque compte de mise en commun sont redistribués aux agriculteurs qui ont livré des grains durant la période visée, selon les ventes par grade. Par conséquent, nous ne conservons aucun bénéfice non distribué ni aucuns capitaux propres bloqués. L'état de la distribution indique en détail comment les bénéfices nets sont distribués. Cet état reflète les paiements d'acomptes à la livraison, d'ajustement, intermédiaires et finaux,

tel qu'ils ont été approuvés par le gouvernement fédéral. Il indique en outre tout virement spécial au fonds de prévoyance et la partie des paiements approuvés par le gouvernement qui est liée aux programmes d'OPP.

Les programmes d'OPP ont été créés pour offrir aux agriculteurs une plus grande souplesse concernant l'établissement du prix de leurs grains et devaient être séparés des comptes de mise en commun. Par conséquent, dans le cadre des OPP, il n'est pas nécessaire que les résultats nets du programme soient retournés aux utilisateurs du programme. La CCB assume les risques liés au programme et conserve les bénéfices qui en découlent.

Un fonds de prévoyance a été créé et le déficit ou l'excédent net des programmes d'OPP (soit la différence entre la valeur des ventes et les charges directes des programmes, y compris les versements faits aux agriculteurs selon la valeur des contrats) est transféré à ce fonds. Le solde retenu maximal est de 60 millions de dollars et le fonds est régi par la législation en vigueur.

Comme tous les bénéfices provenant des comptes de mise en commun sont distribués aux agriculteurs (à l'exception des bénéfices des programmes d'OPP), les activités de la CCB sont entièrement financées par des emprunts. Ces emprunts sont effectués dans différents marchés financiers et sont garantis par le gouvernement fédéral.

La CCB : une valeur ajoutée pour les agriculteurs

Pour les producteurs, la valeur ajoutée ne s'arrête pas à la façon dont nous faisons la mise en marché des grains. Nous défendons leurs intérêts concernant divers enjeux qui ont des répercussions sur leurs bénéfices nets, nous concluons des ententes de partenariat en recherche et développement et nous nous unissons pour régler les questions liées au transport.

Nous sommes déterminés à rester au premier plan en ce qui concerne les enjeux qui touchent les bénéfices nets des agriculteurs. Nous continuons de plaider en faveur d'un accès juste et équitable aux marchés internationaux et de recommander l'interruption des subventions faussant les échanges. Nous nous sommes assurés que les négociateurs canadiens en pourparlers avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) connaissent bien les besoins des agriculteurs de l'Ouest canadien pour les futurs accords de l'OMC en matière d'agriculture et nous avons participé aux discussions internationales sur les échanges commerciaux afin de présenter directement les messages des agriculteurs. Nous avons appuyé les efforts du gouvernement fédéral en vue de conclure des ententes bilatérales avec les principaux pays clients et nous avons fixé notre attention sur les parties du monde qui nécessitent d'autres accords. Durant les années précédentes, nous nous sommes élevés contre l'introduction prématurée du blé génétiquement modifié et nous avons milité pour l'expansion du programme fédéral d'avances en espèces. Au cours des

derniers mois, nous avons fait des pressions auprès du gouvernement fédéral en vue d'accélérer le processus de paiement des agriculteurs. Pour protéger les intérêts commerciaux des producteurs, nous avons demandé une révision judiciaire de la légalité de retrancher l'orge de la mise en marché par le guichet unique au moyen d'une réglementation. La Cour fédérale a rendu sa décision le 31 juillet 2007, selon laquelle la façon dont l'orge est mise en marché ne peut être changée sans l'approbation du Parlement.

À la CCB, nous croyons en l'importance de la recherche et du développement. Que les résultats obtenus touchent l'amélioration des revenus et des activités des agriculteurs, l'augmentation des ventes dans nos marchés de grande valeur ou l'établissement de liens avec de nouveaux clients, la recherche et le développement sont des éléments essentiels pour conserver notre avantage concurrentiel. Voilà pourquoi nous sommes déterminés à investir dans la recherche pour trouver de nouvelles variétés de blé et d'orge résistantes aux maladies et des variétés qui offrent les qualités finales recherchées par les clients. Nos partenariats stratégiques avec des organismes comme l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) ou le Centre technique canadien pour l'orge brassicole (CTCOB) nous aident à maintenir notre réputation en ce qui concerne notre service à la clientèle hors pair.



Nous sommes aussi un élément moteur dans le développement des nouvelles technologies, comme le matériel d'identification variétale, qui sont prometteuses pour l'introduction de nouvelles variétés tout en conservant le système d'assurance de la qualité du Canada.

La question du transport est fondamentale pour les agriculteurs. Le transport des grains cultivés dans les Prairies vers les ports peut être coûteux et compliqué. Les capacités limitées des chemins de fer font en sorte qu'il peut être difficile de garantir un nombre suffisant de wagons pour transporter le grain. Lorsque les agriculteurs se regroupent par l'entremise de la CCB, ils ont suffisamment de poids pour obtenir un service ferroviaire adéquat. Lorsque les entreprises ferroviaires ne nous offrent pas un service adéquat, nous intervenons – comme en avril dernier, où nous avons appuyé une cause relative au niveau de service, intentée contre CN Rail par la Great Northern Grain (GNG), une entreprise exploitant un terminal de silo intérieur dans le Nord de l'Alberta. L'enjeu tenait à la capacité des expéditeurs de quantités moins importantes et de ceux qui passent par le guichet unique de faire transporter leur grain vers les installations portuaires et les marchés. L'Office des transports du Canada (OTC) a tranché en faveur de la GNG le 6 juillet. Nous avons aussi exercé des pressions pour faire modifier la *Loi sur les transports au Canada* afin de contenir les coûts. De plus, nous avons administré un programme de wagons consignés aux producteurs, qui leur permet de charger le grain dans leurs propres collectivités.

Lorsque les agriculteurs se regroupent par l'entremise de la CCB, ils ont suffisamment de poids pour obtenir un service ferroviaire adéquat.

Résultats de l'exercice considéré

Facteurs ayant façonné la conjoncture économique de 2006-2007

1. Production mondiale

Blé

En 2006-2007, la production mondiale de blé a été inférieure à celle de 2005-2006, mais est encore plus élevée que la moyenne historique. Le Conseil international des céréales (CIC) estime la production mondiale de blé pour 2006-2007 à 590 millions de tonnes, soit 30 millions de tonnes de moins qu'en 2005-2006. Conjuguée à la diminution de la production mondiale de blé par rapport à l'année précédente, la consommation a atteint un sommet inégalé jusqu'à cette année, diminuant les stocks de fin d'année à l'échelle mondiale. Les stocks mondiaux de blé à la fin de l'année 2006-2007 ont atteint des niveaux planchers depuis 1981-1982. Les cinq grands stocks d'exportation ont diminué de plus de 20 millions de tonnes pour se situer à 38 millions de tonnes. Les stocks de fin d'année du Canada pour 2006-2007 ont atteint 6,8 millions de tonnes, soit une baisse par rapport à ceux de 2005-2006, mais encore au dessus du niveau plancher de 5 millions de tonnes atteint en 1988-1989. Les prix ont augmenté constamment tout au long de l'année, une rapide majoration ayant été enregistrée en juin et en juillet 2007.

Blé dur

La production mondiale de blé dur en 2006-2007 s'est élevée à 34 millions de tonnes—une diminution de 3,2 millions de tonnes par rapport à 2005-2006. La production de blé dur en Amérique du Nord s'est située à son niveau le plus faible depuis 2001. La production canadienne de blé dur a connu une baisse importante de 2,6 millions de tonnes par rapport à 2005-2006, pour s'établir à 3,3 millions de tonnes. En fin d'année, les stocks de blé dur des grands exportateurs ont également affiché une forte baisse, soit 54 pour cent, pour se situer à 2,3 millions de tonnes en 2006-2007. Cette chute dans les réserves mondiales a contribué à maintenir les prix à des niveaux élevés pendant l'année.

Orge

Le Conseil international des céréales (CIC) estime la production mondiale d'orge de 2006-2007 à 138,4 millions de tonnes, une légère diminution comparativement aux 139 millions de tonnes produites en 2005-2006. La production canadienne d'orge

en 2006-2007 a été inférieure à la moyenne des cinq dernières années et la plus faible depuis la sécheresse ayant frappé les récoltes en 2002. Le prix de l'orge est demeuré élevé tout au long de l'année en raison du faible niveau des réserves mondiales.

2. Une récolte abondante et de grande qualité au Canada

La production canadienne de blé en 2006-2007 s'est élevée à 25 millions de tonnes, soit un peu plus que la moyenne quinquennale. Les agriculteurs ont dû composer avec un printemps pluvieux, et dans certaines régions du Nord Est de la Saskatchewan, il a été impossible de faire l'ensemencement. Mais la chaleur ayant prévalu durant la saison de croissance a permis de diminuer les pertes dues à la maladie et de faire des récoltes hâtives. L'Ouest canadien a produit un blé de qualité supérieure et constante, plus de 85 pour cent de la récolte étant classée dans les deux meilleurs grades. La qualité du blé dur se situait aussi au dessus des moyennes à long terme, avec plus de 80 pour cent de la récolte qui se sont classés dans les deux meilleurs grades.

3. Marchés des produits de base

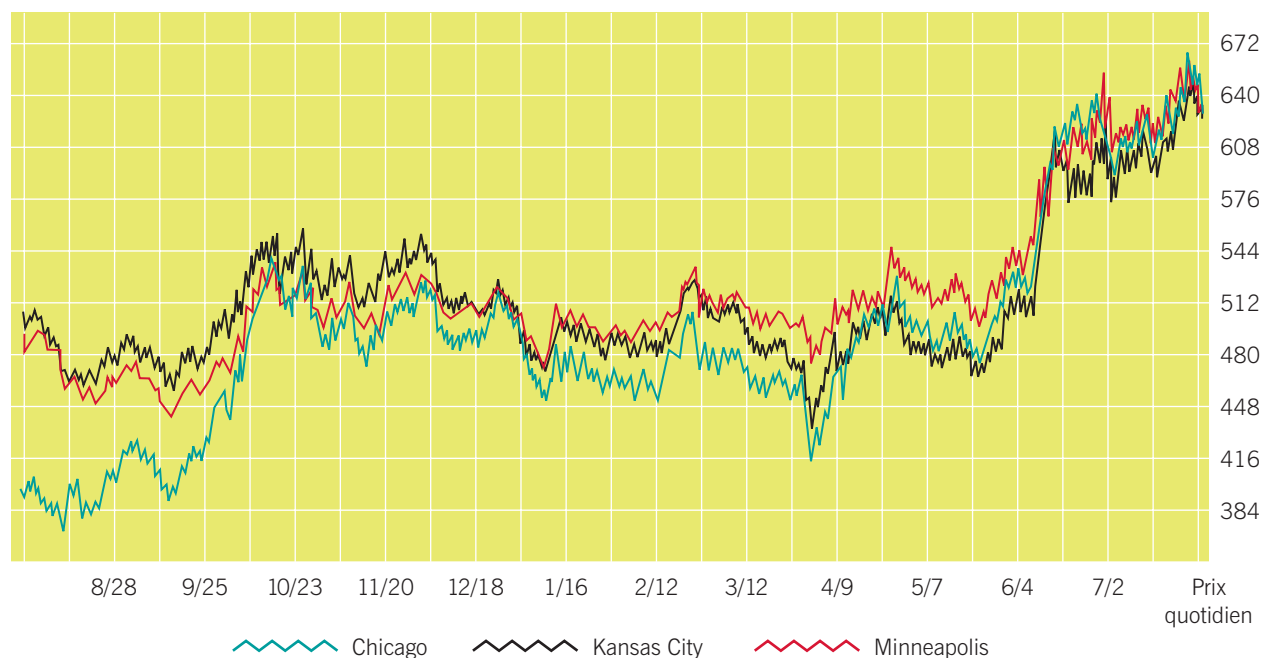
Les marchés des produits de base sont demeurés stables ou ont légèrement régressé pendant les neuf premiers mois de la campagne agricole 2006-2007, mais ils ont affiché une forte reprise au cours des trois derniers mois. Au début de 2006-2007, le prix du maïs était le plus élevé de tous les marchés de céréales et d'oléagineux. La valeur du blé a bénéficié du prix élevé du maïs, jusqu'à ce que ce dernier atteigne un sommet en février 2007. Le renforcement de la valeur du blé s'est traduit par une majoration du prix du blé en juin

et en juillet. Les prévisions relatives à la production mondiale de blé pour la campagne agricole à venir ont reculé rapidement à la suite d'un gel survenu aux É.-U., de pluies qui ont retardé la récolte en Europe et de la sécheresse ayant sévi en Europe de l'Est. Compte tenu de ces facteurs, les prix à terme ont grimpé en flèche vers le quatrième trimestre de l'année commerciale 2006-2007.

Le prix à terme du blé de Chicago a entraîné la plus forte augmentation du prix à terme du blé des É.-U. durant l'année. À la fin de l'exercice 2006-2007, le prix à terme du blé de Chicago dépassait le prix du blé de Kansas City et atteignait un sommet, au même niveau que le blé de Minneapolis. Durant la campagne agricole 2006-2007, le blé de Chicago s'est négocié à un niveau plancher de 3,73 \$ le boisseau au début d'août 2006, et à un niveau maximum de 6,41 \$ le boisseau à la fin de juillet 2007. Le prix à terme du blé de Minneapolis s'est situé à un minimum de 4,30 \$ le boisseau à la mi-septembre 2006, et à un maximum de 6,41 \$ le boisseau à la fin de juillet 2007. Enfin, le prix à terme le plus bas du blé de Kansas City a été de 4,33 \$ le boisseau au début d'avril 2007, alors que son prix le plus élevé a atteint 6,29 \$ le boisseau à la fin de juillet 2007. Le prix du maïs a grimpé à un niveau record à la fin de février 2007, soit 4,49 \$ le boisseau. Le graphique ci dessous montre les prix du blé de Chicago, de Kansas City et de Minneapolis durant la campagne agricole 2006-2007.

La valeur du marché du blé dur a également enregistré une hausse tout au long de 2006-2007. La plus faible production de blé dur des cinq dernières années en plus de la vigueur de la demande mondiale pour le blé dur ont exercé une pression à la hausse tout au long de la campagne agricole 2006-2007. Les réserves mondiales de blé dur en fin d'année ont accusé une forte régression.

Prix à terme pour le blé aux É.-U. 2006-2007 (avoisinant Chicago, Kansas et Minneapolis)



4. Force du dollar canadien et de l'euro

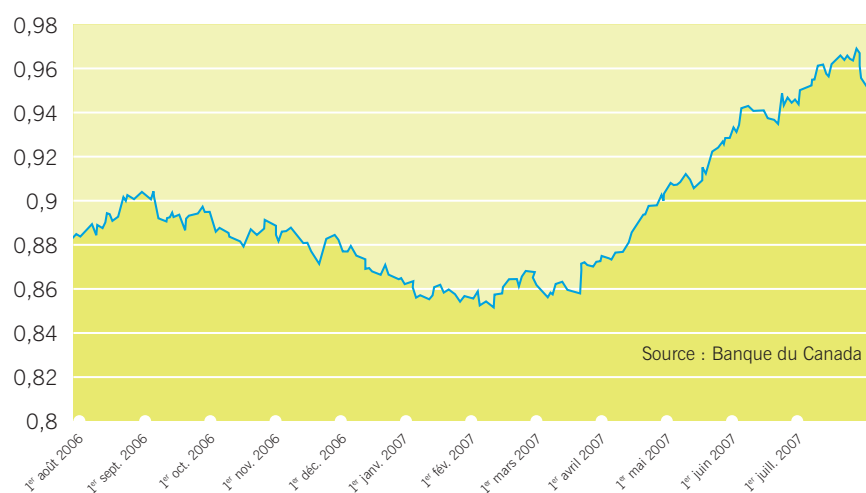
Le dollar américain a continué à se déprécier en 2006-2007 par rapport à la plupart des grandes devises, y compris le dollar canadien. La force des prix des produits de base, le ralentissement de l'économie américaine, la vigueur de l'économie canadienne et la hausse des taux d'intérêt au Canada ont poussé le dollar canadien à un sommet jamais atteint depuis trente ans par rapport au dollar américain au début du deuxième trimestre de 2007. Des activités de fusion et d'acquisition ont aussi maintenu une forte demande pour le dollar canadien.

Comme le prix de la plupart des céréales vendues par la CCB est fixé directement en dollars américains, la valeur élevée du dollar canadien a continué de nuire aux rendements, poursuivant une tendance avec laquelle les agriculteurs ont dû composer depuis le début de 2003.

Le graphique ci-dessous montre la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain au cours de la campagne agricole 2006-2007.

De même, une forte économie européenne et des taux d'intérêt à la hausse en Europe ont propulsé l'euro à un niveau record en 2006-2007. La valeur croissante de l'euro par rapport au dollar américain a une incidence indirecte sur les rendements du compte de mise en commun, car les exportations européennes dont les prix sont en euros coûtent plus cher sur le marché d'exportation comparativement aux produits d'autres origines, comme des États-Unis. Le graphique ci-dessous montre la valeur de l'euro par rapport au dollar américain durant la campagne agricole 2006-2007.

Taux de change de la Banque du Canada publié à midi – dollar US/dollar CA



Cours de clôture de l'euro/dollar US



5. Tarifs de fret maritime élevés

Au cours de la dernière année, les tarifs de fret maritime ont subi une forte hausse pour atteindre un niveau record. Au début de la campagne agricole 2006-2007, l'indice des tarifs de transport des marchandises était de 2 916, alors qu'en fin de campagne, il s'élevait à 7 253. Deux ou trois facteurs ont favorisé cette hausse. Le premier est la vigueur de l'économie de la Chine qui, avec la

tenue prochaine des Jeux olympiques en 2008, a fait bondir la demande pour le minerai de fer et d'autres produits de base.

Un deuxième facteur contributif a été le fait que pendant un certain temps en 2007, les navires sont restés aux ports de l'Australie, attendant des chargements de charbon, ce qui a diminué le nombre de navires disponibles pour transporter d'autres marchandises. Une forte demande des marchés de céréales et d'oléagineux a également favorisé cette forte demande de fret maritime.

MESURES D'ÉVALUATION DU SUCCÈS

En octobre 2007, le conseil d'administration de la CCB a passé en revue les résultats des mesures du rendement de l'organisation pour 2006-2007. L'organisation veille à l'évaluation et au suivi d'une série d'indicateurs clés sur une base annuelle, notamment des suivants : pourcentage des grains mis en marché, comparaison des prix de vente, contribution d'autres sources de revenu et primes de célérité/frais de surestaries. Chaque cible est établie en fonction de consultations effectuées auprès du personnel, d'une analyse des tendances historiques, des prévisions relatives aux tendances futures, et de l'avis de la haute direction. Ces cibles sont également soumises à l'examen par le conseil d'administration. Certains objectifs de 2006-2007 et le rendement de l'organisation concernant les mesures d'évaluation ci dessus sont résumés dans le tableau suivant.

Mesure d'évaluation	Objectif pour 2006-2007	Résultat pour 2006-2007
Pourcentage des grains mis en marché	Blé – 100 % Blé dur – 100 % Orge de premier choix – 100 % Orge fourragère – 100 %	Blé – 100 % Blé dur – 100 % Orge de premier choix – 100 % Orge fourragère – 100 %
Comparaison des prix de vente (Fourchette des prix nets par tonne obtenus par la CCB comparativement aux prix de vente des concurrents pour le blé, le blé dur et l'orge.)	Blé – 4,10 \$ Blé dur – 5,07 \$ Orge de premier choix – 7,62 \$	Blé – 6,00 \$ Blé dur – 7,77 \$ Orge de premier choix – 13,45 \$
Contribution des autres sources de revenu (Comprend les intérêts créditeurs nets provenant des comptes débiteurs rééchelonnés, des opérations discrétionnaires sur devises et sur marchandises, et de revenus de transport provenant de la passation de marchés et d'ententes avec les silos terminaux.)	Total – 64,9 millions de dollars	Total – (48,7 millions de dollars)*
Primes de célérité/surestaries nettes	Prime de célérité nette : 4,5 millions de dollars	Prime de célérité nette : 4,1 millions de dollars

* En 2006-2007, les contributions d'autres sources de revenu ont diminué, leur valeur nette s'établissant à 48,7 millions de dollars. Ce montant négatif tient compte des résultats des ventes de produits de base faisant partie du modèle d'établissement des prix pour le compte de mise en commun du blé.

Le modèle de tarification du compte de mise en commun du blé établit les quantités dont le prix doit être fixé pour ce compte; il s'agit d'une tarification planifiée. Dans ce modèle, pour déterminer les quantités cibles, on tient compte à la fois des activités de vente réelles au comptant et des transactions concernant des produits dérivés. La tarification de quantités supérieures ou inférieures au niveau ciblé pour la journée est considérée comme une activité commerciale discrétionnaire. Les ventes quotidiennes et les transactions relatives aux produits dérivés sont référencées par rapport au prix actuel des contrats à terme à la fin de chaque journée. Dans un marché à la hausse, comme c'était le cas durant l'été et l'automne 2007, les résultats sont négatifs lorsque les quantités dont on a réellement fixé le prix dépassent les quantités prévues au cours de la planification de la tarification. Le nombre de tonnes dont le prix a été fixé auparavant à un niveau inférieur produit des résultats négatifs lorsque le prix du marché en fin de journée est supérieur à celui qui prévalait en début de journée.

Depuis la fin de mai 2007, les indicateurs de base du blé reflètent un marché mondial plus serré, avec une forte demande pour cette céréale. Depuis ce temps, le prix du blé sur le marché mondial a monté, atteignant un niveau jamais égalé. Le prix à terme à échéance la plus proche du blé a grimpé, passant d'environ 5 \$ le boisseau à la fin de mai à 7 \$ environ à la fin d'août. En septembre, le prix à terme à échéance la plus proche avait atteint des valeurs dépassant 9,25 \$ le boisseau dans tous les marchés à terme des États-Unis.

COMPTE DE MISE EN COMMUN DU BLÉ

	2006-2007	2005-2006	Augm. (Dim.)
Livraisons (tonnes)	15 516 550	11 971 249	3 545 301
Produits (en milliers de \$)	3 540 904 \$	2 237 944 \$	1 302 960 \$
Produits (par tonne)	228,20 \$	186,94 \$	41,26 \$
Coûts directs	26,30	22,05	4,25
Produits d'exploitation nets	201,90	164,89	37,01
Autres produits	9,42	8,05	1,37
Intérêts créditeurs nets	1,44	2,14	(0,70)
Frais administratifs	(3,14)	(3,73)	(0,59)
Organismes de l'industrie du grain	(0,09)	(0,11)	(0,02)
Bénéfices distribuables	209,53 \$	171,24 \$	38,29 \$

Stratégie

Afin de gérer les risques de mise en marché et de pallier la volatilité des prix, la CCB établit le prix du grain tout au long de l'année tout en harmonisant les contraintes logistiques avec les exigences de livraison des producteurs et les profils d'approvisionnement des clients. La CCB utilise une approche intégrée de gestion des ventes et du risque pour le compte de mise en commun du blé, ce qui se traduit par l'établissement de prix qui s'échelonnent depuis les semences jusqu'aux récoltes de la campagne suivante. Les livraisons de grain de la nouvelle récolte aux clients augmentent à mesure que les stocks deviennent disponibles, et arrivent à terme à mesure que la récolte suivante commence à passer dans le système de manutention. Cette approche procure également une flexibilité qui permet de tirer parti des débouchés qui s'ouvrent périodiquement sur le marché et assure une continuité d'approvisionnement pour les principaux acheteurs de blé de l'Ouest canadien. L'éventail des clients de la CCB est structuré en vue de maximiser les produits à court terme et à moyen terme, en tenant compte des possibilités logistiques, des conditions du marché et de l'approvisionnement en blé de l'Ouest canadien.

La production de grain autre que le blé dur de l'Ouest canadien en 2006-2007 s'est élevée à 22,4 millions de tonnes, soit une légère hausse comparativement à la moyenne quinquennale. La qualité de la récolte de blé était supérieure à la moyenne, plus de 85 pour cent des grains engrangés étant classés dans les deux grades supérieurs. La teneur en protéines était aussi plus élevée que l'année précédente, et pourtant inférieure aux moyennes à long terme. Compte tenu d'un profil des grades élevé, de la forte teneur en protéines des grains et de la grande qualité générale de la récolte, la stratégie adoptée a été de maximiser les ventes dans les marchés où ces paramètres de qualité donnent droit à une bonification du prix.

La qualité supérieure de la récolte de blé de 2006 nous a permis d'augmenter notre part de marché ainsi que les livraisons à un certain nombre de clients, plus particulièrement en Europe et aux É.-U., où les ventes avaient été limitées au cours des dernières années à cause de la moins bonne qualité et de la faible teneur en protéines du blé produit dans l'Ouest canadien. Parallèlement, surtout en raison des limites d'approvisionnement en blé à l'échelle mondiale, la fourchette des prix entre les qualités supérieures et inférieures du blé a rétréci considérablement au cours de l'année commerciale. Notre clientèle de longue date a continué de privilégier la qualité, mais il y a eu davantage de possibilités pour la vente du blé de grade inférieur ou à faible teneur en protéines sur un certain nombre de marchés et à de très bons prix.

Livraisons par les producteurs

Les livraisons par les producteurs de toutes les céréales autres que le blé dur ont atteint 15,52 millions de tonnes, une hausse par rapport aux 11,97 millions de tonnes de l'année précédente. Cette augmentation est attribuable à une plus grande production et à l'amélioration du profil des grades de la récolte 2006 comparativement à celle de 2005. Les livraisons dans le compte de mise en commun du blé ont été acceptées jusqu'au 4 septembre 2007.

Les livraisons de blé ont varié selon la série de contrats, le grade et la classe des grains. Un contrat de livraison est une entente entre un agriculteur et la CCB, qui lie les deux parties. Il précise le type, le grade et la quantité de grain que le producteur compte livrer. Le producteur a le choix entre trois types de contrats de livraison de blé : contrat de série A avant le 31 octobre, contrat de série B avant le 31 janvier et contrat de série C au plus tard le 31 mai. La CCB annonce les quantités acceptées après avoir évalué les quantités totales de grain offertes en vertu de tous les contrats et la demande du marché pour cette céréale.



Tout le blé de la série A a été accepté à 100 pour cent, à l'exception du blé roux de printemps n^{os} 1 et 2 de l'Ouest canadien (CWRS), qui a été accepté à 80 pour cent. Les 20 pour cent qui restent ont été reportés dans les contrats de série B. Quant au blé de série B et C, le taux d'acceptation est de 100 pour cent pour tous les contrats.

Acceptation des livraisons en 2006-2007

Acceptation	% des livraisons acceptées
Série A Acceptation de tout le blé, sauf pour les classes suivantes : Blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) n ^{os} 1 et 2	100 % 80 %
Série B Acceptation des appels pour tout le blé	100 %
Série C Acceptation des appels pour tout le blé	100 %

Le blé rouge d'hiver de l'Ouest canadien (CWRW) a fait l'objet des premiers appels de livraison, suivi du CWRS, du blé de printemps Canada Prairie (CPSR) et ensuite, des autres classes de blé. Ces appels reflètent les quantités considérables de CWRW, de CPSR et de CWRS de grades inférieurs, qui ont été vendues à l'automne. Ces programmes de contrats ont pris fin en milieu d'année dans un effort visant à stimuler les livraisons d'autres classes de blé dans le réseau afin de respecter les engagements pris envers les clients. En raison des ventes plus importantes des classes de blé ci dessus et de la capacité limitée du réseau durant cette période, les ventes de CWRS n'ont pas été considérables jusqu'en décembre/janvier. Ce profil des ventes explique les retards affichés dans les appels de livraison aux termes des contrats visant le blé CWRS de grade supérieur jusqu'à la mi-novembre. Les livraisons de CW FEED ont été assurées dans le cadre de sept contrats à livraison garantie, qui permettent d'associer les livraisons par les producteurs avec des clients en particulier.

Appels de livraison en 2006-2007

Classe de blé	Période	Volume
CWRS série A n ^{os} 1 et 2	Mars	80 %
CWRS série A n ^o 3	Novembre	100 %
CPSR série A	Octobre	100 %
CPSW série A	Janvier	100 %
CWES* série A	Février	100 %
CWRW série A	Octobre	100 %
CWSWS** série A	Mars	100 %
Toutes les classes série B	Mai	100 %
Toutes les classes série C	Juin	100 %

* Blé extra fort de l'Ouest canadien

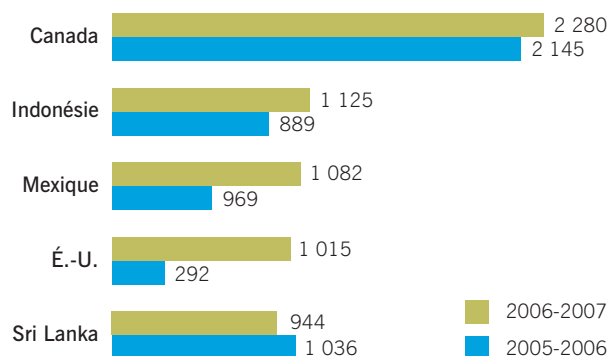
** Blé tendre blanc de printemps de l'Ouest canadien

Le produit

Le marché canadien a été encore une fois le principal acheteur de blé (en volume) en 2006-2007, les transactions au pays touchant 2,3 millions de tonnes. Au total, 12,9 millions de tonnes de blé ont été livrées aux marchés outremer en 2006-2007, comparativement à 10,1 millions de tonnes en 2005-2006. Notre deuxième principal acheteur de blé a été l'Indonésie, avec des contrats de plus de 1,12 million de tonnes de blé, comparativement à un peu plus d'un million de tonnes en 2005-2006. Viennent ensuite le Mexique et les É.-U. sur la liste de nos plus grands acheteurs, les ventes de blé à ces pays s'élevant à 1,08 million de tonnes et à 1,02 million de tonnes respectivement. La récolte de CWRS de qualité supérieure a permis de répondre à la forte hausse de la demande en blé des clients américains en 2006-2007, une hausse par rapport aux 292 000 tonnes de l'année précédente. Le Sri Lanka, avec ses achats de 944 000 tonnes de blé, s'est classé parmi les cinq meilleurs clients à l'exportation.

Principaux acheteurs de blé

(Ventes de 2006-2007 et de 2005-2006, en milliers de tonnes)



Le compte de mise en commun du blé a enregistré au total des produits de 3,5 milliards de dollars sur 15,5 millions de tonnes de blé livrées. Ces montants représentent un produit brut moyen de 228,20 \$ la tonne, une hausse de 41,26 \$ par rapport à la moyenne de 186,94 \$ la tonne de l'année précédente.

Comme pour l'année 2005-2006, le dollar canadien a encore pris de la vigueur par rapport au dollar américain au cours de l'année, diminuant la valeur des ventes en dollars canadiens.

Les rendements finaux du compte de mise en commun du blé CWRS n° 1 à 13,5 pour cent de protéines (nets de toutes charges) se sont élevés à 212,89 \$ la tonne en entrepôt à Vancouver/Saint Laurent, comparativement à 195,14 \$ la tonne un an plus tôt. La prime pour une teneur en protéines variant de 11,5 pour cent à 13,5 pour cent était de 7,24 \$ la tonne, comparativement à 15,50 \$ la tonne l'année précédente en raison de l'abondance des approvisionnements en blé de mouture nord-américain de qualité supérieure et à forte teneur en protéines. Les rendements finaux des comptes de mise en commun du blé CWRS n° 3 et du CPSR n° 2 se situaient à 196,32 \$ et à 185,90 \$ la tonne, respectivement, comparativement à 152,79 \$ et à 137,01 \$ la tonne respectivement en 2005-2006.

Les coûts directs ont augmenté de 4,25 \$ la tonne, principalement en raison de la hausse des coûts de transport résultant de l'augmentation des ventes au marché américain suivant la levée des tarifs douaniers imposés par les É.-U. sur le blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS). Les coûts de fret maritime ont aussi enregistré une hausse importante durant l'année en raison de la forte demande de transport de la Chine et des retards dans les départs de navires de l'Australie. Dans le réseau canadien, la qualité supérieure générale de la récolte a permis de limiter les ajustements d'inventaire (déclassement net moins important), contribuant à l'augmentation des coûts directs.

Le résultat final est que les produits d'exploitation nets se sont élevés à 201,90 \$ la tonne, une augmentation de 37,01 \$ par rapport à l'année précédente.

Les autres produits de 9,42 \$ la tonne sont attribuables au recouvrement de charges déduites par les agents de la Commission. Le recouvrement de charges a augmenté de 1,38 \$ la tonne compte tenu des mouvements plus importants vers les É.-U., où la Commission doit assumer les frais de transport, et d'un tonnage plus élevé des zones d'approvisionnement de Thunder Bay et des É.-U., occasionnant des coûts d'ajustement liés au transport.

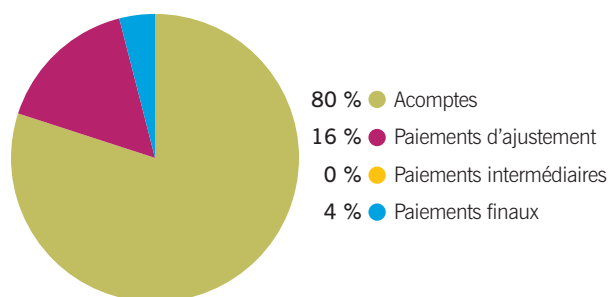
Bénéfices distribués

Le produit moyen tiré des ventes disponible pour distribution a augmenté de 22 pour cent ou 38,29 \$ pour s'établir à 209,53 \$ la tonne, atteignant au total 3,3 milliards de dollars. De cette somme, 2,4 milliards de dollars ont été redistribués aux participants du compte de mise en commun, approuvés à 96 pour cent au 27 juillet 2007 sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement. Le compte de mise en commun du blé ne comportait aucun paiements intermédiaires.

Un peu moins de 705 millions de dollars de rendements des ventes ont été versés à partir du compte de mise en commun du blé aux programmes d'options de paiement aux producteurs (OPP), ce qui représente le rendement des différents grades et classes de blé livrés aux termes de contrats à prix fixe et de contrats sur base. En vertu de ces OPP, les agriculteurs sont ensuite payés aux prix fixés dans leurs contrats respectifs.

Bénéfices distribués aux agriculteurs

Blé 2006-2007



COMPTE DE MISE EN COMMUN DU BLÉ DUR

	2006-2007	2005-2006	Augm. (Dim.)
Livraisons (tonnes)	3 982 710	4 308 906	(326 196)
Produits (en milliers de \$)	1 019 368 \$	864 199 \$	155 169 \$
Produits (par tonne)	255,95 \$	200,56 \$	55,39 \$
Coûts directs	38,28	33,76	4,52
Produits d'exploitation nets	217,67	166,80	50,87
Autres produits	6,23	5,02	1,21
Intérêts créditeurs nets	0,93	1,31	(0,38)
Frais administratifs	(3,14)	(3,73)	(0,59)
Organismes de l'industrie du grain	(0,09)	(0,11)	(0,02)
Bénéfices distribuables	221,60 \$	169,29 \$	52,31 \$

Stratégie

La superficie consacrée à la culture du blé dur a diminué et les volumes récoltés dans l'Ouest canadien ont été inférieurs à la moyenne de 2006 en raison des conditions plus sèches que la normale durant la saison de croissance. La production de blé dur a chuté pour se situer à 3,3 millions de tonnes en 2006-2007, comparativement à 5,9 millions de tonnes l'année précédente. Comme pour le blé, la récolte de blé dur a affiché un profil des grades très élevé, plus de 80 pour cent des grains étant classés dans les deux grades supérieurs. Cet excellent profil des grades et la forte teneur en protéines de la récolte ont orienté en grande partie notre stratégie globale de mise en marché.

Les exportations de blé dur du Canada représentent toujours une forte proportion du commerce total du blé dur à l'échelle mondiale. L'approche adoptée pour offrir le blé dur canadien sur les marchés mondiaux peut donc avoir une incidence déterminante sur la structure des prix en général et sur les rendements des agriculteurs. Durant plusieurs années où les approvisionnements mondiaux étaient abondants et la demande faible, notre stratégie a été de mettre en marché autant de blé dur que possible sans provoquer l'effondrement de la structure des prix. Cette stratégie était dictée par la prudence, compte tenu de la domination du Canada dans le marché mondial du blé dur, mais elle a provoqué une augmentation des reports d'inventaire au Canada. En 2006-2007, l'équilibre relatif entre l'offre et la demande sur le marché mondial et entre les différentes qualités de nos réserves en blé dur a permis d'accroître considérablement les volumes offerts à l'exportation tout en essayant de faire monter la structure des prix.

Notre approche de mise en marché du blé dur comprend la priorisation des possibilités de vente aux clients en fonction du rendement et des exigences relatives à la qualité, l'évaluation

des volumes commandés et du moment de la commande, puis l'affectation des réserves disponibles et la capacité logistique selon ces paramètres en vue de maximiser le rendement pour les agriculteurs. Le travail du personnel chargé de la mise en marché et de la logistique consiste à collaborer avec les producteurs et l'industrie afin de mener à bien cette stratégie. Bien que le profil des grades de la récolte 2006 ait été excellent, il y a eu une grande quantité de blé dur principalement de qualité inférieure et à faible teneur en protéines reportés dans l'inventaire qui a donné un bon mélange de grains pour répondre à la demande. Le meilleur équilibre entre l'offre et la demande sur les marchés mondiaux nous a permis de hausser les prix des grades inférieurs pour les clients qui avaient besoin d'une bonne qualité de blé dur, mais pas nécessairement de blé dur ambré de l'Ouest canadien (CWAD) n° 1. Parallèlement, l'offre de blé dur de qualité supérieure et à forte teneur en protéines a été suffisante pour favoriser le ciblage des ventes davantage vers le segment de marché de la qualité supérieure.

Cette stratégie a permis d'obtenir un niveau record de ventes de blé dur pendant la campagne agricole 2006-2007, la possibilité pour les agriculteurs de livrer tout leur blé dur, si tel était leur souhait, et d'augmenter le prix du blé dur par rapport à l'année précédente dans le compte de mise en commun.

Livraisons par les producteurs

Les producteurs ont livré 3,98 millions de tonnes de blé dur, soit une baisse par rapport aux 4,31 millions de tonnes livrées l'an dernier. Cette diminution peut être imputable au fléchissement de la production de blé dur comparativement à l'année précédente. Les livraisons de blé dur pour le compte de mise en commun ont été acceptées jusqu'au 4 septembre 2007.

Le seuil d'acceptation du blé dur a varié en fonction des séries de contrats et du potentiel de mise en marché. Un contrat de livraison est une entente entre un agriculteur et la CCB, qui lie les deux parties. Il précise le type, le grade et la quantité de grain que le producteur compte livrer. Le producteur a le choix entre deux types de contrats de livraison de blé dur : les contrats de série A, à signer au plus tard le 31 octobre, et un contrat de série B, négociable le ou avant le 30 avril. La CCB annonce un seuil d'acceptation après avoir évalué les quantités de grain offertes en vertu de tous les contrats et la demande du marché pour ce grain.

Acceptation des livraisons en 2006-2007

Acceptation		% d'acceptation
Série A	Blé dur ambré de l'Ouest canadien (CWAD) n° 1 et 2 :	80 %
	Blé dur ambré de l'Ouest canadien (CWAD) n° 3 :	100 %
Série B	Acceptation des livraisons de tout le blé dur :	100 %

Les livraisons de blé dur CWAD de série A n° 1 et 2 ont été acceptées à 80 pour cent. Les 20 pour cent restants ont été transférés aux contrats de série B. Quant aux livraisons de blé dur CWAD de série A n° 3, elles ont été acceptées à 100 pour cent, et tout le blé dur de série B, à 100 pour cent.

Appels de livraison en 2006-2007

Classe	Période	Volume
CWAD de série A n° 1 et 2	Février	80 %
CWAD série A n° 3	Janvier	100 %
Toutes les classes série B	Mai	100 %

Les appels de livraison de CWAD aux termes des contrats ont été espacés également tout au long de l'année, témoignant du rythme régulier des ventes en cours d'exercice, et ce, jusqu'en mars. En raison de la forte activité de vente à la fin de l'année, il a fallu utiliser le blé CWAD n° 1, 2 et 3 dans le cadre des contrats de livraison garantie (CLG) afin d'assurer un approvisionnement accru de blé dur de qualité supérieure. Une série de sept CLG a permis de fournir le CWAD n° 4 et 5, associant les livraisons des producteurs à des ventes précises.

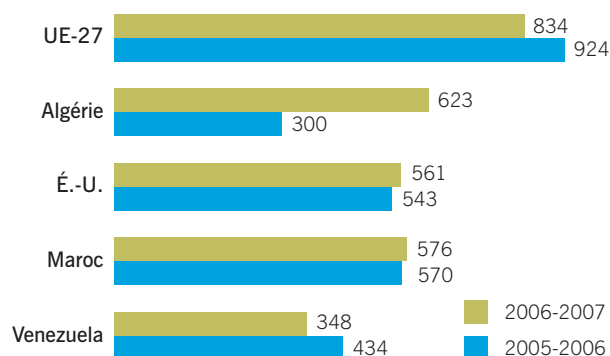
Le produit

Au total, 3,73 millions de tonnes de blé dur ont été vendues à des pays étrangers, comparativement à 3,98 millions de tonnes dans le compte de mise en commun de 2005-2006. Les ventes à l'Algérie pour l'année commerciale ont été excellentes, atteignant 623 000 tonnes. L'Union européenne (UE des 27) a été le meilleur client de la CCB pour le blé dur, les ventes du compte de mise en commun ayant atteint 834 000 tonnes. Une forte demande de blé dur canadien de qualité supérieure par les clients



Principaux acheteurs de blé dur

(Ventes pour 2006-2007 et 2005-2006, en milliers de tonnes)



américains a permis la vente de 561 000 tonnes de ce blé. Les exportations au Maroc, où nos clients veulent aussi un blé dur canadien de qualité supérieure, ont atteint 576 000 tonnes. Le Venezuela vient compléter le tableau des cinq principaux acheteurs de blé dur, avec un marché de 348 000 tonnes. Bien que les ventes aux entreprises de transformation canadiennes à partir du compte de mise en commun en 2006-2007 aient fléchi pour se situer à 253 000 tonnes, les ventes pour la campagne agricole 2006-2007 à ces entreprises sont en fait supérieures à celles de 2005-2006 (295 000 tonnes) pour s'établir à 316 000 tonnes, témoignant d'une croissance continue.

Les produits bruts du compte de mise en commun de blé dur ont atteint 1,02 milliard de dollars sur 3,98 millions de tonnes, pour une moyenne de 255,95 \$ la tonne, une hausse par rapport à la moyenne de 200,56 \$ la tonne en 2005-2006.

En raison de la force du dollar canadien par rapport à la devise américaine (comparativement à 2005-2006), le prix moyen par tonne de blé dur a encore subi des pressions à la baisse cette année commerciale. Les rendements finaux du compte de mise en commun pour le blé CWAD n° 1 avec 13 pour cent de protéines se sont élevés à 225,13 \$ la tonne en entrepôt à Vancouver/Saint Laurent, un gain substantiel comparativement à 2005-2006, où le rendement a été de 193,33 \$ la tonne. Le rendement final du compte de mise en commun du blé dur CWAD n° 3 a été de 203,85 \$ la tonne contre 152,72 \$ la tonne en 2005-2006.

Les coûts directs ont augmenté de 4,52 \$ la tonne comparativement à celui de l'année précédente. Les tarifs de fret et de manutention aux silos terminaux ont été les principaux facteurs ayant contribué à cette hausse étant donné le nombre accru de tonnes ayant

transité par les ports de l'Est et par voie maritime. L'autre facteur important a été les achats d'autres grains. Comparativement à 2005-2006, on a accepté et comptabilisé un volume plus élevé de livraisons des producteurs en 2006-2007.

Le résultat final est que les produits d'exploitation nets se sont élevés à 217,67 \$ la tonne, une augmentation de 50,87 \$ par rapport à l'année précédente.

Les autres produits ont augmenté de 1,21 \$ la tonne. Le recouvrement des coûts de transport a contribué à cette hausse étant donné qu'il y a eu plus de ventes au pays. En outre, les clients ont eu plus de difficulté à assurer l'arrivée en temps voulu des navires pour le chargement durant les périodes d'expédition; ils ont donc encouru des frais pour un chargement tardif.

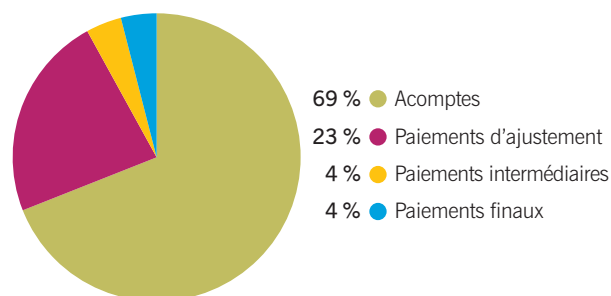
Bénéfices distribués

Le produit moyen tiré des ventes disponible pour distribution a augmenté de 31 pour cent ou 52,31 \$ la tonne, atteignant 221,60 \$, pour un total de 883 millions de dollars. De ce montant, 882,4 millions de dollars ont été retournés aux participants du compte de mise en commun, avec 92 pour cent ayant été approuvés en date du 14 juin 2007 sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement. Le restant a été payé en paiements intermédiaires et finaux avant la fin décembre.

Pour les livraisons de blé dur des producteurs faites en vertu des programmes d'OPP, la CCB a versé 164 millions de dollars à ces programmes à partir du compte de mise en commun, ce qui représente le rendement de différents grades et classes de blé dur livrés aux termes des contrats à prix fixe et des contrats sur base. Les produits du programme d'options de paiement ont été versés aux producteurs au prix fixé dans leur contrat respectif.

Bénéfices distribués aux agriculteurs

Blé dur 2006-2007



En raison de la force du dollar canadien par rapport à la devise américaine (comparativement à 2005-2006), le prix moyen par tonne de blé dur a encore subi des pressions à la baisse cette année commerciale.

COMPTE DE MISE EN COMMUN DE L'ORGE DE PREMIER CHOIX

	2006-2007	2005-2006	Augm. (Dim.)
Livraisons (tonnes)	1 851 337	1 464 682	386 655
Produits (en milliers de \$)	354 641 \$	248 361 \$	106 280 \$
Produits (la tonne)	191,56 \$	169,57 \$	21,99 \$
Coûts directs	19,78	24,82	(5,04)
Produits d'exploitation nets	171,78	144,75	27,03
Autres produits	24,73	21,05	3,68
Intérêts créditeurs nets	1,17	0,91	0,26
Frais administratifs	(3,14)	(3,73)	(0,59)
Organismes de l'industrie du grain	(0,13)	(0,16)	(0,03)
Bénéfices distribuables	94,41 \$	162,82 \$	31,59 \$

Stratégie

Les consommateurs ultimes d'orge brassicole se tournent de plus en plus vers un modèle commercial où ils fixaient le prix à terme d'un volume important de malt. Par le passé, le prix de la plupart des ventes de malt à l'exportation était fixé à la fin septembre ou à la mi-octobre. Un effet de cette pratique était que la plupart des ventes à l'exportation faites par l'industrie canadienne du malt n'étaient pas négociées tant que l'orge de l'Europe était récoltée et que l'on savait les volumes d'orge brassicole disponibles, et tant que les perspectives touchant la production d'orge de l'Australie étaient relativement claires. À la suite de ce virage vers des ventes plus hâtives de malt à l'exportation, et compte tenu de la volonté des agriculteurs de livrer l'orge brassicole au début de la campagne agricole, le prix d'une grande partie du compte de mise en commun de l'orge de premier choix a été fixé plus tôt que par le passé, avant la récolte. Cette stratégie qui consiste à vendre plus tôt l'orge de brasserie permet de vendre à un prix qui donne un bon rendement par rapport aux attentes pour une récolte normale dans la saison de production qui arrive. Le prix demandé pour les autres ventes faites plus tard, après que les quantités et qualités de production sont connues, peut être très différent sur le marché.

Les conditions chaudes et sèches ayant prévalu durant la récolte au Canada ont permis d'obtenir un profil des grades supérieur à la moyenne dans l'orge brassicole, augmentant le volume d'orge satisfaisant bien plus que la récolte des deux années précédentes aux normes applicables à l'orge de brasserie. Étant donné la piètre qualité de l'orge récoltée en Europe, on s'attendait à ce que l'Australie et le Canada augmentent leur part de marché à court terme sur le marché chinois. La CCB comptait vendre un volume considérable d'orge brassicole à la Chine en janvier 2008 et par la suite, tirer profit du prix élevé de l'orge brassicole sur le marché international, mais ce prix élevé a fait chuter abruptement la demande d'orge brassicole de la Chine, les brasseurs chinois

ayant préféré maximiser l'utilisation de l'orge de la Chine.

Plus tard dans l'année, il a été difficile d'inciter les producteurs à livrer le grain pour les ventes conclues, avec la montée du marché de l'orge fourragère par rapport à la valeur de l'orge brassicole dans le compte de mise en commun; on s'attendait aussi à des changements dans la structure du marché après le 1^{er} août 2007.

Livraisons par les producteurs

Les livraisons totales d'orge de premier choix dans le compte de mise en commun se sont établies à 1,85 million de tonnes, comparativement à 1,46 million de tonnes en 2005-2006, la principale raison de cette augmentation des livraisons étant attribuable à une amélioration importante de la qualité générale de l'orge de brasserie. Cependant, le prix élevé du marché de l'orge au Canada, stimulé par le faible approvisionnement en céréales fourragères dans l'Ouest canadien, a incité certains producteurs à livrer l'orge qui répondait aux normes pour l'orge brassicole dans le marché de l'orge fourragère, limitant les volumes disponibles dans le compte de mise en commun. Un autre facteur ayant joué dans les ventes d'orge brassicole est que l'on prévoyait une ouverture du marché à partir du 1^{er} août 2007, puisque beaucoup de producteurs ont décidé d'attendre pour voir quelles pouvaient être les avenues possibles dans un marché libre. Tous ces facteurs ont contribué à un volume de mise en commun de l'orge de premier choix inférieur à ce qui était prévu initialement, d'où une répartition des volumes de vente plus importante en début de saison.

Le rythme des livraisons a été plus important durant la première moitié de la campagne agricole. Les possibilités de mise en marché ont été relativement limitées durant la deuxième moitié de la saison en partie à cause de la réticence de certains acheteurs à payer un prix rarement égalé par le passé. Les livraisons d'orge de premier choix ont été acceptées dans le compte de mise en commun jusqu'au 4 septembre 2007.



Le produit

Les ventes d'orge brassicole au marché national ont atteint 975 000 tonnes, comparativement à 749 000 tonnes en 2005-2006, étant donné que les malteries industrielles ont fonctionné pratiquement à capacité grâce surtout à une amélioration de la qualité de l'orge brassicole. La Chine a été le principal marché d'exportation de l'orge brassicole, malgré que les ventes aient diminué pour passer de 404 000 tonnes en 2005-2006 à 395 000 tonnes. Avec la forte hausse de la valeur de l'orge brassicole sur le marché mondial durant l'année, les malteries chinoises ont utilisé dans une proportion beaucoup plus forte que normalement l'orge domestique, réduisant ainsi leur dépendance à l'égard des importations de l'Australie et du Canada. Le programme d'exportation a été restreint plus tard dans l'année, en partie à cause d'une forte hausse de la valeur de l'orge brassicole sur les marchés internationaux, ce qui a forcé les consommateurs ultimes à envisager différentes options, comme la réduction de la production, la diminution de qualité du produit, ou l'utilisation de grains crus. En outre, bien que la chaleur et les conditions sèches enregistrées à la fin de la saison de croissance 2006 aient diminué la production de blé et d'orge, les volumes de blé fourrager ont été limités en raison des conditions météorologiques exceptionnelles ayant prévalu durant la récolte, d'où un marché intérieur très vigoureux pour le blé fourrager plus tard pendant la saison commerciale 2006-2007.

Le volume des ventes aux États-Unis a augmenté considérablement, partant de 67 000 tonnes pour s'établir à 282 000 tonnes, compte tenu de l'amélioration spectaculaire de la qualité de l'orge brassicole du Canada depuis 2005-2006, et de la forte demande d'importation pour l'orge brassicole à six rangs plus particulièrement.

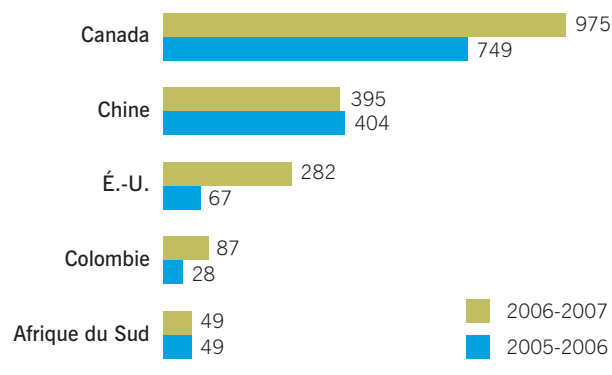
La décision du gouvernement fédéral de retirer l'orge des activités du guichet unique de vente de la CCB d'une façon qui était contraire aux dispositions de la *Loi* a créé de l'incertitude chez les clients,

qui craignaient que l'orge qu'ils avaient achetée à contrat ne leur serait pas livrée. La plupart des acheteurs d'orge brassicole vendent leur malt à peu près en même temps qu'ils signent les contrats pour l'achat de l'orge de la CCB. Or, la CCB peut conclure des ventes au moyen du guichet unique même sans avoir les contrats signés avec les agriculteurs parce qu'elle peut s'assurer d'avoir une grande quantité d'orge brassicole livrée à la CCB. Si le guichet unique de vente était aboli, les volumes d'orge brassicole sur lesquels comptait la CCB pourraient être livrés ailleurs. Cette situation a créé un risque pour les clients qui avaient vendu leur malt ou à terme, en particulier si le prix du marché avait augmenté entretemps. Ce type de risque peut être géré à long terme au moyen d'autres types de contrats avec les agriculteurs, mais l'avis émis à courte échéance concernant les changements éventuels de réglementation a provoqué beaucoup d'anxiété chez les clients de la CCB.

Le produit brut du compte de mise en commun de l'orge de premier choix a été de 354,6 millions de dollars sur 1,85 million de tonnes de livraisons, représentant un produit brut moyen de 191,56 \$ la tonne comparativement à 169,57 \$ la tonne en 2005-2006. Les volumes limités d'approvisionnement en orge brassicole à l'échelle mondiale imputables aux problèmes de qualité de l'orge en Europe et de la sécheresse en Australie ont augmenté le rendement de ce marché. Le rendement final du compte de mise en commun pour l'orge à deux rangs Extra spéciale en entrepôt à Vancouver/Saint-Laurent a été de 202,02 \$ la tonne, comparativement à 168,45 \$ la tonne un an plus tôt. Le rendement final du compte de mise en commun pour l'orge à six rangs Extra spéciale s'est établi à 188,12 \$ la tonne, par rapport à 160,87 \$ la tonne en 2005-2006. L'écart de rendement entre l'orge fourragère n° 1 de l'Ouest canadien et l'orge à deux rangs Extra spéciale s'est rétréci, passant de 52 \$ la tonne en 2005-2006 à 25,51 \$ la tonne.

Principaux acheteurs d'orge de premier choix

(Ventes pour 2006-2007 et 2005-2006, en milliers de tonnes)



Les coûts directs ont fléchi de 5,04 \$ la tonne. Les coûts d'entreposage en inventaire ont contribué à cette diminution, traduisant une plus grande fluidité dans les mouvements des grains dans le réseau et des niveaux moyens d'inventaire moins élevés. En outre, un nombre beaucoup moins important de livraisons tardives de grains de 2005-2006 dans le compte de mise en commun 2006-2007 a permis de diminuer les autres achats de grain.

Le résultat final est que les produits d'exploitation nets se sont élevés à 171,78 \$ la tonne, une augmentation de 27,03 \$ par rapport à l'année précédente.

Les autres produits ont augmenté de 3,68 \$ la tonne. Le recouvrement des frais de transport a augmenté en raison d'une plus grande proportion des ventes effectuées sur engagement en fonction de la position du pays et des frais perçus par les sociétés céréalières qui ont été recouverts par le compte de mise en commun. De surcroît, une plus grande proportion des volumes du compte provenaient des zones d'approvisionnement de Thunder Bay et des États-Unis, ce qui occasionne des coûts additionnels pour le transport du grain; ces sommes sont perçues par les sociétés céréalières.

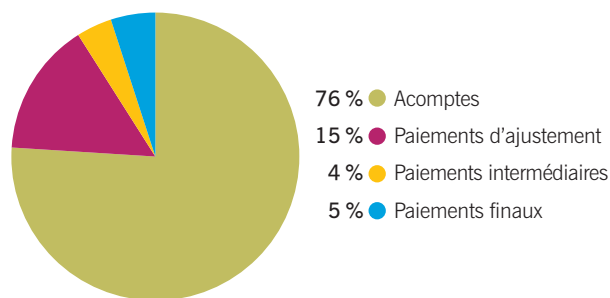
Bénéfices distribués

Le produit moyen tiré des ventes disponible pour la distribution a augmenté de 19 pour cent ou 31,59 \$ la tonne, pour s'établir à 194,41 \$, totalisant 360 millions de dollars. De ces sommes, 356 millions de dollars ont été retournés aux participants du compte de mise en commun, avec 91 pour cent ayant été approuvés en date du 27 juillet 2007 sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement. Le restant a été payé en paiements intermédiaires et finaux avant la fin décembre.

Un peu moins de 3,8 millions de dollars des rendements des ventes ont été versés à partir du compte de mise en commun de l'orge de premier choix aux programmes d'options de paiement aux producteurs, ce qui représente le rendement des divers grades et classes d'orge exportés dans le cadre des CPF et CSB. Les producteurs qui participent aux programmes d'options de paiement ont obtenu le prix fixé par leur contrat respectif.

Bénéfices distribués aux agriculteurs

Orge de premier choix 2006-2007



Les conditions chaudes et sèches ayant prévalu durant la récolte au Canada ont permis d'obtenir un profil des grades supérieur à la moyenne dans l'orge brassicole.

COMPTE DE MISE EN COMMUN A DE L'ORGE FOURRAGÈRE

	2006-2007	2005-2006	Augm. (Dim.)
Livraisons (tonnes)	147 513	915 783	(768 270)
Produits (en milliers de \$)	30 013 \$	127 151 \$	(97 138) \$
Produits (la tonne)	203,46 \$	138,84 \$	64,62 \$
Coûts directs	16,38	9,08	7,30
Produits d'exploitation nets	187,08	129,76	57,32
Autres produits	0,86	0,32	0,54
Intérêts créditeurs nets	8,14	2,46	5,68
Frais administratifs	(2,89)	(3,52)	(0,63)
Organismes de l'industrie du grain	(0,09)	(0,09)	–
Bénéfices distribuables	193,10 \$	128,93 \$	64,17 \$

Stratégie

Malgré la force du marché national de l'orge fourragère, l'intérêt des agriculteurs dans la mise en marché de leur orge fourragère par l'entremise de la CCB a augmenté durant la deuxième moitié de la période de mise en commun de l'orge fourragère A, compte tenu de la vigueur des indicateurs de base du marché international de l'orge fourragère. Les problèmes de production causés par la sécheresse dans des régions exportatrices clés, surtout l'Australie, les États-Unis et certaines parties de l'Ouest canadien, ont fait fléchir la concurrence à l'exportation.

La qualité du blé de l'Ouest canadien s'est située bien au dessus de la moyenne, limitant les volumes de blé fourrager produit. La production d'orge de l'Ouest canadien a chuté de 20 pour cent pour s'établir à 9,3 millions de tonnes, à cause de la réduction des superficies ensemencées, et du temps chaud et sec ayant prévalu vers la fin de la saison de croissance, ce qui a diminué les volumes de production prévus. Cette situation a entraîné des restrictions dans l'approvisionnement de grain fourrager. De plus, les stocks de fin d'année de maïs ont diminué aux É.-U. pour s'établir à un niveau plancher depuis 2003-2004, et la demande intérieure a grimpé en flèche suivant l'expansion du marché de l'éthanol aux É.-U. La situation du maïs sur le marché américain a contribué à soutenir le prix du grain fourrager en Amérique du Nord à l'automne 2006 et jusqu'en 2007.

La stratégie de la CCB pour la mise en marché de l'orge fourragère a consisté à mettre l'accent sur les possibilités de commercialisation dans le marché japonais.

Livraisons par les producteurs

Au total, les livraisons d'orge fourragère au compte de mise en commun A ont atteint 147 513 tonnes. Comme ce fut le cas pendant un certain temps, ce sont les contrats à livraison garantie (CLG) qui ont fourni l'orge fourragère, facilitant l'appariement entre l'exécution des engagements et l'origine des grains. Les livraisons d'orge fourragère au compte de mise en commun A ont été acceptées jusqu'au 7 février 2007.

Le produit

Le produit brut du compte d'orge fourragère A s'est élevé à 30,0 millions de dollars sur 147 513 tonnes de livraisons, représentant un produit moyen de 203,46 \$ la tonne, alors qu'il était de 138,84 \$ la tonne l'année précédente. Le rendement final du compte de mise en commun d'orge fourragère de l'Ouest canadien n° 1 en entrepôt à Vancouver/Saint-Laurent s'est établi à 187,42 \$ la tonne, comparativement à 130,20 \$ la tonne en 2005-2006.

Les activités de commercialisation de l'orge fourragère ont été axées sur le marché japonais étant donné que le rendement dans d'autres régions importatrices était moins attirant, et que la concurrence à l'exportation était relativement limitée. Les ventes d'orge fourragère au Japon ont atteint 141 000 tonnes.

Les coûts directs ont augmenté de 7,30 \$ la tonne par rapport à l'année précédente. Bien que les volumes du compte de mise en commun aient été moins importants que l'année précédente, une proportion accrue de tonnes vendues a entraîné des frais de transbordement, d'où des charges plus élevées par tonne.

La qualité du blé de l'Ouest canadien s'est située bien au dessus de la moyenne, limitant les volumes de blé fourrager produit.

Principaux acheteurs d'orge fourragère du compte de mise en commun A

(Ventes de 2006-2007 et de 2005-2006, en milliers de tonnes)



L'augmentation d'autres coûts directs est due aux différences touchant les éléments courus. Ces coûts sont contrebalancés par une allocation proportionnelle des produits d'intérêt avant tout transfert d'intérêts nets au fonds de prévoyance. Les augmentations des coûts directs ont été contrebalancées par une diminution des achats d'autres grains en raison de moindres volumes de livraisons tardives au compte de mise en commun 2005-2006 reportés au compte de 2006-2007, et d'un règlement de vérification aux silos terminaux en notre faveur.

Le résultat final est que les produits d'exploitation nets se sont élevés à 187,08 \$ la tonne, une augmentation de 57,32 \$ par rapport à l'année précédente.

Les autres produits ont augmenté de 0,54 \$ la tonne. L'orge expédiée à des tarifs plus favorables a permis de diminuer les coûts de fret réellement encourus.

Bénéfices distribués

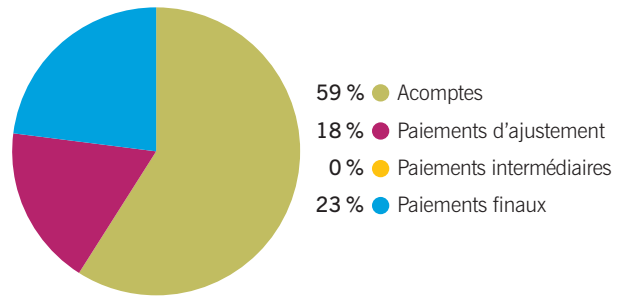
Le produit moyen tiré des ventes disponible pour distribution a augmenté de 50 pour cent ou 64,17 \$ la tonne, pour s'établir à 193,10 \$ et atteindre au total 28,5 millions de dollars.

De ce montant, 25,3 millions de dollars ont été redistribués aux participants du compte de mise en commun, avec 77 pour cent étant approuvés au 21 décembre 2006 sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement.

Un peu moins de 2,3 millions de dollars des rendements des ventes ont été versés à partir du compte de mise en commun de l'orge de premier choix aux programmes d'options de paiement aux producteurs, ce qui représente le rendement des divers grades et classes d'orge exportés dans le cadre des CPF et CSB. Les producteurs qui participent aux programmes d'options de paiement ont obtenu le prix fixé par leur contrat respectif.

Bénéfices distribués aux agriculteurs

Compte de mise en commun A de l'orge fourragère 2006-2007



COMPTE DE MISE EN COMMUN B DE L'ORGE FOURRAGÈRE

	2006-2007	2005-2006	Augm. (Dim.)
Livraisons (tonnes)	19 809	127 464	(107 655)
Produits (en milliers de \$)	3 658 \$	20 682 \$	(17 024) \$
Produits (la tonne)	184,64 \$	162,26 \$	22,38 \$
Coûts directs	27,01	32,57	(5,56)
Produits d'exploitation nets	157,63	129,69	27,94
Autres produits	50,17	0,98	49,19
Intérêts créditeurs nets	55,61	10,60	45,01
Frais administratifs	(3,14)	(3,73)	(0,59)
Organismes de l'industrie du grain	(0,09)	(0,11)	(0,02)
Bénéfices distribuables	260,18 \$	137,43 \$	122,75 \$

Stratégie

Pendant la majeure partie de la durée du compte de mise en commun B de l'orge fourragère, les agriculteurs étaient peu intéressés à commercialiser leur orge fourragère par l'intermédiaire de la CCB car le rendement sur le marché national était plus attrayant que sur le marché outremer. Cependant, durant les mois d'été, l'orge fourragère a pris de la valeur à l'échelle mondiale en raison de l'approvisionnement limité dans les régions exportatrices clés, dont l'Australie et l'Europe.

Malgré la réduction de la taille du compte de mise en commun, la stratégie de la CCB pour la mise en marché de l'orge fourragère a été de saisir les possibilités de marketing de créneau à mesure qu'elles se présentaient.

Livraisons par les producteurs

Les livraisons totales d'orge fourragère dans le compte de mise en commun B se sont établies à 19 809 tonnes, car les agriculteurs n'étaient pas très intéressés à vendre leur orge fourragère sur le marché outremer. Les livraisons ont été acceptées dans le compte de mise en commun B jusqu'au 4 septembre 2007.

Le produit

Le produit brut du compte d'orge fourragère B s'est établi à 3,7 millions de dollars sur 19 809 tonnes de livraisons, représentant un produit moyen de 184,64 \$ la tonne, par rapport à 162,26 \$ la tonne un an plus tôt. Le rendement final du compte de mise en commun d'orge fourragère n° 1 de l'Ouest canadien en entrepôt à Vancouver/Saint-Laurent a été de 210,14 \$ la tonne, comparativement à 131,68 \$ la tonne en 2005-2006.

Les activités de mise en marché de l'orge fourragère ont été axées sur le marché japonais puisque le rendement dans les autres régions importatrices était moins attrayant. Les ventes d'orge fourragère au Japon ont atteint 10 290 tonnes.

Principaux acheteurs d'orge fourragère du compte de mise en commun B

(Ventes de 2006-2007 et de 2005-2006, en milliers de tonnes)



Les coûts directs ont diminué de 5,56 \$ la tonne. Les coûts de manutention aux silos terminaux ont diminué en raison d'une augmentation du nombre de tonnes vendues en entrepôt comparativement à l'année précédente. Aussi, les achats d'autres grains ont été inférieurs à cause de livraisons tardives moins importantes dans le compte de mise en commun 2006-2007. Pour contrebalancer ces diminutions, on a enregistré des augmentations des coûts d'entreposage découlant de la prolongation des périodes de stockage en silo terminal, et d'autres coûts directs qui reflètent les différences liées aux éléments courus. Ces différences ont été contrebalancées par l'attribution proportionnelle des intérêts gagnés avant tout transfert d'intérêt net au fonds de prévoyance.

Le résultat final est un produit d'exploitation net s'élevant à 3,1 millions de dollars, une baisse de 13,4 millions de dollars par rapport à l'an dernier.



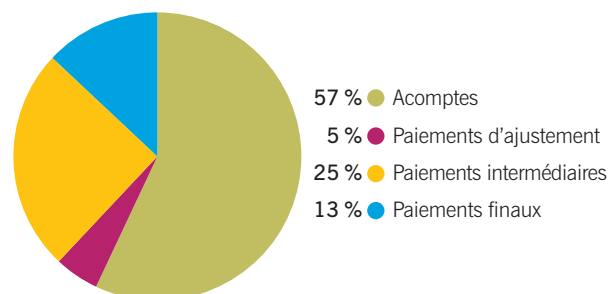
Les autres produits ont augmenté de 49,19 \$ la tonne. Au cours de l'année, un grief de l'année précédente a été réglé en notre faveur. Conformément à la politique d'attribution des intérêts créditeurs, la CCB transférera ce montant dans le fonds de prévoyance.

Bénéfices distribués

Le produit moyen tiré des ventes disponible pour distribution a augmenté de 89 pour cent et est passé de 122,75 \$ la tonne à 260,18 \$, atteignant au total 5,2 millions de dollars. De ce montant, 4,2 millions de dollars ont été versés aux participants du compte de mise en commun, avec 62 pour cent ayant été approuvés en date du 25 juin 2007 sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement. Le restant a été payé en paiements intermédiaires et finaux avant la fin décembre.

Bénéfices distribués aux agriculteurs

Compte de mise en commun B de l'orge fourragère 2006-2007



Les activités de mise en marché de l'orge fourragère ont été axées sur le marché japonais puisque le rendement dans les autres régions importatrices était moins attrayant.

PRODUITS ET COÛTS INDIRECTS

Intérêts créditeurs nets

(Montants en milliers de dollars)	2006-2007	2005-2006
Intérêts sur les ventes à crédit		
Intérêts créditeurs sur les sommes à recevoir	94 718 \$	152 041 \$
Frais liés aux emprunts utilisés pour financer les sommes à recevoir sur les ventes à crédit	74 727	119 975
Intérêts créditeurs nets sur les ventes à crédit	19 991	32 066
Intérêts créditeurs (débiteurs) sur les soldes de comptes de mise en commun	1 043	(1 267)
Autres intérêts		
Créditeurs	12 171	7 558
Débiteurs	2 656	2 219
Autres intérêts créditeurs, montant net	9 515	5 339
Total des intérêts créditeurs nets	30 549 \$	36 138 \$

Les intérêts créditeurs nets de 30,5 millions de dollars proviennent en grande partie des intérêts créditeurs nets gagnés sur les sommes dues à la CCB pour des ventes de grain à crédit faites dans le cadre du Programme de vente de céréales à crédit (PVCC) et du Mécanisme de crédit agro-alimentaire (MCA). Lorsque la CCB vend du grain à crédit, elle doit emprunter un montant égal pour faciliter les paiements aux producteurs jusqu'à ce qu'elle soit remboursée. La CCB peut emprunter à des taux d'intérêt inférieurs à ceux qui sont exigés des clients qui achètent à crédit. C'est pourquoi la CCB retire une « marge » d'intérêt.

Les revenus d'intérêts nets ont diminué en 2006-2007, surtout à cause de la forte diminution des soldes impayés. Ce poste comprend le remboursement complet de la dette de la Russie, qui s'élevait à 929 millions de dollars, soit l'équivalent en dollars canadiens de 827 millions de dollars américains en août 2006, ainsi que le remboursement de sommes considérables de la Pologne durant l'année. L'impact de ces rentrées a été partiellement contrebalancé par une marge d'intérêt plus élevée sur les sommes à recevoir.

L'intérêt sur les soldes des comptes de mise en commun a augmenté parce que l'actif net des comptes de mise en commun était plus favorable durant cette campagne agricole.

Les autres intérêts créditeurs provenant des clients, y compris les produits tirés des ventes qui n'ont pas été faites à crédit, varieront au fil des ans car le nombre de jours restants dans ces ententes variera entre un et 10 jours. L'augmentation est attribuable à des taux d'intérêt plus élevés sur les ventes régulières, à des soldes mensuels moyens plus élevés dans les comptes sur marge à cause du plus grand nombre de contrats à prix fixe et d'une valeur accrue des produits de base. Les frais dus principalement aux coûts de financement comme les frais de gestion de la trésorerie et les frais bancaires représentent la majeure partie des autres intérêts débiteurs.

Frais administratifs

Les frais administratifs ont augmenté de 0,2 million de dollars ou 0,3 pour cent par rapport à la campagne agricole, pour s'établir à 72,1 millions de dollars.

Les frais liés aux ressources humaines ont augmenté de 1,9 million de dollars, reflétant le nouveau programme de paye variable approuvé par le conseil d'administration, ainsi que les augmentations salariales en fonction du mérite et les coûts accrus des avantages sociaux. La hausse des honoraires professionnels était le résultat de contestations judiciaires de la Commission et aux frais de consultation engagés pour des initiatives commandées ou réglementaires telles que l'accès à l'information et les nouvelles normes comptables. Les coûts d'impartition ont augmenté étant donné une plus forte demande pour l'initiative de transformation de la chaîne d'approvisionnement (TCA), et les efforts redoublés pour le développement du système au cours de l'année. La diminution des frais de déplacement et de formation reflète l'orientation de la CCB sur d'autres activités organisationnelles comme le projet de TCA. Enfin, quand le projet TCA a été mis en branle, il a remplacé certains projets de développement de système qui étaient en cours, d'où une moins-value de 2,4 millions de dollars pour l'année précédente. Aucune autre dévaluation n'a été nécessaire en 2006-2007.

Organismes de l'industrie du grain

La CCB a continué à soutenir les organismes qui apportent des avantages directs ou indirects aux producteurs de grain de l'Ouest canadien. Au cours de la campagne 2006-2007, la Commission a versé un montant de 2 millions de dollars pour les activités de l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) et du Centre technique canadien pour l'orge brassicole (CMBTC). L'IICG et le CMBTC font partie intégrante des stratégies de commercialisation et de développement des produits de la Commission en offrant de l'information technique et des programmes d'éducation à nos clients.

Options de paiements aux producteurs (OPP)

RÉSULTATS FINANCIERS

Contrat à prix fixe (CPF)

Contrat sur base (CB)

Contrat à prix quotidien (CPQ)

Les prix des céréales étant très intéressants, le volume des livraisons effectuées dans le cadres des CPF, des CB et des CPQ s'est établi à 3 421 406 tonnes, comparativement à l'année précédente où il était de 693 360 tonnes, soit une augmentation dépassant les 390 pour cent. On trouvera dans le tableau ci-dessous les détails sur le nombre de contrats, de producteurs et le tonnage livré.

Les livraisons effectuées en vertu de ces programmes sont comptabilisées séparément de celles faites dans les comptes de mise en commun, et tous les produits relatifs aux comptes de mise en commun qui autrement auraient été versés aux agriculteurs (sous forme d'acomptes, de paiements intermédiaires et de paiements finaux) sont plutôt versés au fonds du programme correspondant. Ce montant s'est élevé à 704,6 millions de dollars pour le blé, à 0,2 million de dollars pour le blé dur, à 3,8 millions de dollars pour l'orge de premier choix et à 2,3 millions de dollars pour le compte de mise en commun A de l'orge fourragère. Si l'on tient compte des autres produits, notamment les dommages et intérêts, et des frais relatifs aux programmes (y compris les résultats de couverture nets, les intérêts et les frais administratifs),

ces programmes ont généré une perte nette de 39,9 millions de dollars, principalement imputable au blé. Un facteur ayant contribué à cette perte est le tonnage reporté à la nouvelle campagne agricole compte tenu de la valeur intéressante prévue en 2007-2008. L'autre facteur a été la diminution des niveaux de base tout au long de l'année, qui ne peut faire l'objet d'une opération de couverture à l'aide des marchés des produits de base. La récolte de la campagne agricole 2005-2006 a été de bonne qualité, et l'on s'attendait à un rendement similaire en 2006-2007. Mais la qualité de la récolte 2006-2007 a dépassé les attentes et les niveaux de base se sont rétrécis. Ce changement des niveaux de base s'est produit après l'établissement des prix d'une grande partie du programme 2006-2007 par les producteurs, alors que le rendement final du compte de mise en commun versé au fonds du programme aurait tenu compte de la diminution, créant ainsi des pertes pour le programme.

Les CPQ ont été mis sur pied en 2005-2006. Ces nouveaux contrats permettent aux producteurs de profiter des prix quotidiens au comptant en se fondant sur le marché des États-Unis. Au total, 501 366 tonnes de grain ont été livrées dans le cadre de ce programme en 2006-2007. Les rendements versés pour ce programme se sont élevés à 104,3 millions de dollars. Après comptabilisation des gains de couverture nets et des dommages et intérêts imposés (contrebalancés par les engagements contractuels, les intérêts et les frais administratifs), le programme a enregistré un déficit net de 7,2 millions de dollars.

Statistiques de programme	(en milliers de dollars) 2006-2007				2005-2006			
	Nombre de contrats	Nombre de producteurs	Tonnes livrées	Surplus (déficit) net	Nombre de contrats	Nombre de producteurs	Tonnes livrées	Surplus (déficit) net
Blé	20 481	12 581	2 887 629	(33 395) \$	3 444	2 755	615 249	(5 912) \$
CPQ – blé	1 908	1 606	501 366	(7 231) \$	457	407	73 904	(935) \$
Blé dur	11	9	754	21 \$	16	15	2 658	(33) \$
Orge de premier choix	112	98	19 813	121 \$	8	8	1 206	19 \$
Orge fourragère A	86	78	11 844	556 \$	10	10	343	2 \$
Orge fourragère B	Pas d'activité			– \$	Pas d'activité			– \$
Total			3 421 406	(39 928) \$			693 360	(6 859) \$

Option de paiement anticipé (OPA)

Les tonnages livrés en 2006-2007 dans le cadre de contrats d'OPA ont diminué pour atteindre 1 548 931 tonnes comparativement à 2 658 147 tonnes en 2005-2006. Le tableau ci-dessous présente des détails sur le nombre de contrats et de producteurs et les tonnages livrés.

L'abattement sur les OPA, imputé aux agriculteurs pour compenser le risque, la valeur temporelle de l'argent et les frais administratifs du programme, a atteint 2,9 millions de dollars (en 2005-2006 – 3 millions de dollars). Après comptabilisation des dommages et intérêts imposés en réparation du défaut de livraison, des intérêts débiteurs nets et des pertes de couverture nettes, on a enregistré un excédent net de 1,3 million de dollars.

Programme de versement complémentaire avant livraison (PVCL)

Les producteurs de blé et de blé dur qui ont eu accès à des avances de fonds à l'automne peuvent demander la somme supplémentaire de 30 \$ la tonne pour leur grain qui leur sera versée avant la livraison. Les participants doivent assumer les coûts du programme, y compris la gestion du risque, les frais administratifs et la valeur temporelle de l'argent. Les remboursements sont faits par des paiements subséquents versés par les producteurs, selon les livraisons effectuées. Dans le cadre du PVCL, des versements de 6,8 millions de dollars ont été remis à 387 producteurs (comparativement à 5,9 millions de dollars distribués à 323 producteurs en 2005-2006).

(en milliers de dollars)		2006-2007				2005-2006			
Statistiques de programme	Nombre de contrats	Nombre de producteurs	Tonnes livrées	Surplus (déficit) net	Nombre de contrats	Nombre de producteurs	Tonnes livrées	Surplus (déficit) net	
Blé	6 029	4 668	806 287	487 \$	7 106	6 044	1 080 124	(111) \$	
Blé dur	1 072	768	199 272	244 \$	1 986	1 683	402 084	149 \$	
Orge de premier choix	2 231	1 943	400 621	378 \$	1 727	1 421	295 244	121 \$	
Orge fourragère A	981	883	127 054	162 \$	4 850	3 807	780 894	135 \$	
Orge fourragère B	165	153	15 697	32 \$	903	832	99 801	(162) \$	
Total			1 548 931	1 303 \$			2 658 147	132 \$	

LIQUIDITÉ ET RESSOURCES EN CAPITAL

Le risque d'illiquidité est le risque que la CCB soit dans l'impossibilité de faire face à ses obligations. Les programmes de financement diversifiés de la Commission lui permettent de disposer de liquidités suffisantes pour faire face à ses besoins de trésorerie courants. La CCB peut à l'occasion détenir des placements à court terme dont la cote est élevée pour faire en sorte qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations d'emprunt. Elle dispose également de marges de crédit auprès d'institutions financières de façon à avoir accès à des fonds additionnels.

Rentrées de fonds – sources et utilisations

Comme nous distribuons tous les produits des comptes de mise en commun aux producteurs, les activités d'exploitation sont presque entièrement financées par emprunt. Durant l'exercice, nous pouvons aussi disposer de flux de trésorerie provenant de l'exploitation. Nos principales utilisations de fonds concernent la distribution des bénéfices en espèces aux producteurs, les frais d'exploitation et les dépenses en capital.

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à 4,49 milliards de dollars, une hausse par rapport à l'année précédente. Les activités d'investissement ont représenté 1,37 milliard de dollars, surtout en raison des remboursements et des paiements anticipés prévus aux comptes débiteurs réguliers. Cette situation a aussi eu des répercussions sur les activités de financement, les besoins d'emprunt étant à la baisse.

Nous effectuons des paiements d'ajustement et des paiements intermédiaires durant l'année. Une fois toutes les opérations comptables terminées, nous remettons un paiement final aux producteurs qui ont participé aux comptes de mise en commun. Au total, la somme de 3,8 milliards de dollars a été distribuée aux producteurs. Puisque la Commission se trouve habituellement dans une position emprunteuse nette, la position de trésorerie affiche un montant net nul à la fin de l'exercice.

Nous croyons que les fonds générés par les activités d'exploitation soutenues par les emprunts suffiront pour nos dépenses en capital et les autres besoins de trésorerie prévus pour 2007-2008.



Bilan

Le bilan de la Commission est grandement marqué par les paiements anticipés de certains débiteurs durant l'exercice. Plus de 1,3 milliard de dollars ont été versés en paiements anticipés et en remboursements. Cette diminution a été contrebalancée par l'augmentation des stocks et des charges reportées, et des charges payées d'avance qui reflètent le prix plus élevé des produits de base. Un nouveau poste au bilan consacré aux placements a été ajouté aux actifs. Les placements précédents nets ont été comptabilisés en soustrayant les emprunts. Pendant l'exercice 2006-2007, la Commission a obtenu l'approbation du ministre fédéral des Finances afin d'investir une partie des paiements anticipés de créances de la Russie dans des placements à fort rendement, ce qui a contribué à la hausse des placements. La forte diminution nette des actifs a eu un effet direct sur les emprunts, qui ont fortement régressé.

Au cours des cinq prochaines années, les remboursements de comptes débiteurs se traduiront par un recul important des sommes à recevoir et des niveaux d'emprunt correspondants. Ces remboursements auront aussi pour effet de réduire les intérêts créditeurs nets. La CCB estime que les intérêts créditeurs nets fléchiront progressivement pour se situer à 3 millions de dollars d'ici 2011-2012.

Instruments d'emprunt

Conformément à la *Loi*, et sur approbation du ministre fédéral des Finances, la CCB peut emprunter de l'argent par n'importe quel moyen, notamment l'émission, la réémission, la vente et le nantissement d'obligations, de débetures, de billets et d'autres titres d'emprunt.

Tous les emprunts de la Commission sont garantis sans condition et de manière irrévocable par le ministre des Finances à partir de la date d'émission et jusqu'à l'échéance. Par conséquent, la cote de solvabilité de ces titres d'emprunt reflète l'excellente qualité du crédit du gouvernement fédéral. Voici les cotes de solvabilité à court et à long terme: cotes de dettes de premier rang non garanties de Moody's Investor Service (Aaa / P-1), cotes de solvabilité de Standard and Poor's Ratings Group (AAA / A-1+) et cotes de dettes de Dominion Bond Rating Service (AAA /R-1(élevée)).

Nous empruntons pour financer l'acquisition des stocks de grain, les débiteurs relatifs aux ventes à crédit, les frais administratifs et les charges d'exploitation ainsi que pour administrer les programmes de paiement anticipé du gouvernement fédéral. Nous procédons à ces emprunts dans plusieurs devises,

mais atténuons le risque de change en convertissant nos titres d'emprunt en dollars canadiens ou américains de façon à ce que la devise corresponde à celles des actifs financés.

Nous gérons plusieurs programmes d'emprunt afin de minimiser les coûts d'emprunt et de gérer le risque d'illiquidité. L'encours total de la dette variait de 3 milliards à 4 milliards de dollars (équivalence en dollars canadiens) en 2006-2007. Nos programmes d'emprunt comprennent notamment les éléments suivants :

- un programme de billets de trésorerie intérieur (le programme de « billets de la Commission du blé »);
- un programme de billets de trésorerie en dollars américains;
- un programme de billets de trésorerie en euros;
- un programme de billets à moyen terme en euros;
- un programme de billets à moyen terme intérieur.

Bien que les billets émis en vertu du programme de billets à moyen terme en euros aient une échéance à l'émission allant jusqu'à 15 ans et qu'ils soient donc considérés comme des dettes à long terme aux fins de la présentation de l'information, bon nombre de ces billets sont échangeables par la CCB avant leur échéance en raison des clauses de rachat intégrées.

Les emprunts nets ont diminué pour passer de 4,3 milliards de dollars canadiens à la fin de l'exercice 2005-2006 à 3,1 milliards de dollars canadiens à la fin de 2006-2007. Cette diminution est principalement due au remboursement des débiteurs relatifs aux ventes à crédit.

Activités hors bilan

Nous avons recours à des instruments dérivés hors bilan dans le cours normal de nos activités. Nous utilisons des instruments financiers dérivés pour la gestion des fluctuations des prix des marchandises, des taux d'intérêt et des taux de change. Seules nos activités de couverture sont représentées comme des éléments hors bilan.

Nous faisons appel à des instruments dérivés pour les marchés à terme afin de gérer le risque lié aux fluctuations défavorables des prix du grain. Nous utilisons des échanges de taux d'intérêt pour gérer les taux d'intérêt de notre portefeuille d'emprunts et pour gérer les coûts généraux d'emprunt. Nous utilisons surtout des contrats de change pour couvrir le risque de change découlant des ventes de grain et des opérations de financement. On discute plus en détail de ces activités de couverture à la page 61 sous la rubrique « Risque de marché » dans la section Gestion du risque financier au présent rapport de gestion.

Fonds de prévoyance

La *Loi* prévoit la création d'un fonds de prévoyance. Ce fonds de prévoyance peut être alimenté par divers mécanismes, y compris les résultats d'exploitation des OPP ou d'autres sources de revenus reçus dans le cours des activités.

Il sert à couvrir les déficits ou à retenir les excédents qui peuvent découler de l'exploitation des programmes d'OPP. Ce fonds sert également de dépôt pour les intérêts créditeurs excédentaires du compte de mise en commun de l'orge. Les montants transférés au fonds de prévoyance sont calculés d'après une formule et approuvés par le conseil d'administration, qui s'assure de l'allocation d'un montant équitable au compte de mise en commun de l'orge et qui compense la distorsion pouvant résulter de certains coûts au cours des années où les volumes du compte de mise en commun sont anormalement faibles.

La *Loi* exige aussi que tous les produits générés moins les coûts d'exploitation soient distribués par l'entremise des comptes de mise en commun. Le *Règlement sur le fonds de réserve de la Commission canadienne du blé* prévoit que le solde du fonds ne peut pas dépasser la somme de 60 millions de dollars.

Le 7 juin 2007, le gouvernement du Canada a modifié le *Règlement sur le fonds de réserve de la Commission canadienne du blé*, qui aurait entraîné l'ouverture du marché de l'orge le 1^{er} août 2007, ce qui a créé de l'incertitude sur le marché.

La Commission a contesté cette modification, qui a été reconnue comme étant illégale par la Cour fédérale le 31 juillet 2007. Au cours de cette période, la Commission a tiré profit de certaines possibilités de mise en marché de l'orge en dehors du compte de mise en commun. Cette initiative a permis de vendre 5 906 tonnes d'orge. En raison du nombre limité de transactions et, par conséquent, de certaines susceptibilités du marché, les profits tirés de ces transactions ont été transférés directement au fonds de prévoyance conformément au paragraphe 39.1 de la *Loi*.

Au cours de l'année, un déficit net de 38,6 millions de dollars a été transféré au fonds de prévoyance dans le cadre des programmes d'OPP. De plus, des intérêts créditeurs liés à l'orge fourragère s'élevant à 1,9 million de dollars ont été transférés au fonds de prévoyance. Enfin, des profits tirés des transactions relatives à l'orge en dehors du compte de mise en commun atteignant 0,08 million de dollars ont été transférés également.

Gestion du risque financier

Nous nous efforçons de réduire au minimum les risques liés aux opérations financières de la Commission. Nous gérons de façon active notre vulnérabilité au risque financier et nous nous assurons du respect des politiques et directives que nous avons approuvées en matière de gestion des risques.

Cadre de gouvernance

Les responsabilités permanentes liées à la gestion du risque sont énoncées par l'intermédiaire des politiques approuvées par le conseil, d'autres politiques connexes de l'organisme ainsi que des exigences du gouvernement et des organismes de réglementation. La supervision des membres du conseil d'administration et de l'équipe de gestion, l'obligation de rendre compte et une solide culture de contrôle permettent la gestion du risque financier.

Le conseil d'administration approuve la tolérance de la Commission à l'égard du risque et veille à ce qu'un cadre adéquat de gestion du risque soit en place pour déterminer, évaluer et gérer le risque financier avec efficacité.

Le comité de gestion du risque financier surveille les activités dans ce domaine. Ce comité élabore et recommande au conseil d'administration des politiques et des mesures en matière de gestion du risque financier pour veiller à ce que les politiques correspondent aux buts et aux objectifs visés par la Commission et qu'elles respectent les exigences du gouvernement et des organismes de réglementation. Le président-directeur général est à la tête du comité de gestion du risque financier. Ce comité

compte parmi ses membres le chef des services financiers, le chef des opérations et d'autres représentants de la haute direction qui participent à la gestion des risques.

Les Services de vérification interne veillent à ce que les activités de gestion du risque financier fassent l'objet de vérifications périodiques.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que représentent pour la situation financière de la Commission les fluctuations défavorables ou la volatilité des prix sur les marchés. Les risques de marché auxquels s'expose la CCB sont le risque sur marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Le risque sur marchandises correspond au risque que les produits d'exploitation de la CCB fléchissent à la suite d'une variation défavorable des prix des marchandises. Pour compenser les risques inhérents à l'activité principale du compte de blé, la CCB recourt à des contrats à terme standardisés et à des options négociées en Bourse.

Le programme de gestion du risque sur marchandises de la CCB utilise une approche intégrée qui combine les activités de vente avec l'usage d'instruments dérivés négociés en Bourse pour la gestion du risque de fluctuations défavorables dans le prix du grain entre le moment où le grain est produit et celui où la récolte est finalement vendue aux clients. Les instruments dérivés négociés en Bourse servent à compléter les activités commerciales de la CCB

Notre philosophie de gestion du risque opérationnel prône un environnement qui favorise une gestion efficace du risque opérationnel.

en vue de lui permettre de fournir aux clients d'autres options de tarification flexibles, comme les contrats sur base, et de participer à des activités de tarification arbitraire, au besoin. De plus, la CCB gère le risque sur marchandises associé aux différentes options de paiement offertes aux producteurs des Prairies, qui leur fournissent le choix de l'établissement des prix et des solutions de rechange pour la trésorerie.

Le risque de change représente le risque que des fluctuations du cours des devises aient une incidence négative sur les rentrées en dollars canadiens. Les ventes s'effectuant directement ou indirectement en dollars américains, la Commission est exposée au risque de change.

Pour gérer le risque de change, nous procédons à des opérations de couverture sur les ventes en devises au moyen d'instruments dérivés de façon à protéger le produit en dollars canadiens que nous prévoyons réaliser sur les contrats de vente. Nous faisons appel à une approche intégrée que nous allions à nos activités de vente. En outre, nous gérons le risque de change associé aux différentes options de paiement.

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque d'une baisse des intérêts créditeurs nets à la suite de fluctuations désavantageuses des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt provient du décalage entre la période durant laquelle les taux d'intérêt sur les actifs productifs d'intérêts sont en vigueur et les dates de révision des taux des emprunts portant intérêt. Ce risque est géré par la CCB. L'écart entre les intérêts gagnés sur les actifs productifs et les intérêts payés sur les emprunts représente le montant des intérêts créditeurs nets qui sont distribués chaque année aux producteurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de pertes potentielles au cas où une contrepartie manquerait à ses obligations contractuelles. Nous nous exposons à ce genre de risque dans le cas de ventes à crédit non garanties, de placements et d'opérations sur instruments dérivés effectués sur le marché hors cote utilisées pour gérer les risques de marché auxquels nous sommes exposés. Nous concluons des accords généraux avec chacune des contreparties dans le but de limiter le risque de crédit, le risque juridique et le risque de règlement. De plus, nous ne faisons affaire qu'avec des contreparties dont la cote de solvabilité est élevée et qui satisfont à nos politiques de gestion du risque financier. Ces politiques respectent ou surpassent les politiques de crédit du ministre des Finances.

Les contrats à terme standardisés sur marchandises et les options que nous concluons nous exposent à un risque de crédit minimal puisque ces contrats sont négociés en Bourse. Nous gérons notre risque de crédit à l'égard des contrats à terme standardisés et

des options en effectuant ces opérations sur des Bourses où ces contrats font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché et d'un règlement quotidiens.

Débiteurs liés à des ventes à crédit

Nous vendons du grain dans le cadre de deux programmes de crédit à l'exportation garantis par le gouvernement, le Programme de ventes de céréales à crédit (PVCC) et le Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA). Dans le cadre du MCA, la CCB assume une portion du risque de crédit. Jusqu'ici, toutes les ventes aux termes du MCA ont été honorées et aucune de ces ventes ne comporte un solde en souffrance. Pour plus de renseignements sur les ventes à crédit, voir la note 3 des états financiers.

Placements

Nous recourons à des placements à court terme pour faire face à nos obligations de gestion de trésorerie et de gestion du risque d'illiquidité. Nous administrons également des portefeuilles d'investissement à court terme et à long terme établis à partir des produits du paiement anticipé de créances. Nous investissons dans ces portefeuilles afin de contrebalancer les dettes créées initialement pour financer les sommes à recevoir, réduisant le risque lié aux taux d'intérêt et produisant des intérêts créditeurs nets. La CCB maintient ces portefeuilles d'investissement jusqu'à ce qu'une partie importante de la dette soit échue ou exigible immédiatement.

Tous les placements sont effectués conformément aux exigences de la *Loi*, à l'autorisation d'emprunt à la CCB accordée par le ministre des Finances et aux directives gouvernementales applicables. Nous gérons le risque de pertes que représente un placement en concluant des opérations uniquement avec des contreparties disposant des meilleures cotes de solvabilité.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque que la CCB enregistre des pertes à la suite de défaillances dans les processus et contrôles administratifs ou dans les processus d'exploitation. Notre philosophie de gestion du risque opérationnel prône un environnement qui favorise une gestion efficace du risque opérationnel. Les activités de gestion du risque opérationnel comprennent la répartition des tâches, la formation réciproque et le perfectionnement professionnel, l'élaboration de plans de reprise après sinistre, l'utilisation d'un système financier intégré, des vérifications internes et externes, et un service indépendant de contrôle du risque et de reddition de comptes.



Perspectives

La campagne agricole 2007-2008 a été similaire sous bien des aspects à celle de 2006-2007. Après un printemps pluvieux qui a retardé les semailles dans les régions agricoles plus au Nord, la saison de croissance a été chaude et sèche la plupart du temps. Des températures record ont été enregistrées en juillet, diminuant les volumes récoltés dans toute la région, l'impact le plus notable s'étant fait sentir dans les régions culturales plus au Sud. La récolte a commencé au début d'août dans les régions méridionales et ne s'est terminée qu'au milieu d'octobre au Nord. La récolte 2007-2008 a été plus tardive que l'année précédente, la qualité du grain demeurant supérieure à la moyenne.

Les conditions du marché pour la récolte 2007-2008 devraient être meilleures qu'elles ne l'ont été depuis bien des années, car on prévoit des prix record, ou presque, pour le blé, le blé dur et l'orge. Ces prix sont attribuables à une production moins abondante de blé, de blé dur et d'orge, combinés à une demande très forte. Ces facteurs positifs du marché sont contrebalancés par la vigueur exceptionnelle du dollar canadien et les tarifs exorbitants du fret maritime. Étant donné cette combinaison de tarifs de fret et des prix du grain élevés, la valeur des grains sur le marché était extrêmement élevée, ce qui devrait faire fléchir la demande globale de blé, de blé dur et d'orge.

Les marchés du blé ont atteint des niveaux record au début de l'année commerciale 2007-2008 et devraient rester vigoureux jusqu'au début de la récolte de blé d'hiver de 2008 dans l'hémisphère Nord. Compte tenu des prévisions extrêmement serrées concernant les stocks de fin d'année pour l'année commerciale 2007-2008, les prix devraient rester à des niveaux jamais égalés. La production peu abondante de régions productrices clés de la Russie, de l'Ukraine, du Canada, de l'Europe et de l'Australie a eu pour effet de réduire les quantités disponibles dans les pays exportateurs. À la fin du premier trimestre de l'année commerciale, les É.-U. avaient déjà vendu plus des trois quarts de leur récolte de blé. La menace de taxes à l'exportation et les restrictions en Argentine, en Russie et

en Ukraine ont aussi fait monter les prix. Selon les prévisions, les réserves céréalières des principaux exportateurs de blé fléchiraient à des niveaux planchers jamais égalés en plus de 35 ans à la fin de l'année commerciale 2007-2008.

Les indicateurs de base du marché du blé dur sont encore plus positifs que ceux du blé de mouture. Compte tenu des stocks réduits pour cette année commerciale combinés aux difficultés de production dans des régions importatrices et exportatrices, les prévisions de stocks en fin d'année 2007-2008 sont extrêmement limitées. La demande devra être fortement rationnée étant donné que les prix ont grimpé à des niveaux sans précédent. La sécheresse au Maroc et en Grèce, combinée à des conditions météorologiques défavorables durant la récolte dans le bassin méditerranéen, devrait induire une forte demande d'importation de blé dur. La production au Canada et aux É.-U. a été inférieure aux prévisions en raison des conditions de température chaudes et sèches durant la saison de croissance. À cause des volumes restreints en réserve, les prix demeureront vraisemblablement à des niveaux record jusqu'à l'arrivée des nouvelles récoltes.

Les marchés internationaux de l'orge ont presque atteint des niveaux record en réaction aux réserves très limitées. La sécheresse dans la région de la mer Noire, combinée à des rendements moins bons que prévus en Europe de l'Ouest, est responsable des faibles niveaux d'approvisionnement disponibles pour l'exportation. Les mauvaises conditions météorologiques enregistrées en Europe ont limité les réserves d'orge brassicole pour la deuxième année consécutive. Le temps chaud et sec en Amérique du Nord au cours du mois de juillet a aussi contribué à la diminution des réserves d'orge au Canada et aux États-Unis. Mais le principal facteur ayant joué sur les marchés mondiaux de l'orge a été la sécheresse qui a sévi pour la deuxième année consécutive en Australie, limitant énormément les réserves d'orge pour l'exportation et les volumes des stocks de fin d'année. Ces facteurs devraient maintenir le prix de l'orge fourragère et de l'orge brassicole jusqu'à l'arrivée de la récolte 2008.



Bien qu'un certain nombre de facteurs externes créent des risques de bouleversements pour la CCB, le conseil d'administration a aussi décidé d'entreprendre des changements majeurs en interne.

INFORMATION PROSPECTIVE

Certains énoncés contenus dans le présent rapport annuel sont de nature prospective et comportent une part de risque et d'incertitude parce qu'ils sont fondés sur des hypothèses et des estimations établies à partir de données actuelles. Un certain nombre de facteurs pourraient faire diverger les résultats réels des résultats prévus. Ces facteurs incluent, mais sans s'y limiter, les conditions météorologiques, les changements de politiques et de réglementation gouvernementales, la fluctuation des cours et des marchés des produits agricoles à l'échelle mondiale, la volatilité des taux de change et du crédit, la nature du transport, particulièrement le transport ferroviaire en Amérique du Nord et le transport maritime international, l'évolution des rapports de force en matière de concurrence et les conditions politiques et économiques internationales, par exemple, la poursuite des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en ce qui concerne la garantie du ministre des Finances à l'égard de la dette de la CCB et de l'engagement du gouvernement à garantir des acomptes aux producteurs.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a fait appel de la décision rendue par la Cour fédérale le 31 juillet 2007 selon laquelle tout changement à la méthode de mise en marché de l'orge doit être apporté conformément au processus établi dans la *Loi*. Il est prévu que l'appel sera entendu le 26 février 2008 à Winnipeg. Étant donné que la majeure partie de l'orge de premier choix est généralement commercialisée bien avant sa livraison éventuelle chez un acheteur, cet appel risque d'enclencher une autre période importante de perturbations similaire à celle décrite à la page 51.

Parallèlement, le gouvernement fédéral a indiqué qu'il ne modifiera pas le mandat de la CCB pour la mise en marché du blé avant la campagne agricole 2008-2009, mais il demeure engagé à retirer le mandat de la Commission en tant que guichet unique des ventes pour le blé, le blé dur blé et l'orge.

Bien qu'un certain nombre de facteurs externes créent des risques de bouleversements pour la CCB, le conseil d'administration a aussi décidé d'entreprendre des changements majeurs en interne. À sa séance de planification de l'été 2007, le conseil d'administration a convenu que la CCB devait renouveler sa relation avec les agriculteurs en accélérant un processus entamé il y a plusieurs années afin d'offrir une plus grande variété dans les méthodes de tarification et les options de paiement et de livraison – sans sacrifier aux primes commerciales générées grâce à la force commerciale d'un guichet unique. Depuis lors, le conseil d'administration a approuvé l'élaboration d'options qui seront offertes à court terme ainsi que d'un plan visant à obtenir l'opinion des agriculteurs dans plusieurs autres dossiers.

Résultats financiers

Responsabilité de la direction en regard des états financiers

La direction la Commission canadienne du blé assume la responsabilité des états financiers inclus dans le présent rapport annuel, qui ont été revus et approuvés par le conseil d'administration. La direction est également responsable de tous les autres renseignements contenus dans ce rapport et de leur conformité, le cas échéant, aux renseignements présentés dans les états financiers.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada appropriés aux circonstances, et ils traduisent les résultats des comptes de mise en commun en 2006-2007 et des options de paiement aux producteurs ainsi que de la situation financière de la Commission au 31 juillet 2007.

Pour s'acquitter de sa responsabilité relative à la présentation intégrale et fidèle des états financiers, la direction a mis en place des systèmes et des politiques de contrôle des finances et de la gestion en visant à fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont préservés et que les registres adéquats sont maintenus. Le système de contrôle interne a été renforcé par un service de vérification interne qui mène périodiquement des examens des différents aspects des opérations de la Commission.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne. Cette responsabilité est assumée par l'entremise du Comité de vérification, de finances et de gestion du risque, relevant de la responsabilité du conseil d'administration et formé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Commission. Les membres du Comité de vérification, de finances et de gestion du risque doivent rencontrer la direction et les vérificateurs internes et externes à intervalles réguliers, et les vérificateurs ont pleinement accès au Comité de vérification, de finances et de gestion du risque.

Les vérificateurs externes de la Commission, Deloitte & Touche s.r.l., sont responsables de la vérification des transactions et des états financiers de la Commission et doivent préparer un rapport sur cette fonction.



Greg Arason
Président-directeur général

Winnipeg (Manitoba)
Le 9 novembre 2007



Brita Chell
Chef des services financiers

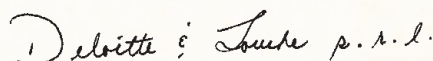
Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de la Commission canadienne du blé

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission canadienne du blé qui comprennent le bilan au 31 juillet 2007 et l'état des résultats des comptes de mise en commun cumulés ainsi que l'état de la distribution aux producteurs pour la campagne agricole terminée à cette date, les états des résultats et les états de la distribution aux producteurs de blé, de blé dur et d'orge de premier choix pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 2007 et d'orge pour la période de six mois terminée le 31 janvier 2007 et la période de six mois terminée le 31 juillet 2007, les états des résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs de blé, de blé dur et d'orge de premier choix pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 2007, et d'orge pour la période de six mois terminée le 31 janvier 2007 et la période de six mois terminée le 31 juillet 2007, l'état des flux de trésorerie pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 2007, ainsi que l'état des frais administratifs pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 2007. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission canadienne du blé au 31 juillet 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les périodes indiquées selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 9 novembre 2007

Bilan

AU 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2007	2006
ACTIF		
Débiteurs		
Programmes de vente à crédit (note 3)	1 359 811 \$	2 748 530 \$
Ventes autres qu'à crédit	55 325	10 732
Programmes de paiement anticipé (note 4)	417 079	448 069
Paiement anticipé de programmation des stocks	67 507	30 906
Autres	69 420	55 380
	1 969 142	3 293 617
Stocks de grain (note 5)	843 346	716 161
Charges reportées et charges payées d'avance (note 6)	192 549	107 601
Placements (note 7)	1 094 993	973 723
Immobilisations (note 8)	82 064	71 699
Total de l'actif	4 182 094 \$	5 162 801 \$
PASSIF		
Emprunts (note 9)	3 130 241 \$	4 306 040 \$
Créditeurs et charges à payer (note 10)	225 314	79 673
Obligations envers les agents (note 11)	462 897	381 421
Obligations envers les producteurs – chèques en circulation	25 599	21 665
Obligations envers les producteurs – bénéfices non distribués (note 12)	324 032	324 636
Provision pour frais de paiements aux producteurs (note 13)	1 608	2 266
Compte spécial (note 14)	3 177	2 788
Fonds de prévoyance (note 15)	9 226	44 312
Total du passif	4 182 094 \$	5 162 801 \$

Approuvé par le conseil d'administration,



Ken Ritter
Président du conseil d'administration



Greg Arason
Président-directeur général

Comptes de mise en commun cumulés

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2007	2006
ÉTAT DES RÉSULTATS DES COMPTES DE MISE EN COMMUN*		
Livraisons (en tonnes)	21 517 919	18 788 084
Produits	4 948 584 \$	3 498 338 \$
Coûts directs		
Frais de transport	297 267	204 358
Manutention aux silos terminaux	151 450	141 261
Entreposage des stocks	71 401	66 167
Financement des stocks en silos de collecte	10 176	6 618
Ajustements des stocks (note 16)	(3 068)	(20 658)
Autres achats de grain (note 17)	44 334	35 823
Autres coûts directs (note 18)	28 663	24 717
Total des coûts directs	600 223	458 286
Produits d'exploitation nets	4 348 361	3 040 052
Autres produits (note 19)	218 069	149 274
Intérêts créditeurs nets	30 550	36 138
Frais administratifs (note 20)	(67 580)	(69 844)
Organismes de l'industrie du grain	(2 022)	(2 131)
Bénéfices distribuables	4 527 378 \$	3 153 489 \$
* Exclut les résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs		
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION		
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun		
Livraisons (en tonnes)	18 096 513	18 094 724
Acomptes à la livraison	2 928 311 \$	2 418 548 \$
Paievements d'ajustement	666 780	335 716
Paievements intermédiaires	51 540	155 652
Paievements finaux	168 031	125 509
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun	3 814 662	3 035 425
Virement au fonds de prévoyance		
Bénéfices non distribués (note 15)	1 878	789
Programmes d'options de paiement aux producteurs ne participant pas au compte de mise en commun		
Livraisons (en tonnes)	3 421 406	693 360
Rendements des ventes versés aux programmes de paiement	710 838	117 275
Total de la distribution	4 527 378 \$	3 153 489 \$

Compte de mise en commun – Blé

	2007		2006	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)				
ÉTAT DES RÉSULTATS DES COMPTES DE MISE EN COMMUN*				
Livraisons (en tonnes)	15 516 550		11 971 249	
Produits	3 540 904	\$ 228,20	2 237 944	\$ 186,94
Coûts directs				
Frais de transport	196 322	12,65	108 496	9,06
Manutention aux silos terminaux	116 474	7,51	102 106	8,53
Entreposage des stocks	44 316	2,86	38 452	3,21
Financement des stocks en silos de collecte	7 980	0,51	4 649	0,39
Ajustements des stocks (note 16)	(2 875)	(0,19)	(18 740)	(1,57)
Autres achats de grain (note 17)	23 964	1,54	11 488	0,96
Autres coûts directs (note 18)	22 005	1,42	17 570	1,47
Total des coûts directs	408 186	26,30	264 021	22,05
Produits d'exploitation nets	3 132 718	201,90	1 973 923	164,89
Autres produits (note 19)	146 310	9,42	96 404	8,05
Intérêts créditeurs nets	22 382	1,44	25 578	2,14
Frais administratifs (note 20)	(48 759)	(3,14)	(44 625)	(3,73)
Organismes de l'industrie du grain	(1 399)	(0,09)	(1 319)	(0,11)
Bénéfices distribuables	3 251 252	\$ 209,53	2 049 961	\$ 171,24
* Exclut les résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs				
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	12 127 555		11 282 096	
Acomptes à la livraison	2 031 897	\$ 167,54	1 577 033	\$ 139,78
Paiements d'ajustement	407 169	33,57	171 981	15,24
Paiements intermédiaires	–	–	90 256	8,00
Paiements finaux	107 594	8,87	94 094	8,34
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun	2 546 660	209,98	1 933 364	171,36
Programmes d'options de paiement aux producteurs ne participant pas au compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	3 388 995		689 153	
Rendements des ventes versés aux programmes de paiement	704 592	207,91	116 597	169,19
Total de la distribution	3 251 252	\$ 209,53	2 049 961	\$ 171,24

Compte de mise en commun – Blé dur

	2007		2006	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)				
ÉTAT DES RÉSULTATS DES COMPTES DE MISE EN COMMUN*				
Livraisons (en tonnes)	3 982 710		4 308 906	
Produits	1 019 368	\$ 255,95	864 199	\$ 200,56
Coûts directs				
Frais de transport	82 982	20,84	81 824	18,99
Manutention aux silos terminaux	27 915	7,01	28 811	6,69
Entreposage des stocks	14 910	3,74	14 896	3,46
Financement des stocks en silos de collecte	1 627	0,41	1 365	0,32
Ajustements des stocks (note 16)	(741)	(0,19)	(1 980)	(0,47)
Autres achats de grain (note 17)	19 063	4,79	14 717	3,42
Autres coûts directs (note 18)	6 707	1,68	5 816	1,35
Total des coûts directs	152 463	38,28	145 449	33,76
Produits d'exploitation nets	866 905	217,67	718 750	166,80
Autres produits (note 19)	24 841	6,23	21 620	5,02
Intérêts créditeurs nets	3 705	0,93	5 622	1,31
Frais administratifs (note 20)	(12 515)	(3,14)	(16 062)	(3,73)
Organismes de l'industrie du grain	(359)	(0,09)	(475)	(0,11)
Bénéfices distribuables	882 577	\$ 221,60	729 455	\$ 169,29
* Exclut les résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs				
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	3 981 956		4 306 248	
Acomptes à la livraison	609 962	\$ 153,18	559 368	\$ 129,90
Paiements d'ajustement	200 379	50,32	113 643	26,39
Paiements intermédiaires	35 838	9,00	43 062	10,00
Paiements finaux	36 234	9,10	12 948	3,01
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun	882 413	221,60	729 021	169,30
Programmes d'options de paiement aux producteurs ne participant pas au compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	754		2 658	
Rendements des ventes versés aux programmes de paiement	164	217,83	434	163,38
Total de la distribution	882 577	\$ 221,60	729 455	\$ 169,29

Compte de mise en commun – Orge de premier choix

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2007		2006	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DES COMPTES DE MISE EN COMMUN*				
Livraisons (en tonnes)	1 851 337		1 464 682	
Produits	354 641	\$ 191,56	248 361	\$ 169,57
Coûts directs				
Frais de transport	17 987	9,72	13 823	9,44
Manutention aux silos terminaux	5 072	2,74	4 723	3,22
Entreposage des stocks	11 671	6,30	11 640	7,95
Financement des stocks en silos de collecte	542	0,29	518	0,35
Ajustements des stocks (note 16)	871	0,47	(189)	(0,13)
Autres achats de grain (note 17)	1 375	0,74	6 208	4,24
Autres coûts directs (note 18)	(896)	(0,48)	(373)	(0,25)
Total des coûts directs	36 622	19,78	36 350	24,82
Produits d'exploitation nets	318 019	171,78	212 011	144,75
Autres produits (note 19)	45 797	24,73	30 834	21,05
Intérêts créditeurs nets	2 160	1,17	1 331	0,91
Frais administratifs (note 20)	(5 818)	(3,14)	(5 460)	(3,73)
Organismes de l'industrie du grain	(248)	(0,13)	(241)	(0,16)
Bénéfices distribuables	359 910	\$ 194,41	238 475	\$ 162,82

* Exclut les résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs

ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	1 831 524		1 463 476	
Acomptes à la livraison	269 103	\$ 146,93	193 088	\$ 131,94
Paiements d'ajustement	54 371	29,69	34 998	23,91
Paiements intermédiaires	14 652	8,00	7 317	5,00
Paiements finaux	17 989	9,82	2 873	1,96
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun	356 115	194,44	238 276	162,81
Programmes d'options de paiement aux producteurs ne participant pas au compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	19 813		1 206	
Rendements des ventes versés aux programmes de paiement	3 795	191,55	199	165,18
Total de la distribution	359 910	\$ 194,41	238 475	\$ 162,82

Compte de mise en commun – Orge fourragère compte A

	2007		2006	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DES COMPTES DE MISE EN COMMUN*				
Livraisons (en tonnes)	147 513		915 783	
Produits	30 013	\$ 203,46	127 152	\$ 138,84
Coûts directs				
Frais de transport	(20)	(0,14)	47	0,05
Manutention aux silos terminaux	1 863	12,63	4 118	4,50
Entreposage des stocks	364	2,47	936	1,02
Financement des stocks en silos de collecte	24	0,16	55	0,06
Ajustements des stocks (note 16)	(329)	(2,23)	235	0,26
Autres achats de grain (note 17)	(99)	(0,67)	2 300	2,51
Autres coûts directs (note 18)	613	4,16	623	0,68
Total des coûts directs	2 416	16,38	8 314	9,08
Produits d'exploitation nets	27 597	187,08	118 838	129,76
Autres produits (note 19)	127	0,86	291	0,32
Intérêts créditeurs nets	1 201	8,14	2 256	2,46
Frais administratifs (note 20)	(426)	(2,89)	(3 222)	(3,52)
Organismes de l'industrie du grain	(14)	(0,09)	(82)	(0,09)
Bénéfices distribuables	28 485	\$ 193,10	118 081	\$ 128,93
* Exclut les résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs				
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	135 669		915 440	
Acomptes à la livraison	14 983	\$ 110,44	79 946	\$ 87,33
Paiements d'ajustement	4 647	34,25	15 094	16,48
Paiements intermédiaires	–	–	9 154	10,00
Paiements finaux	5 686	41,91	13 842	15,12
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun	25 316	186,60	118 036	128,93
Virement au fonds de prévoyance				
Bénéfices non distribués (note 15)	882	6,50	–	–
Programmes d'options de paiement aux producteurs ne participant pas au compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	11 844		343	
Rendements des ventes versés aux programmes de paiement	2 287	193,09	45	129,87
Total de la distribution	28 485	\$ 193,10	118 081	\$ 128,93

Compte de mise en commun – Orge fourragère compte B

POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2007		2006	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DES COMPTES DE MISE EN COMMUN*				
Livraisons (en tonnes)	19 809		127 464	
Produits	3 658	\$ 184,64	20 682	\$ 162,26
Coûts directs				
Frais de transport	(4)	(0,23)	168	1,31
Manutention aux silos terminaux	126	6,39	1 503	11,79
Entreposage des stocks	140	7,06	243	1,91
Financement des stocks en silos de collecte	3	0,15	31	0,24
Ajustements des stocks (note 16)	6	0,28	16	0,13
Autres achats de grain (note 17)	31	1,55	1 111	8,72
Autres coûts directs (note 18)	234	11,81	1 080	8,47
Total des coûts directs	536	27,01	4 152	32,57
Produits d'exploitation nets	3 122	157,63	16 530	129,69
Autres produits (note 19)	994	50,17	125	0,98
Intérêts créditeurs nets	1 102	55,61	1 351	10,60
Frais administratifs (note 20)	(62)	(3,14)	(475)	(3,73)
Organismes de l'industrie du grain	(2)	(0,09)	(14)	(0,11)
Bénéfices distribuables	5 154	\$ 260,18	17 517	\$ 137,43
* Exclut les résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs				
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	19 809		127 464	
Acomptes à la livraison	2 366	\$ 119,46	9 113	\$ 71,49
Paiements d'ajustement	214	10,80	–	–
Paiements intermédiaires	1 050	53,00	5 863	46,00
Paiements finaux	528	26,64	1 752	13,75
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun	4 158	209,90	16 728	131,24
Virement au fonds de prévoyance				
Bénéfices non distribués (note 15)	996	50,28	789	6,19
Total de la distribution	5 154	\$ 260,18	17 517	\$ 137,43

Résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2007	2006
BLÉ		
CONTRATS À PRIX FIXE/ SUR BASE/ À PRIX QUOTIDIEN		
Livraisons (en tonnes)	3 388 995	689 153
Produits		
Rendements des ventes versés au programme	704 592 \$	116 597 \$
Dommages-tarifcation	2 509	917
	707 101	117 514
Charges		
Montants prévus aux contrats versés aux producteurs	737 575	123 234
Activités de couverture, montant net	3 367	170
Intérêts débiteurs nets	3 201	228
Frais administratifs (note 20)	3 584	729
	747 727	124 361
Insuffisance nette d'exploitation du programme	(40 626) \$	(6 847) \$
OPTION DE PAIEMENT ANTICIPÉ		
Livraisons (en tonnes)	806 287	1 080 124
Produits		
Escompte au titre du programme	1 624 \$	1 544 \$
Dommages-tarifcation	2	73
	1 626	1 617
Charges		
Insuffisance des rendements du compte de mise en commun par rapport au prix fixé par contrat	309	647
Activités de couverture, montant net	373	579
Intérêts débiteurs nets	159	102
Frais administratifs (note 20)	298	400
	1 139	1 728
Excédent (insuffisance) net(te) d'exploitation du programme	487 \$	(111) \$
BLÉ – TOTAL DES PROGRAMMES (note 15)	(40 139) \$	(6 958) \$

Résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2007	2006
BLÉ DUR		
CONTRAT À PRIX FIXE		
Livraisons (en tonnes)	754	2 658
Produits		
Rendements des ventes versés au programme	164 \$	434 \$
Dommages-tarifcation	1	2
	165	436
Charges		
Montants prévus aux contrats versés aux producteurs	143	429
Activités de couverture, montant net	–	37
Intérêts débiteurs nets	1	–
Frais administratifs (note 20)	1	3
	145	469
Excédent (insuffisance) net(te) d'exploitation du programme	20 \$	(33) \$
OPTION DE PAIEMENT ANTICIPÉ		
Livraisons (en tonnes)	199 272	402 084
Produits		
Escompte au titre du programme	347 \$	532 \$
Dommages-tarifcation	1	48
	348	580
Charges		
Insuffisance des rendements du compte de mise en commun par rapport au prix fixé par contrat	–	29
Activités de couverture, montant net	19	228
Intérêts débiteurs nets	11	25
Frais administratifs (note 20)	74	149
	104	431
Excédent net d'exploitation du programme	244 \$	149 \$
BLÉ DUR – TOTAL DES PROGRAMMES (note 15)	264 \$	116 \$

Résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2007	2006
ORGE DE PREMIER CHOIX		
CONTRATS À PRIX FIXE/ SUR BASE		
Livraisons (en tonnes)	19 813	1 206
Produits		
Rendements des ventes versés au programme	3 795 \$	199 \$
Activités de couverture, montant net	19	17
Dommages-tarification	35	7
	3 849	223
Charges		
Montants prévus aux contrats versés aux producteurs	3 689	201
Intérêts débiteurs nets	18	2
Frais administratifs (note 20)	21	1
	3 728	204
Excédent net d'exploitation du programme	121 \$	19 \$
OPTION DE PAIEMENT ANTICIPÉ		
Livraisons (en tonnes)	400 621	295 244
Produits		
Escompte au titre du programme	630 \$	317 \$
Dommages-tarification	7	13
	637	330
Charges		
Insuffisance des rendements du compte de mise en commun par rapport au prix fixé par contrat	67	66
Activités de couverture, montant net	29	9
Intérêts débiteurs nets	15	25
Frais administratifs (note 20)	148	109
	259	209
Excédent net d'exploitation du programme	378 \$	121 \$
ORGE DE PREMIER CHOIX – TOTAL DES PROGRAMMES (note 15)	499 \$	140 \$

Résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs

POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 31 JANVIER (en milliers de dollars)	2007	2006
ORGE FOURRAGÈRE – COMPTE A		
CONTRAT À PRIX FIXE		
Livraisons (en tonnes)	11 844	343
Produits		
Rendements des ventes versés au programme	2 287 \$	45 \$
Dommages-tarifification	2	–
	2 289	45
Charges		
Montants prévus aux contrats versés aux producteurs	1 713	43
Activités de couverture, montant net	6	–
Intérêts débiteurs nets	2	–
Frais administratifs (note 20)	13	–
	1 734	43
Excédent net d'exploitation du programme	555 \$	2 \$
OPTION DE PAIEMENT ANTICIPÉ		
Livraisons (en tonnes)	127 054	780 894
Produits		
Escompte au titre du programme	241 \$	497 \$
Dommages-tarifification	4	10
	245	507
Charges		
Activités de couverture, montant net	7	27
Intérêts débiteurs nets	29	55
Frais administratifs (note 20)	47	289
	83	371
Excédent net d'exploitation du programme	162 \$	136 \$
ORGE FOURRAGÈRE – COMPTE A – TOTAL DES PROGRAMMES (note 15)	717 \$	138 \$

Résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs

POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2007	2006
ORGE FOURRAGÈRE – COMPTE B		
CONTRAT À PRIX FIXE		
Livraisons (en tonnes)	–	–
Produits		
Activités de couverture, montant net	– \$	1 \$
	–	1
Charges		
	–	–
Excédent net d'exploitation du programme	– \$	1 \$
OPTION DE PAIEMENT ANTICIPÉ		
Livraisons (en tonnes)	15 697	99 801
Produits		
Escompte au titre du programme	100 \$	66 \$
Activités de couverture, montant net	–	1
Dommages-intérêts	2	6
	102	73
Charges		
Insuffisance des rendements du compte de mise en commun par rapport au prix fixé par contrat	–	187
Activités de couverture, montant net	58	–
Intérêts débiteurs nets	6	12
Frais administratifs (note 20)	6	37
	70	236
Excédent (insuffisance) net(te) d'exploitation du programme	32 \$	(163) \$
ORGE FOURRAGÈRE – COMPTE B – TOTAL DES PROGRAMMES (note 15)	32 \$	(162) \$

État des flux de trésorerie

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2007	2006
Augmentations (diminutions) de l'encaisse au cours de l'exercice		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Bénéfices distribuables des comptes de mise en commun	4 527 379 \$	3 153 489 \$
Résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs	(5 970)	836
Programme de versement complémentaire avant livraison	91	35
Intérêts gagnés sur le solde du fonds de prévoyance ne faisant pas partie des programmes	1 570	1 601
Plus : éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des wagons-trémies de la CCB	3 925	2 654
Amortissement d'autres immobilisations	8 593	9 104
Réduction de valeur liée au développement des systèmes	–	2 436
Flux de trésorerie liés à l'exploitation avant variation du fonds de roulement	4 535 588	3 170 155
Variations du fonds de roulement hors trésorerie		
Débiteurs, sauf les ventes à crédit	(64 244)	(109 931)
Stocks de grain	(127 185)	44 002
Charges reportées et charges payées d'avance	(84 947)	(67 414)
Créditeurs et charges à payer	145 642	(9 729)
Obligations envers les agents	81 476	(127 174)
Obligations envers les producteurs – chèques en circulation	3 934	962
Provision pour frais de paiements aux producteurs	(658)	526
Compte spécial	390	(1 092)
	4 489 996	2 900 305
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation des placements	(121 270)	(114 204)
Diminution des emprunts	(1 175 799)	(704 007)
	(1 297 069)	(818 211)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et aux autres activités		
Débiteurs – Programmes de vente à crédit	1 388 719	1 178 414
Acquisition d'immobilisations	(23 602)	(39 485)
Produit de la vente d'immobilisations	718	1 252
	1 365 835	1 140 181
Distributions en espèces		
Bénéfices non distribués de la campagne précédente	(324 636)	(386 651)
Bénéfices de la campagne en cours distribués avant le 31 juillet	(3 447 062)	(2 648 320)
Paiements au titre des options de paiement aux producteurs ne participant pas aux comptes de mise en commun	(787 064)	(187 304)
	(4 558 762)	(3 222 275)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	–	–
Situation de trésorerie au début	–	–
Situation de trésorerie à la fin	– \$	– \$

État des frais administratifs

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2007	2006
Ressources humaines	39 189 \$	37 326 \$
Services de bureau	3 623	3 497
Honoraires	14 909	12 192
Services informatiques	1 537	1 634
Installations	1 780	1 905
Frais de déplacement	1 875	2 600
Publicité et promotion	1 417	1 639
Autres	1 023	1 028
Formation	453	819
Amortissement	8 593	9 104
Réduction de valeur liée au développement des systèmes et au matériel informatique	–	2 436
Recouvrement de frais	(2 254)	(2 252)
Total frais administratifs (note 20)	72 145 \$	71 928 \$

Notes complémentaires

(montants en milliers de dollars)

1. LOI CONSTITUTIVE ET MANDAT

La Commission canadienne du blé (la Commission) a été créée en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du blé (la Loi)*, une loi du Parlement du Canada.

Le 11 juin 1998, le projet de loi C-4 – *Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé* – prorogeait la Commission à titre de société à gouvernance partagée, sans capital-actions, avec prise d'effet le 31 décembre 1998.

La Commission a été créée afin de faire la promotion, de façon ordonnée, du commerce interprovincial et du commerce d'exportation du grain cultivé dans l'Ouest canadien. La Commission est dirigée par un conseil d'administration composé de dix producteurs élus et de cinq membres nommés par le gouvernement. La Commission doit rendre compte de ses activités aux agriculteurs de l'Ouest canadien par l'entremise des membres élus de son conseil d'administration et au Parlement par l'entremise du ministre de la Commission canadienne du blé.

La Commission est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'article 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR), qui exigent que la Commission fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits, des charges ainsi que sur les informations fournies sur les éventualités. Ces estimations et hypothèses sont basées sur les meilleures connaissances de la direction au sujet des événements courants et des actions que pourrait entreprendre la Commission dans le futur. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Résultats d'exploitation

Les états financiers au 31 juillet comprennent les résultats d'exploitation finaux de tous les comptes de mise en commun et de tous les programmes pour la campagne agricole terminée le 31 juillet, les activités de commercialisation étant terminées par la suite. Les résultats financiers des comptes de mise en commun et des programmes au 31 juillet sont déterminés en fonction des éléments suivants :

Produits – Les produits tirés de la vente de grain sont constatés dans les comptes au moment de l'expédition, selon la valeur définie dans le contrat de vente.

Stocks – Les stocks de grain en main au 31 juillet sont évalués en fonction du produit des ventes qui devrait finalement être obtenu au titre du produit des ventes moins les coûts engagés pour réaliser ce produit des ventes.

Provision pour pertes sur débiteurs

Débiteurs liés à des programmes de vente à crédit – Le gouvernement fédéral garantit le remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs résultant de ventes effectuées en vertu du Programme de vente de céréales à crédit (PVCC) ainsi que d'un pourcentage décroissant, selon la durée de la période de remboursement du crédit, de tous les débiteurs découlant de ventes effectuées en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA). La Commission assume les risques qui ne sont pas garantis par le gouvernement fédéral. Dans le cas des débiteurs qui résultent des ventes à crédit qui ne font pas partie du PVCC ni du MCA, la Commission peut conclure des ententes avec des banques commerciales qui assumeront les risques de crédit sans garantie.

Débiteurs liés à des ventes autres qu'à crédit – Les expéditions sont conditionnelles à la réception de lettres de crédit appropriées émises par des banques commerciales et garantissant le versement des fonds à la Commission ou les connaissements identifiant la possession du grain sont retenus jusqu'au versement des fonds à la Commission.

Débiteurs liés à des programmes de paiement anticipé – Le gouvernement fédéral garantit le remboursement du capital exigible des producteurs relativement à des avances de fonds accordées en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)*, du Programme d'avance de crédit printanière (PACP), du Programme optimisé d'avance de crédit printanière (POACP), du Programme de paiement anticipé du grain battu non récolté et du Programme de paiement anticipé (PPA).

Pour ce qui est des débiteurs liés à des programmes de crédit, de ventes autres qu'à crédit ou d'avances de paiement, compte tenu des garanties et des ententes, aucune provision n'est constituée pour parer à la possibilité que les débiteurs ne respectent pas leurs engagements. Les autres débiteurs font l'objet de contrôles et une provision pour pertes est constituée lorsque le recouvrement est jugé improbable.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Durée (en années)
Matériel informatique	2 à 6
Développement de systèmes informatiques	2 à 10
Automobiles	2 à 3
Améliorations au bâtiment et aux bureaux	10
Mobilier et matériel de bureau	10
Wagons-trémies (après août 2005)	15
Wagons-trémies (avant août 2005)	30
Bâtiment	40
Améliorations locatives	Durée du bail

Conversion des devises

Tous les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion d'actifs ou de passifs libellés en devises sont comptabilisés dans les produits au cours de la période où ils surviennent. Les emprunts qui ne sont pas libellés en dollars canadiens ni en dollars américains sont couverts au moyen de swaps de taux d'intérêt multidevises et de swaps de devises et sont convertis en dollars canadiens ou en dollars américains selon les taux prévus aux contrats de swaps. La Commission couvre ses actifs et ses passifs en dollars américains en tant que groupes, principalement en faisant correspondre les actifs en dollars américains à des passifs en dollars américains.

Les contrats de vente libellés en devises sont couverts au moyen de contrats de change à terme de gré à gré. Les contrats de change à terme de gré à gré sont convertis en dollars canadiens selon les taux qui y sont prévus. Ces montants sont comptabilisés dans les produits à titre d'ajustement aux opérations de vente sous-jacentes.

Les autres produits et charges sont convertis selon les taux quotidiens en vigueur au cours de l'exercice.

Les gains de change nets compris dans les résultats de l'exercice terminé le 31 juillet 2007 se chiffrent à 5 885 \$ (26 423 \$ en 2006).

Instruments financiers dérivés et instruments sur marchandises

Afin de gérer les risques de change, les risques de taux d'intérêt et les risques sur marchandises auxquels elle est exposée, la Commission a recours à différents types d'instruments financiers dérivés, dont des swaps, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des options. Ces instruments sont qualifiés de couvertures et utilisés uniquement aux fins de gestion des risques. Ces contrats dérivés sont entrepris conformément aux lignes directrices des politiques de gestion et de couverture des risques de la Commission, qui permettent les opérations discrétionnaires dans une certaine mesure, conformément aux limites sur les échanges prévues par les politiques. La Commission constitue une documentation en bonne et due forme concernant les objectifs et les stratégies de gestion des risques qui l'ont conduite à entreprendre l'opération de couverture et la relation entre l'élément couvert et le dérivé. La Commission évalue, lors de la mise en place de la couverture et à chaque trimestre, les instruments financiers dérivés qu'elle utilise dans ses opérations de couverture afin de déterminer s'ils sont efficaces pour compenser les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

La Commission constate les instruments financiers dérivés et les instruments sur marchandises à titre de couverture du risque sous-jacent. Les gains et les pertes sur ces contrats sont comptabilisés lorsque l'opération couverte sous-jacente est comptabilisée. Les instruments sur marchandises, bien qu'étant des couvertures économiques, ne satisfont pas aux exigences de la comptabilité de couverture. Ils sont évalués à la valeur de marché en date du bilan, et les gains et les pertes non réalisés sont présentés au poste des charges reportées et charges payées d'avance. Lorsque les gains et les pertes sont réalisés, ils sont comptabilisés dans le même compte de mise en commun ou dans le même programme d'options de paiement aux producteurs (OPP) que la vente connexe ou dans le programme d'OPP faisant l'objet de la couverture.

Les gains et les pertes réalisés et non réalisés rattachés aux instruments dérivés qui ont pris fin ou qui ont cessé d'être efficaces avant l'échéance sont constatés dans le compte de mise en commun ou dans le programme d'OPP de la période au cours de laquelle l'opération couverte sous-jacente est constatée. S'il n'est plus prévu qu'un élément couvert désigné se réalisera avant que l'instrument financier connexe ne prenne fin, les gains et pertes réalisés ou non réalisés sont constatés dans le compte de mise en commun ou dans le programme d'OPP dans lequel l'opération couverte sous-jacente devait être constatée. Lorsqu'on change la désignation d'une couverture qui devient alors la couverture d'une autre opération, les gains et pertes découlant de la couverture antérieure, avant sa nouvelle désignation, sont seulement reportés si on prévoit que l'opération originale anticipée se réalisera comme elle a été désignée.

Les contrats de taux d'intérêt servent à gérer le risque de taux d'intérêt associé au financement de la Commission et à ses stratégies de gestion de l'actif et du passif. Les montants à payer ou à recevoir en vertu des swaps de taux d'intérêt dans une seule monnaie et multidevises sont constatés dans les intérêts créditeurs nets au cours de la période où ils sont versés ou reçus.

Les contrats de change sont utilisés par la Commission pour se protéger contre le risque de change découlant des ventes de grain, des options de paiement aux producteurs (OPP) et des activités de financement. Les montants à payer ou à recevoir en vertu des contrats à terme de gré à gré et des options sont constatés dans les produits du compte de mise en commun ou du programme d'OPP dans lequel l'opération en devises connexe est effectuée. Les montants à payer ou à recevoir en vertu des contrats de change servant à couvrir le risque de change provenant des activités de financement sont constatés dans les intérêts créditeurs nets au cours de la période où ils sont versés ou reçus.

Les contrats sur marchandises servent à prémunir la Commission contre le risque de prix provenant des ventes de grain et des OPP. Les montants à payer ou à recevoir en vertu des contrats à terme standardisés et des contrats d'option sont constatés dans les produits du compte de mise en commun ou du programme d'OPP pour lequel la vente ou le programme d'OPP qui fait l'objet de la couverture a été effectué.

Intérêts créditeurs nets

Les intérêts créditeurs nets comprennent les intérêts créditeurs et débiteurs liés aux débiteurs et aux emprunts, aux frais bancaires, aux frais des opérations et des programmes se rapportant aux facilités d'emprunt et comprennent aussi les intérêts créditeurs gagnés sur chaque compte de mise en commun durant la période de mise en commun et jusqu'à la distribution finale des bénéfices aux producteurs.

Avantages sociaux futurs

Les employés de la Commission ont droit à certains avantages au moment de leur retraite ou de leur cessation d'emploi.

Régime de retraite – Le 1^{er} juillet 2003, la Commission a commencé à gérer son propre régime de retraite pour les employés. Auparavant, les employés participaient au *Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP)*, administré par le gouvernement fédéral. La Commission a récemment achevé les négociations avec le gouvernement fédéral afin d'obtenir le transfert des actifs du *RPRFP* pour les employés qui décident de transférer leurs services passés au nouveau régime. Au 31 juillet 2007, la majorité des actifs du régime a été transféré au régime de retraite de la Commission. Désormais, pour la première fois, la Commission publie les actifs du régime à leur juste valeur et le rapprochement avec les obligations au titre des prestations constituées et les charges conformément aux exigences des PCGR.

La Commission offre trois régimes de retraite à prestations déterminées, un régime à cotisations déterminées et régit d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Selon les régimes à prestations déterminées, les prestations sont calculées en fonction des années de service et du revenu moyen avant la retraite. Selon le régime à cotisations déterminées, les prestations sont calculées en fonction des cotisations versées et des produits de placement. Les cotisations patronales versées au régime de retraite de la CCB sont passées en charges pendant l'exercice au cours duquel les services sont rendus.

La Commission comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et les coûts connexes, déduction faite de l'actif des régimes, durant les périodes au cours desquelles les employés rendent des services en échange de ces avantages. La Commission a adopté les conventions suivantes :

- Les obligations au titre des prestations constituées sont établies de façon actuarielle selon la méthode des prestations au prorata des services et se fonde sur les meilleures estimations de la direction quant à la progression des salaires, à l'âge de départ à la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels.
- Pour des fins de calcul du rendement attendu des actifs du régime, ces actifs sont présentés à leur juste valeur.
- L'obligation transitoire et les gains actuariels (pertes actuarielles) sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité, qui est déterminée actuariellement à 11 ans (11 ans en 2006) pour les régimes de retraite à prestations déterminées et à 13 ans (13 ans en 2006) pour les autres avantages postérieurs à l'emploi.
- L'amortissement des gains actuariels (pertes actuarielles) sera comptabilisé durant la période au cours de laquelle les gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) représentent en date du début de la période plus de 10 pour cent de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif du régime, selon la plus élevée des deux.

Modifications futures – normes comptables et présentation de l'information financière

En janvier 2005, l'Institut canadien des comptables agréés a émis trois nouvelles normes comptables : Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, Couvertures et Résultat étendu. Les nouvelles normes s'appliqueront prospectivement et entreront en vigueur pour l'exercice de la Commission débutant le 1^{er} août 2007.

Les nouvelles normes exigeront que la Commission classe chacun de ses actifs financiers dans les catégories suivantes : détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente. Les passifs financiers seront classés dans les catégories « autres » ou « détenus à des fins de transaction ». Par la suite, leur valeur sera déterminée en fonction du classement de chaque actif et passif financier.

La catégorie d'actifs financiers « détenus jusqu'à leur échéance » sera réservée aux actifs financiers, assortis d'une échéance fixe, que la Commission se propose et est en mesure de conserver jusqu'à leur échéance. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ainsi que les prêts et créances seront évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction seront évalués à la juste valeur, avec comptabilisation des gains et pertes réalisés et non réalisés en résultat net. Les actifs financiers classés comme actifs disponibles à la vente seront évalués à la juste valeur, avec constatation des gains et des pertes non réalisés dans une nouvelle catégorie de résultat étendu pour distribution future appelée « Autres éléments du résultat étendu cumulatif ».

Les passifs financiers classés dans la catégorie « autres » seront constatés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers classés comme passifs détenus à des fins de transaction seront évalués à la juste valeur, avec comptabilisation des gains et des pertes réalisés et non réalisés en résultat net.

Une nouvelle catégorie de résultat étendu pour distribution future sera ajoutée au bilan de la Commission. Le résultat étendu pour distribution future comprendra les gains/pertes pour distribution future de la Commission et d'autres éléments du résultat étendu cumulatif, notamment les contrats de change qui étaient comptabilisés comme relations de couverture au 31 juillet 2007 mais qui ne le seront plus au 1^{er} août 2007.

Les instruments financiers dérivés seront classés dans la catégorie « détenus à des fins de transaction ». Tous les instruments dérivés, y compris les instruments dérivés incorporés, seront évalués à la juste valeur, avec comptabilisation des gains et des pertes réalisés et non réalisés en résultat net.

Le tableau suivant résume le classement des instruments financiers prévu par la Commission au 1^{er} août 2007 :

	Type d'instrument financier	Classement
Actifs financiers	Placements temporaires	Prêts et créances
	Créances Prêts	Prêts et créances
	Placements	Détenus à des fins de transaction
Passifs financiers	Créditeurs et charges à payer Dette à court terme	Autres passifs financiers
	Dette à long terme (billets structurés)	Détenus à des fins de transaction
	Instruments dérivés Swaps de devises Swaps de taux d'intérêts dans une seule monnaie Swaps de taux d'intérêts multidevises Contrat à terme normalisé de marchandises Contrats de vente Contrats d'achat	Détenus à des fins de transaction

Un ajustement de transition attribuable à ce qui suit sera comptabilisé dans le solde d'ouverture du résultat étendu pour distribution future de la Commission au 1^{er} août 2007 : (i) la juste valeur des actifs financiers classés comme actifs détenus à des fins de transaction qui n'ont pas été comptabilisés antérieurement et (ii) les gains et pertes reportés sur des relations de couverture qui ne seront plus comptabilisés sous la comptabilité de couverture.

Ces changements seront mis en application prospectivement et les chiffres de l'exercice antérieur ne seront pas redressés. La Commission revoie présentement les directives afin de déterminer l'effet potentiel sur ces états financiers.

3. DÉBITEURS LIÉS À DES PROGRAMMES DE VENTE À CRÉDIT

	Programme de vente de céréales à crédit	Mécanisme de crédit agroalimentaire	2007 Total	2006 Total
Montants à recevoir de clients étrangers				
Courants	– \$	58 562 \$	58 562 \$	81 092 \$
Rééchelonnés	1 284 813	–	1 284 813	2 643 547
	1 284 813	58 562	1 343 375	2 724 639
Montants à recevoir du gouvernement fédéral				
	16 436	–	16 436	23 891
	1 301 249 \$	58 562 \$	1 359 811 \$	2 748 530 \$
Risque de crédit				
Garanti par le gouvernement fédéral	1 301 249 \$	57 391 \$	1 358 640 \$	2 746 908 \$
Assumé par la CCB	–	1 171	1 171	1 622
	1 301 249 \$	58 562 \$	1 359 811 \$	2 748 530 \$

Les soldes des débiteurs sont classés selon les programmes de vente à crédit applicables suivants :

Programme de vente de céréales à crédit

Les débiteurs en vertu de ce programme découlent de ventes aux pays suivants : Égypte, Haïti, Irak, Jamaïque, Pakistan, Pérou et Pologne. Du montant de 1 284 813 \$ en capital et intérêts courus exigibles de clients étrangers au 31 juillet 2007, une tranche de 701 495 \$ représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 657 469 \$ remboursable en dollars américains. Du montant de 2 643 547 \$ en capital et intérêts courus exigibles de clients étrangers au 31 juillet 2006, une tranche de 1 839 794 \$ représentait l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 1 625 834 \$ remboursable en dollars américains.

Au cours du dernier exercice, la Russie a payé d'avance la totalité de sa dette non réglée. Le 21 août 2006, un montant de 928 836 \$ a été reçu et représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 826 882 \$ remboursable en dollars américains.

Après le 31 juillet 2007, le Pérou a payé d'avance la totalité de sa dette non réglée. Le 1^{er} octobre 2007, un montant de 5 051 \$ a été reçu et représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 4 733 \$ remboursable en dollars américains.

En tant que membres du Club de Paris, le gouvernement fédéral et d'autres créanciers se sont périodiquement entendus pour proroger les périodes de remboursement au-delà des dates prévues initialement ou pour réduire le capital dû par un pays débiteur pour des raisons variées, dont des questions d'ordre humanitaire.

Tous les membres du Club de Paris sont tenus d'accorder le même traitement au pays débiteur. En vertu des conditions acceptées par le gouvernement fédéral à titre de membre du Club de Paris, la Commission a conclu des accords visant à rééchelonner au-delà de l'échéance initiale les débiteurs de certains pays, notamment l'Égypte, Haïti, l'Irak, la Jamaïque, le Pakistan, le Pérou et la Pologne. Les conditions de ces rééchelonnements varient, échelonnant les intérêts à payer et le capital à rembourser sur des périodes de cinq à 25 ans.

En vertu de l'entente du rééchelonnement pour l'Irak, le gouvernement fédéral paiera 80 pour cent du total de la dette rééchelonnée. Le dernier paiement de 125 147 \$ est dû le 31 décembre 2008, ce qui représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 117 311 \$ remboursable en dollars américains. Le solde restant est à payer par l'Irak.

Outre le rééchelonnement de la dette au moyen de la prorogation des périodes de remboursement, le gouvernement fédéral a accepté de réduire la dette de la Pologne envers la Commission. En vertu de ces ententes de réduction de la dette, le gouvernement fédéral verse à la Commission approximativement 85 pour cent des montants d'intérêts qui autrement auraient dû être acquittés par le gouvernement débiteur. Au 31 juillet 2007, le gouvernement fédéral devait à la Commission une somme totalisant 16 437 \$ en vertu de ces ententes. De cette somme, une tranche de 7 284 \$ représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 6 828 \$ remboursable en dollars américains.

Aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée, puisque le gouvernement fédéral garantit le remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs en vertu de ce programme.

Mécanisme de crédit agroalimentaire

Les débiteurs en vertu de cette facilité découlent de ventes à des clients au Brésil, en Indonésie, au Mexique et au Pérou. Le solde de 58 562 \$ (en capital et intérêts courus) en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA) au 31 juillet 2007 représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 54 895 \$ remboursable en dollars américains. Le solde de 81 092 \$ (en capital et intérêts courus) au 31 juillet 2006 représentait l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 71 661 \$ remboursable en dollars américains.

Aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée, puisque le gouvernement fédéral garantit 98 pour cent du remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs en vertu de ce programme et la direction estime que le solde peut être recouvré en totalité.

Juste valeur

Au 31 juillet 2007, tous les débiteurs découlant de ventes effectuées en vertu de programmes de vente à crédit comportent un calendrier contractuel de modification des taux d'intérêt inférieur à 365 jours. La durée jusqu'aux dates de modification des taux de ces instruments financiers étant courte, leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

Échéances

Ces débiteurs viennent à échéance comme suit :

	2007	2006
Montants exigibles :		
à moins de un an	496 279 \$	1 440 683 \$
entre un an et deux ans	630 397	430 248
entre deux ans et trois ans	7 331	653 314
entre trois ans et quatre ans	12 407	7 377
entre quatre ans et cinq ans	17 187	12 709
à plus de cinq ans	196 210	204 199
	1 359 811 \$	2 748 530 \$

4. DÉBITEURS LIÉS À DES PROGRAMMES DE PAIEMENT ANTICIPÉ

	Loi sur les programmes de commercialisation agricole	Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies	Programme d'avance de crédit printanière	Programme optimisé d'avance de crédit printanière	Programme d'avance de paiement pré-récolte	Programme d'avance pour le grain non récolté	2007 Total	2006 Total
Montants à recevoir des producteurs	41 076 \$	– \$	203 \$	64 388 \$	298 664 \$	– \$	404 331 \$	431 842 \$
Montants à recevoir du (à payer au) gouvernement fédéral	507	(2)	(151)	4 272	3 084	(7)	7 703	3 587
Montants à recevoir des (à payer aux) agents de la CCB	3 656	–	24	5 844	(4 479)	–	5 045	12 640
	45 239 \$	(2) \$	76 \$	74 504 \$	297 269 \$	(7) \$	417 079 \$	448 069 \$

La Commission gère les programmes d'avances de fonds destinés aux producteurs de blé, de blé dur et d'orge de l'Ouest canadien au nom du gouvernement fédéral. Le gouvernement garantit le remboursement des avances accordées aux agriculteurs; ainsi, la Commission ne s'expose à aucun risque de crédit. Les charges engagées par la Commission relativement à la gestion des programmes lui sont remboursées par le gouvernement fédéral et par les producteurs participant aux programmes.

Le gouvernement fédéral a lancé une révision dans le format des programmes de paiement anticipé le 1^{er} avril 2007. Le nouvel accord sous la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)* est désigné sous le nom de Programme de paiements anticipés (PPA) et contient des versements pré-récolte et après récolte. Le programme permet aux producteurs de recevoir jusqu'à 400 \$, les intérêts étant payés par le gouvernement fédéral sur la première tranche de 100 \$. Les versements qui ont eu lieu pour l'exercice terminé le 31 juillet 2007 étaient pour les avances en vertu de l'accord du PPA pré-récolte.

Le gouvernement fédéral a introduit le Programme optimisé d'avance de crédit printanière (POACP) en juin 2006 afin d'augmenter l'aide aux producteurs pour supporter les coûts liés aux semis printaniers. Ce programme permet aux producteurs de recevoir jusqu'à 100 \$, les intérêts étant payés par le gouvernement fédéral. Tout solde impayé en vertu du programme sera déduit du montant maximal sans intérêt auquel est admissible le producteur à l'automne en vertu de la *LPCA*. Le POACP a remplacé le Programme d'avance de crédit printanière (PACP) antérieur et toutes les avances émises en 2006-2007 en vertu du PACP ont été incluses dans le POACP.

Le gouvernement fédéral a introduit le Programme de paiement anticipé du grain battu non récolté durant la campagne agricole 2002-2003. Ce programme fournit des liquidités aux agriculteurs qui étaient incapables d'effectuer leur récolte de grain en raison d'une tombée de neige précoce. Le programme permet aux producteurs d'obtenir jusqu'à 25 \$, les intérêts étant payés par le gouvernement fédéral. Tout solde impayé en vertu du programme sera déduit du montant maximal sans intérêt auquel est admissible le producteur à l'automne en vertu de la *LPCA*.

Le gouvernement fédéral a lancé le PACP au printemps 2000 afin d'aider les producteurs à acquitter les coûts liés aux semis printaniers. Ce programme permet aux producteurs de recevoir jusqu'à 50 \$, les intérêts étant payés par le gouvernement fédéral. Tout solde impayé en vertu du programme sera déduit du montant maximal sans intérêt auquel est admissible le producteur à l'automne en vertu de la *LPCA*.

Le gouvernement fédéral a déposé la *LPCA* en 1997 afin de fournir des liquidités aux agriculteurs sous forme d'avances de fonds accordées en fonction du grain entreposé par les agriculteurs. Ce programme a remplacé un programme précédent du gouvernement fédéral en vertu de la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies (LPAGP)*. Le gouvernement fédéral paie les intérêts sur les avances jusqu'à concurrence de 50 \$, et le producteur paie les intérêts sur tout montant excédant 50 \$.

Les avances de fonds accordées par la Commission au cours de l'exercice en vertu de ces programmes ont totalisé 700 884 \$, soit 166 146 \$ en vertu de la *LPCA*, et 237 372 \$ en vertu du *POACP* et 297 366 \$ en vertu du *PPA*.

Les recouvrements de montants des producteurs et des sociétés céréalières pour des comptes qui avaient été déterminés irrécouvrables et qui avaient déjà été remboursés par le gouvernement fédéral en plus de l'intérêt, sont remis au gouvernement fédéral à mesure que les montants sont reçus.

À cause de la cadence des livraisons des producteurs et des remises subséquentes par l'agent à la Commission, une composante des avances à recevoir provient des agents.

5. STOCKS DE GRAIN

Les stocks de grain au 31 juillet sont évalués en fonction du produit des ventes qui devrait finalement être obtenue au titre du produit des ventes moins les coûts engagés pour réaliser ce produit des ventes.

	2007		2006	
	Tonnes	Montant	Tonnes	Montant
Blé	2 803 462	703 136 \$	2 414 178	466 844 \$
Blé dur	547 487	135 921	1 180 223	206 588
Orge de premier choix	13 893	2 590	165 414	27 718
Orge fourragère	7 255	1 699	112 428	15 011
	3 372 097	843 346 \$	3 872 243	716 161 \$

6. CHARGES REPORTÉES ET CHARGES PAYÉES D'AVANCE

	2007	2006
Résultats nets des activités de couverture de marchandises applicables aux comptes de mise en commun ultérieurs	118 183 \$	18 606 \$
Charge payée d'avance pour déplacement de stocks en position d'exportation Est	14 213	25 557
Dépôts aux comptes sur marge de marchandises	46 756	51 822
Actif reporté au titre du régime de retraite	10 847	9 122
Autres	2 550	2 494
	192 549 \$	107 601 \$

7. PLACEMENTS

La Commission a recours à des placements à court terme aux fins de la gestion de la trésorerie et du risque d'illiquidité et elle conserve un portefeuille de placements à court et à long terme qui découlent des paiements anticipés des sommes à recevoir. Les placements du portefeuille servent à contrebalancer une part de la dette émise initialement pour financer les sommes à recevoir. Le portefeuille de placements sera conservé jusqu'à ce qu'une part importante de la dette soit exigible ou venue à échéance. Tous les placements sont effectués conformément aux exigences de la *Loi*, à l'autorisation d'emprunt accordée par le ministre des Finances et aux directives gouvernementales applicables.

Les placements à court terme comprennent des dépôts à terme, des acceptations bancaires, des certificats de dépôt, des billets au porteur escomptés, le papier commercial et des bons du Trésor dont les termes à courir sont de moins d'un an.

Les placements à long terme comprennent les billets émis sur le marché des billets à moyen terme dont l'échéance à l'émission varie d'un an à 15 ans.

La Commission utilise des contrats de swaps pour gérer le risque de taux d'intérêt et pour convertir la position de change en dollars canadiens ou américains.

Au bout du compte, ces contrats se traduisent en placements à taux variable qui s'apparentent au contexte des emprunts de la Commission.

	Taux d'intérêt effectif (%)	2007	2006
Placements à court terme	4,50–5,34	948 301 \$	973 723 \$
Placements à long terme	5,33–5,54	146 692	–
Total des placements	4,50–5,54	1 094 993 \$	973 723 \$

Dans le total des placements au 31 juillet 2007, une tranche de 823 293 \$ représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 771 741 \$ remboursable en dollars américains. Dans le total des placements au 31 juillet 2006, 593 005 \$ représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 524 041 \$ remboursable en dollars américains.

Ces placements viennent à échéance comme suit :

	2007	2006
Montants exigibles :		
à moins de un an	948 301 \$	973 723 \$
entre un an et deux ans	–	–
entre deux ans et trois ans	–	–
entre trois ans et quatre ans	–	–
entre quatre ans et cinq ans	–	–
à plus de cinq ans	146 692	–
	1 094 993 \$	973 723 \$

Tous les placements sont comptabilisés au prix coûtant. Les placements à long terme sont assortis, selon les contrats, de dates de modification des taux d'intérêt dans les 365 jours ou moins ou de swaps connexes qui prévoient également des modifications dans les 365 jours ou moins; ce qui fait que les valeurs comptables de ces investissements sont à peu près équivalentes à leurs justes valeurs.

8. IMMOBILISATIONS

	2007			2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Développement de systèmes informatiques	91 546 \$	52 856 \$	38 690 \$	74 353 \$	46 281 \$	28 072 \$
Wagons-trémies	105 515	75 643	29 872	106 544	72 110	34 434
Matériel informatique	15 413	11 046	4 367	18 643	14 162	4 481
Mobilier et matériel de bureau	4 834	3 232	1 602	5 457	4 180	1 277
Terrain, bâtiment et améliorations	14 921	7 935	6 986	10 815	7 945	2 870
Automobiles	854	307	547	748	183	565
Améliorations locatives	109	109	–	158	158	–
	233 192 \$	151 128 \$	82 064 \$	216 718 \$	145 019 \$	71 699 \$

En 1979-1980, 2 000 wagons-trémies ont été achetés par la Commission à un prix initial de 90 556 \$. De ce nombre, 238 ont été démolis et démontés et 1 762 sont encore en service. La Commission a acheté 1 663 wagons additionnels en 2005-2006 antérieurement sous bail pour un prix coûtant de 25 828 \$. De ce nombre, six wagons ont été démolis et démontés et donc 1 657 sont encore en service. La Commission reçoit un remboursement pour les wagons démolis en vertu d'un contrat d'exploitation conclu avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique.

9. EMPRUNTS

La Commission émet des titres de créance sur les marchés financiers mondiaux. Les emprunts de la Commission doivent être autorisés par le ministre des Finances. Les emprunts sont garantis de façon inconditionnelle et irrévocable par le ministre des Finances au nom de Sa Majesté du chef du Canada grâce à une garantie formelle prévue dans la *Loi*.

Les emprunts à court terme consistent en du papier commercial émis par la Commission sur les marchés canadien, américain et européen ainsi qu'en emprunts bancaires et en billets à moyen terme dont l'échéance restante est inférieure à un an. La Commission utilise des swaps dont le montant nominal et la durée sont les mêmes que ceux des emprunts sous-jacents afin que soient convertis en dollars américains ou canadiens les montants libellés en d'autres monnaies.

Les emprunts à long terme consistent en billets émis sur le marché intérieur et l'eumarché des billets à moyen terme, dont les échéances initiales varient de un an à 15 ans. La plupart des billets à long terme de la Commission sont des titres structurés dont les intérêts sont calculés en fonction de certains indices, formules et autres points de référence du marché, et ils peuvent être rachetés par la Commission avant échéance en raison des clauses de rachat intégrées. La Commission fait usage de contrats de swaps pour réduire le risque de change et gérer le risque de taux d'intérêt liés aux emprunts à long terme. Ces contrats créent, en définitive, une obligation à taux variable semblable aux emprunts à court terme de la Commission et lui permettent de s'assurer qu'elle recevra le produit des swaps de manière à compenser les fluctuations de change et de taux d'intérêt sur les paiements de capital et d'intérêts relatifs aux billets.

	Taux d'intérêt effectif (%)	2007	2006
Emprunts à court terme	3,50–5,50	1 780 235 \$	2 686 161 \$
Emprunts à long terme	4,09–5,21	1 329 863	1 582 061
Intérêts courus	–	20 143	37 818
Total des emprunts	3,50–5,50	3 130 241 \$	4 306 040 \$

Du montant total des emprunts au 31 juillet 2007, une tranche de 1 897 515 \$ représente l'équivalent en dollars canadiens de 1 778 698 \$ remboursable en dollars américains. Du montant total des emprunts au 31 juillet 2006, une tranche de 2 565 653 \$ représentait l'équivalent en dollars canadiens de 2 267 279 \$ remboursable en dollars américains.

Ces emprunts arrivent à échéance comme suit :

	2007	2006
Montants exigibles :		
à moins de un an	1 800 378 \$	2 723 979 \$
entre un an et deux ans	21 336	39 606
entre deux ans et trois ans	141 734	22 632
entre trois ans et quatre ans	117 348	173 861
entre quatre ans et cinq ans	62 516	124 476
à plus de cinq ans	986 929	1 221 486
	3 130 241 \$	4 306 040 \$

Compte tenu des swaps de taux d'intérêt, tous les emprunts comportent un calendrier contractuel de modification des taux d'intérêt de 365 jours ou moins. Par conséquent, la valeur comptable de ces emprunts se rapproche de leur juste valeur.

10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2007	2006
Couverture et change net applicable à l'exercice considéré	116 281 \$	(15 858) \$
Autres créditeurs et charges à payer	96 444	80 409
Produits des ventes reportés	12 589	15 122
	225 314 \$	79 673 \$

11. OBLIGATIONS ENVERS LES AGENTS

	2007	2006
Grain acheté des producteurs	401 853 \$	347 293 \$
Bons au comptant reportés	61 044	34 128
	462 897 \$	381 421 \$

Grain acheté des producteurs

Les sociétés céréalières, à titre d'agents de la Commission, acceptent les livraisons des producteurs aux silos de collecte et leur versent un montant au nom de la Commission selon les taux d'acompte en vigueur à la date de livraison. La Commission ne règle ces achats que lorsque le grain lui est livré, soit à un terminal, soit à une minoterie. L'obligation envers les agents au titre du grain acheté des producteurs représente le montant dû par la Commission à ses agents pour le grain dans les silos de collecte ou en transit au 31 juillet, et dont la livraison à la Commission et le paiement par cette dernière seront effectués après la fin de l'exercice.

Bons au comptant reportés

Les sociétés céréalières, à titre d'agents de la Commission, déposent en fiducie auprès de cette dernière un montant équivalant à la valeur des bons au comptant reportés émis aux producteurs en échange du grain de la Commission. La Commission remet ces fonds aux sociétés céréalières pour qu'elles remboursent les bons au comptant reportés détenus par les producteurs et qui viennent à échéance principalement dans les premiers jours de l'année civile suivante.

12. OBLIGATIONS ENVERS LES PRODUCTEURS – BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS

Ce montant représente les bénéfices découlant des comptes de mise en commun courants au 31 juillet qui n'ont pas encore été distribués aux producteurs. Du montant des bénéfices non distribués totalisant 324 032 \$ (324 636 \$ en 2006), 112 522 \$ (75 953 \$ en 2006) ont été distribués aux producteurs à titre de paiements d'ajustement le 8 août 2007 et 50 159 \$ (138 350 \$ en 2006) seront distribués à titres de paiements intermédiaires avec l'approbation du gouvernement. Le solde de 161 351 \$ (110 333 \$ en 2006) sera distribué aux producteurs à titre de paiements finaux.

13. PROVISION POUR FRAIS DE PAIEMENTS AUX PRODUCTEURS

Le montant de 1 608 \$ (2 266 \$ en 2006) représente le solde de la provision pour frais de paiements aux producteurs sur les comptes de mise en commun qui ont été fermés. Six ans après la fermeture de certains comptes de mise en commun, les soldes des provisions qui y sont liées peuvent être virés au compte spécial sous l'approbation du Gouverneur en conseil.

14. COMPTE SPÉCIAL – SOLDE NET DES COMPTES DE PAIEMENTS NON DISTRIBUÉS

Conformément à l'article 39 de la *Loi*, le Gouverneur en conseil peut autoriser la Commission à virer dans un compte spécial les soldes non réclamés des comptes de paiements qui étaient payables à des producteurs depuis six ans ou plus. En plus de prévoir le règlement de réclamations justifiées des producteurs à l'égard de ces anciens comptes, l'article stipule également que ces fonds doivent être utilisés à des fins que le Gouverneur en conseil, selon les recommandations de la Commission, estime avantageuses pour les producteurs.

Les opérations effectuées dans le compte spécial s'établissent comme suit :

	2007	2006
Solde au début de l'exercice	2 788 \$	3 880 \$
Virements de comptes de paiements	1 340	–
Dépenses	(939)	(1 090)
Paiements aux producteurs relatifs à d'anciens comptes de paiements	(12)	(2)
Solde à la fin de l'exercice	3 177 \$	2 788 \$
Composition du solde à la fin de l'exercice :		
Dépenses autorisées non effectuées	137 \$	488 \$
Montants non affectés	3 040	2 300
	3 177 \$	2 788 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2007, les soldes des comptes de paiements du blé 1996, blé 1997, blé 1998, blé dur 1998 et orge de premier choix 1998 ont été virés au compte spécial en vertu du décret en conseil P.C. 2006-1271. De plus, les soldes des comptes de paiements blé 1999, blé dur 1999 et orge de premier choix 1999 ont été virés en vertu du décret en conseil P.C. 2007-145.

Les activités des divers programmes au cours de la campagne agricole 2006-2007 se détaillent comme suit :

	Montant disponible au début	Autorisé	Utilisé	Périmé	Montant disponible à la fin
Programme de développement des marchés	162 \$	– \$	(162) \$	– \$	– \$
Institut international du Canada pour le grain – acquisitions d'immobilisations	90	–	(90)	–	–
Université de l'Alberta – Agri-Food Discovery Place	100	–	–	(100)	–
Programme de bourses d'études	12	388	(363)	–	37
Projet sur l'identification des variétés	124	–	(124)	–	–
Recherches sur la brûlure de l'épi causée par le fusarium	–	300	(200)	–	100
	488 \$	688 \$	(939) \$	(100) \$	137 \$

15. FONDS DE PRÉVOYANCE

La *Loi* prévoit l'établissement d'un fonds de prévoyance. Ce fonds peut être alimenté de diverses manières telles que les résultats d'exploitation des programmes d'options de paiement aux producteurs ou autres sources de produits reçus au cours de l'exploitation. En vertu du *Règlement sur le fonds de réserve*, le solde du fonds ne peut excéder 60 millions de dollars. Les éléments de ce fonds sont décrits ci-dessous :

Programmes d'options de paiement aux producteurs

La Commission a mis sur pied diverses possibilités de paiements à l'intention des producteurs. Les contrats à prix fixe (CPF) et les contrats sur base (CSB) offrent aux producteurs la possibilité de bloquer un prix fixe ou une cote pour la totalité ou une partie de leur grain au plus tard le 31 octobre, soit trois mois après le début de la campagne. Les CPF et les CSB offrent, au moment de la livraison, le paiement initial pour le grade de grain livré. Un paiement additionnel qui représente la différence entre le prix fixe et le paiement initial pour le grade de référence est émis dans un délai de 10 jours ouvrables. (Aucun paiement additionnel lié aux CSB est émis jusqu'à la tarification du plein contrat.) Les producteurs ne sont pas admissibles à d'autres paiements provenant du compte de mise en commun. En 2005-2006, un contrat à prix quotidien (CPQ) a été introduit pour le blé. Ce contrat fonctionne de façon similaire au CPF, sauf que la période d'enregistrement a lieu avant le début de la période de tarification. La période d'enregistrement pour les CPQ de 2006-2007 a commencé le 1^{er} juin 2006 et a terminé le 21 juillet 2006 et le prix bloqué pour le blé reflète les cours au comptant du marché américain la journée même où on choisit de vendre le blé.

Grâce à l'option de paiement anticipé (OPA), les producteurs peuvent toucher dès la livraison du grain un plus gros pourcentage du prix final prévu, tout en restant admissibles à la participation aux gains si les produits du compte de mise en commun dépassent les prix de l'OPA.

Le programme de versement complémentaire avant livraison (PVCL) permet aux producteurs qui ont reçu une avance de fonds à l'automne de demander un paiement supplémentaire par tonne avant la livraison du grain. Le remboursement se fait avec les paiements subséquents versés par l'agriculteur, selon les livraisons. Les producteurs qui participent au PVCL doivent payer des frais d'administration et les excédents sont crédités au fonds de prévoyance. En 2006-2007, des escomptes de 311 \$, des coûts de financement de 213 \$ et une radiation de créances irrécouvrables de 84 \$ étaient inclus dans le PVCL.

L'excédent ou le déficit découlant de l'exploitation de ces programmes est viré dans le fonds de prévoyance de manière que les résultats d'exploitation nets n'aient pas d'incidence sur les comptes de mise en commun.

Autres

Aux termes de la *Loi*, les excédents d'intérêts créditeurs dérivés du compte de mise en commun de l'orge fourragère ont été versés au fonds de prévoyance. Le montant viré est calculé selon une formule précise approuvée par le conseil d'administration. Cette formule permet de répartir un montant équitable des intérêts créditeurs, par tonne, au compte de mise en commun de l'orge fourragère et de réduire l'effet de distorsion de certains coûts de campagnes au cours desquelles le tonnage global au compte est anormalement bas. Conformément au traitement appliqué aux comptes de mise en commun et aux programmes d'options de paiement aux producteurs (OPP), l'excédent n'est pas affecté à un usage précis et génère des intérêts au coût d'emprunt moyen pondéré de la Commission.

En 2006-2007, la Commission a négocié des ventes d'orge ne faisant pas partie des comptes de mise en commun conformément à l'article 39.1 de la *Loi*. Étant donné le nombre limité de transactions et des sensibilités de marché reliés, le profit de 78 \$ a été constaté directement au fonds de prévoyance. Un total de 5 906 tonnes a été échangé.

Le solde du fonds de prévoyance au 31 juillet 2007 se détaille comme suit :

	Programmes d'options de paiement aux producteurs						2007 Total	2006 Total
	Blé	Blé dur	Orge de premier choix	Orge	PVCL	Autres		
Solde au début	24 790 \$	533 \$	715 \$	1 734 \$	40 \$	16 500 \$	44 312 \$	48 612 \$
Virement des comptes de mise en commun	-	-	-	-	-	1 878	1 878	789
Excédent (insuffisance) des programmes ne faisant pas partie des comptes de mise en commun	(40 139)	264	499	749	14	78	(38 535)	(6 690)
Intérêts gagnés	805	17	26	20	2	701	1 571	1 601
Solde à la fin	(14 544) \$	814 \$	1 240 \$	2 503 \$	56 \$	19 157 \$	9 226 \$	44 312 \$

16. AJUSTEMENTS DES STOCKS

Le poste ajustements des stocks présente l'incidence en dollars, au prix initial courant, des écarts en grade et en teneur en protéines du grain livré par les producteurs par rapport au grain qui est finalement mis en vente.

Toute augmentation générale du grade de grain dans le système de manutention est présentée comme une charge dans le compte de mise en commun parce que la Commission indemnise les sociétés céréalières pour la hausse du prix initial courant provenant des activités positives de mélange de grains. Il en ressort habituellement un bénéfice global pour le compte de mise en commun dans la mesure où l'augmentation de la valeur des ventes de grain de meilleure qualité produite dans le compte excède la hausse de la valeur initiale.

Dans le cas d'une diminution du grade de grain, le contraire se produit. La valeur des ventes globales des comptes de mise en commun sera plus basse parce que la qualité du grain à vendre est inférieure à celle qui avait été indiquée et pour laquelle la Commission devra quand même faire des paiements d'ajustement intermédiaires et finaux. Cette perte est réduite par le fait que les sociétés céréalières ne se font rembourser que la valeur du grain de qualité inférieure alors qu'elles ont versé au producteur le prix initial plus élevé pour le grain de qualité supérieure initialement indiqué à la livraison.

17. AUTRES ACHATS DE GRAIN

Le poste autres achats de grain se compose surtout de livraisons reçues après la date de fin de la campagne, de stocks excédentaires et de pénuries de stocks. Les livraisons reçues après la date de fin de la campagne s'expliquent par le fait que des producteurs ont livré leurs grains après la clôture de la période précédente de mise en commun. Les excédents et les pénuries surviennent quand les registres de stocks des agents de la Commission diffèrent de ceux de la Commission. Les excédents acquis et les livraisons reçues après la date de fin de la campagne sont comptabilisés comme une charge au compte de mise en commun, ce qui constitue un bénéfice pour ce compte dans la mesure où le produit final des ventes de ce grain dépasse son coût. Les pénuries doivent être réglées par les agents de la Commission au prix des exportations afin que le compte de mise en commun ne subisse pas l'effet négatif de la disparition des stocks inscrits.

18. AUTRES COÛTS DIRECTS

Le poste autres coûts directs contient principalement les charges liées aux programmes, les commissions versées aux agents, les frais d'inspection et d'essai des grains, les wagons-trémies détenus par la Commission et les surestaries.

19. AUTRES PRODUITS

L'item le plus important du poste autres produits est le recouvrement des frais de transport qui sont déduits par les agents de la Commission au moment de l'achat du grain à la livraison. Si les agents n'ont par la suite pas engagés ces frais, les recouvrements des frais de transport sont remis à la Commission pour distribution à tous les participants des comptes de mise en commun.

Le poste autres produits contient aussi les recouvrements du facteur d'ajustement du fret (FAF). Le FAF est déduit des producteurs par les agents de la Commission et ensuite remis à la Commission. Les producteurs paient le moindre du service marchandises ferroviaire à Vancouver ou du service marchandises ferroviaire à Thunder Bay plus le FAF. Les déductions du FAF couvrent une partie des frais du mouvement du grain à la côte est qui sont en plus des coûts de service marchandises ferroviaire à Thunder Bay.

20. FRAIS ADMINISTRATIFS

	2007	2006
La répartition des frais s'établit comme suit :		
Blé	48 759 \$	44 625 \$
Blé dur	12 515	16 062
Orge de premier choix	5 818	5 460
Orge fourragère – Compte A	426	3 222
Orge fourragère – Compte B	62	475
Total des comptes de mise en commun	67 580	69 844
Programmes d'options de paiement aux producteurs	4 192	1 717
Comptes de paiement aux producteurs	354	367
Orge ne faisant pas partie des comptes de mise en commun	19	–
Frais administratifs	72 145 \$	71 928 \$

Les frais administratifs, moins les frais imputables à la distribution de paiements finaux, les coûts différentiels liés aux programmes d'options de paiement et les achats en espèces sont répartis entre les différents comptes de mise en commun en fonction du tonnage.

21. ENGAGEMENTS

Contrats de location-exploitation

La Commission a conclu des contrats de location-exploitation pour des locaux et du matériel de bureau. Les contrats sont d'une durée de un an à cinq ans et viennent à échéance entre octobre 2007 et janvier 2011. La Commission peut renouveler la plupart de ces contrats pour des périodes supplémentaires de un an à trois ans. Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2007, le total des paiements de location relatifs aux locaux et au matériel de bureau s'est chiffré à 687 \$ (667 \$ en 2006).

Les coûts de location des locaux et du matériel de bureau sont constatés dans les frais administratifs. Les engagements en vertu de contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

	Locaux et matériel de bureau
2007–2008	425 \$
2008–2009	128
2009–2010	50
2010–2011	14
après 2011	–

Contrats de location-acquisition

La Commission prend part à des contrats de location-acquisition pour ses véhicules. Ces contrats de location-acquisition sont comptabilisés en tant qu'une acquisition d'éléments d'actif et une prise en charge d'une obligation. Les véhicules sous contrats de location-acquisition seront amortis sur leur durée économique selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les paiements futurs pour la location des véhicules jusqu'en juin 2009 sont estimés à :

	Véhicules
2007-2008	138 \$
2008-2009	23

Autres

La Commission a accepté de financer les activités de l'Institut international du Canada pour le grain avec un montant de base de 1 967 \$ par année jusqu'en 2009.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET INSTRUMENTS SUR MARCHANDISES

La Commission conclut des contrats de swaps de taux d'intérêt dans une seule monnaie et multidevises pour gérer ses coûts de financement et mettre en œuvre des stratégies de gestion de l'actif et du passif. Ces contrats visent à réduire le risque découlant de la fluctuation des devises et des taux d'intérêt.

La Commission conclut également des contrats de change à terme de gré à gré et des swaps de devises auprès d'institutions financières de façon à se protéger contre le risque de change découlant principalement des ventes de grain et des activités de financement.

Ces instruments financiers répondent aux conditions de la comptabilité de couverture et ne sont pas constatés dans le bilan. Au 31 juillet 2007, le montant nominal total de ces instruments financiers, tous venant à échéance ou faisant l'objet d'une renégociation de taux à moins de un an, s'établit comme suit :

	2007			2006		
	Montant nominal	Juste valeur nette	Risque de crédit	Montant nominal	Juste valeur nette	Risque de crédit
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps de taux dans une seule monnaie	452 349 \$	843 \$	8 219 \$	929 168 \$	(8 193) \$	10 032 \$
Swaps de taux multidevises	992 202	(58 900)	42 430	698 158	(71 974)	31 361
	1 444 551	(58 057)	50 649	1 627 326	(80 167)	41 393
Contrats de change						
À terme de gré à gré	1 497 441	31 087	48 893	1 604 746	(4 893)	14 609
Swaps de devises	25 137	(80)	–	178 938	1 359	1 359
	1 522 578	31 007	48 893	1 783 684	(3 534)	15 968
	2 967 129 \$	(27 050) \$	99 542 \$	3 411 010 \$	(83 701) \$	57 361 \$

En date des états financiers, tous les contrats de change qui venaient à échéance à moins d'un an et de un an à cinq ans comportaient un montant nominal non réglé de 1 514 873 \$ et de 7 705 \$, respectivement. Les contrats de taux d'intérêt dont l'échéance était de moins de un an, de un an à cinq ans et de plus de cinq ans comportaient un montant nominal non réglé de 32 004 \$, de 342 934 \$ et de 1 069 613 \$, respectivement. Les taux des swaps se situaient entre 4,09 pour cent et 5,21 pour cent.

La juste valeur nette des contrats de taux d'intérêt et des contrats de change reflète la valeur actualisée nette estimative des flux de trésorerie futurs prévus en fonction des taux du marché actuels. Plusieurs méthodes ont été utilisées pour calculer ces valeurs, dont la méthode de la valeur actualisée nette et les cours du marché, lorsque ces derniers étaient disponibles. Les estimations de la juste valeur peuvent varier selon les hypothèses utilisées et, par conséquent, elles ne doivent pas être considérées comme des valeurs de réalisation en cas de règlement immédiat de ces instruments.

Le risque de crédit représente le risque de pertes financières au cas où une contrepartie manquerait à ses obligations contractuelles envers la Commission. La Commission n'est exposée au risque de crédit que sur les contrats où la juste valeur est positive. La Commission gère ce risque de crédit en ne traitant qu'avec des institutions financières dont la cote de solvabilité est conforme aux politiques en matière de gestion du risque financier approuvées par le conseil d'administration de la Commission. Pour réduire le risque de crédit associé au manquement éventuel d'une contrepartie, la Commission conclut des accords généraux de compensation. Au 31 juillet 2007, le montant nominal le plus important contracté auprès d'une institution donnée s'élevait à 908 535 \$ (1 006 220 \$ en 2006), et le risque de crédit le plus important auprès d'une institution donnée au 31 juillet 2007 s'établissait à 38 105 \$ (16 415 \$ en 2006).

Dans le cours normal des affaires, la Commission prend part à des contrats sur marchandises, incluant des contrats à terme standardisés et des options, pour le blé et l'orge sur les marchés des changes. Les contrats non réglés au 31 juillet sont présentés aux états financiers à leur juste valeur.

23. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Description des régimes d'avantages sociaux

La Commission offre au personnel un régime enregistré de retraite à prestations déterminées, un régime supplémentaire de retraite à prestations déterminées, un régime à cotisations déterminées et un régime de retraite d'avantages déterminés, qui offrent des autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés éligibles. Selon les régimes de retraite à prestations déterminées, les prestations sont calculées en fonction des années de service et du revenu moyen avant la retraite. Les régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées sont offerts aux employés dont le revenu d'emploi est supérieur aux gains ouvrant droit à pension. Selon le régime à cotisations déterminées, les prestations sont calculées en fonction des cotisations versées et des produits de placement. Les autres avantages postérieurs à l'emploi incluent les soins de santé, l'assurance-vie, la provision au titre des longs états de service, les congés de maladie inutilisés avant 1988 et les vacances inutilisées avant 1996.

Total des versements en espèces

Le total des versements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, qui est constitué des cotisations de la Commission à ses régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées, en plus des sommes versées directement aux employés, aux bénéficiaires et aux tiers fournisseurs de services des régimes de retraite, s'est chiffré à 14 807 \$ (6 378 \$ en 2006).

Charges

La charge pour les régimes de retraite à prestations déterminées et autres avantages postérieurs à l'emploi de la Commission pour l'exercice terminé le 31 juillet 2007 s'est chiffré à 6 975 \$ (7 942 \$ en 2006).

Situation financière des régimes d'avantages sociaux

La Commission évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes aux fins comptables au 31 juillet de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de financement a été effectuée en date du 31 juillet 2006. La prochaine évaluation sera effectuée en date du 31 juillet 2007. La plus récente évaluation actuarielle des autres avantages postérieurs à l'emploi a été effectuée en date du 31 juillet 2006 et la prochaine évaluation est requise en date du 31 juillet 2009.

Le tableau suivant donne des renseignements sur les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi offerts par la Commission, notamment les montants consignés au bilan et à l'état des frais administratifs de l'exercice. L'information a été extrapolée à partir des évaluations actuarielles en date du 31 juillet 2006.

	2007 Prestations de retraite	2006 Prestations de retraite	2007 Autres prestations	2006 Autres prestations
Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Solde au début de l'exercice	14 667 \$	9 700 \$	– \$	– \$
Transfert du RPRFP et autres ajustements ^(a)	33 420	–	–	–
Cotisations patronales	14 156	5 065	1 096	1 195
Cotisations salariales	1 182	1 027	–	–
Rendement attendu des actifs	3 758	695	–	–
Rendement réel des actifs	(3 228)	–	–	–
Prestations versées	(1 367)	(1 820)	(1 096)	(1 195)
Juste valeur à la fin de l'exercice	62 588 \$	14 667 \$	– \$	– \$
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	– \$	– \$	24 930 \$	31 487 \$
Obligation déterminée par calcul actuariel ^(a)	49 290	–	–	–
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4 220	–	653	529
Frais d'intérêt sur l'obligation au titre des prestations	2 970	–	1 530	1 422
Cotisations salariales	1 182	–	–	–
Prestations versées	(1 367)	–	(1 095)	(1 262)
Modification au régime ^(b)	–	–	2 778	(4 285)
Gain actuariel sur obligation au titre des prestations constituées	(1 185)	–	–	(2 961)
Obligation au titre des prestations à la fin de l'exercice	55 110 \$	– \$	28 796 \$	24 930 \$
Situation de capitalisation				
Surplus (déficit) des régimes	7 479 \$	– \$	(28 796) \$	(24 930) \$
Pertes actuarielles nettes non amorties	9 094	–	6 693	7 020
Actif (obligation) transitoire non amortie	(4 897)	–	5 122	2 876
Amortissement de l'actif du régime différé	(829)	–	–	–
Obligation (actif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	10 847 ^(c) \$	– \$	(16 981) ^(d) \$	(15 034) \$

^(a) Auparavant, la Commission indiquait que même avec l'achèvement des négociations pour le transfert des actifs du RPRFP, la valeur du transfert était inconnu. Donc, la valeur des actifs du régime et les obligations au titre des prestations constituées connexes n'étaient pas calculés dans l'exercice précédent et n'étaient pas disponibles. Au cours de l'exercice 2007, la majorité des actifs ont été transférés du RPRFP et donc, les montants sont inclus dans le solde d'ouverture.

^(b) En 2006-2007, l'obligation au titre des prestations constituées a été augmentée de 2 778 \$ par suite d'une perte causée par un changement dans la conception du régime. Cette perte sera amortie sur 13 ans et affectée à l'obligation transitoire conformément aux exigences des PCGR. (Le changement de conception du régime de 2005-2006 a causé un gain de 4 285 \$.)

^(c) Constaté au poste de charges reportées et charges payées d'avance

^(d) Constaté au poste de crédateurs et charges à payer

Coûts des prestations déterminées

	2007 Prestations de retraite	2006 Prestations de retraite	2007 Autres prestations	2006 Autres prestations
Coûts des prestations déterminées :				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4 220 \$	5 065 \$	653 \$	529 \$
Frais d'intérêt sur l'obligation au titre des prestations	2 970	–	1 530	1 422
Rendement réel des actifs des régimes	(3 228)	–	–	–
Gain actuariel sur obligation au titre des prestations constituées	(1 185)	–	–	(2 961)
Coûts associés à la période	2 777	5 065	2 183	(1 010)
Redressements pour l'écart entre les coûts associés à la période et les coûts constatés dans la période relativement :				
Au rendement des actifs des régimes	(530)	–	–	–
Aux gains (pertes) actuariel(le)s	1 420	–	327	3 566
Actif (obligation) transitoire	(564)	–	533	320
Amortissement de l'actif du régime différé	829	–	–	–
Charge totale incluse dans les frais administratifs	3 932 \$	5 065 \$	3 043 \$	2 876 \$

Hypothèses importantes

Les hypothèses moyennes pondérées à la date de mesure utilisées pour calculer l'obligation au titre des prestations de la Commission figurent dans le tableau suivant :

	2007	2006
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	7,00 %	–
Taux d'actualisation	5,50 %	5,50 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,00 %	3,00 %
Taux tendanciel des coûts des soins médicaux	10,00 %	10,00 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel des soins médicaux	5,00 %	5,00 %
Durée de la baisse du taux tendanciel des coûts des soins médicaux	5 ans	5 ans
Taux tendanciel des coûts des soins dentaires	3,00 %	3,00 %

Analyse de sensibilité

Les taux tendanciels des coûts des soins médicaux/dentaires assumés ont une incidence importante sur les montants présentés. Une variation d'un point de pourcentage dans les taux assumés aurait les effets suivants en 2007 :

	Augmentation	Diminution
Obligation au titre des prestations constituées	2 845 \$	(2 288) \$
Coûts des services rendus de l'exercice et des intérêts débiteurs	243 \$	(191) \$

Actifs des régimes

Pourcentage des actifs des régimes selon les valeurs du marché en date de la plus récente évaluation actuarielle :

	2007	2006
Titres de participation	58 %	58 %
Titres de créances	36 %	36 %
Autres	6 %	6 %
	100 %	100 %

Régime à cotisations déterminées

La Commission a passé en charges 60 \$ (50 \$ en 2006) au titre de la composante des cotisations déterminées de son régime de retraite. Les salariés ont versé des cotisations de 293 \$ (230 \$ en 2006) au titre de la composante des cotisations déterminées du régime de retraite de la Commission en date du 31 juillet 2007. Les prestations versées au titre de la composante des cotisations déterminées se chiffraient à 267 \$ (60 \$ en 2006).

24. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

Le 7 juin 2007, le gouvernement fédéral a apporté des modifications au Règlement de la CCB qui auraient donné lieu à un marché libre de l'orge à compter du 1^{er} août 2007. La Commission a contesté avec succès la réglementation proposée devant la Cour fédérale et elle a été jugée illégale le 31 juillet 2007. Le gouvernement fédéral en a appelé de la décision devant la Cour d'appel fédérale. L'appel devrait être entendu le 26 février 2008. L'issue est incertaine et il n'est donc pas possible pour l'instant de présenter une estimation des incidences financières connexes.

25. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant. Précisément, au bilan, des coûts d'exécution de 66 990 \$ liés au stock final ont été reclassés du poste créditeurs et charges à payer au poste stocks de grain. De plus, les placements temporaires de 973 723 \$ qui étaient auparavant déduits des emprunts ont été reclassés à un nouveau poste de placements (voir note 7). Un reclassement correspondant a eu lieu à l'état des flux de trésorerie pour une augmentation des placements de 114 204 \$ qui était auparavant une diminution d'emprunts. Un retraitement a aussi eu lieu à l'état des flux de trésorerie relié aux versements aux producteurs en vertu du programme d'option de paiement anticipé. Les paiements au titre des options de paiement aux producteurs ne participant pas aux comptes de mise en commun ont augmenté de 63 397 \$ contrebalancé par une réduction des bénéfices de la campagne en cours distribués avant le 31 juillet de 52 984 \$ et un changement de trésorerie des résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs de 10 413 \$.

GLOSSAIRE DES TERMES FINANCIERS

Contrat à terme – engagement à acheter ou à livrer une marchandise ou un instrument financier donné à une date ultérieure donnée et à un prix donné.

Tout contrat à terme représente une obligation liant la société et le marché organisé où le contrat est conclu.

Contrat de change à terme – transaction au cours de laquelle une devise est achetée sur le marché au comptant et vendue simultanément sur le marché à terme, ou vice-versa.

Couverture – technique de gestion du risque utilisée pour réduire les risques de dépréciation des cours, de fluctuation des taux d'intérêt ou du cours des devises par l'établissement de positions de compensation ou de réduction des risques afin de réduire l'exposition au risque à laquelle est soumise la Commission.

Échange de devises – opération de swap entre parties aux termes de laquelle sont échangés des flux de trésorerie dans une monnaie contre un montant fixe dans une autre.

Évalué au marché – une procédure par laquelle les instruments financiers sont évalués ou constatés à leur juste valeur au cours du marché, ce qui peut être plus élevé ou moins élevé que le coût d'achat ou la valeur comptable.

Gestion du risque – ensemble des mesures d'analyse financière et des recours à divers instruments financiers destinés à contrôler et, si possible, à réduire certains types de risques.

Instrument financier dérivé – contrat ou titre qui tire principalement sa valeur de la fluctuation du cours d'un titre, d'un contrat à terme, d'un autre instrument financier ou d'un indice sous-jacent.

Juste valeur – montant estimatif de la contrepartie convenue entre deux parties sans lien de dépendance leur permettant de se porter acquéreur ou vendeur d'un instrument financier à tel ou tel moment dans le temps.

Liquidité – disposer de ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations en temps voulu.

Montant nominal – montant de référence par rapport auquel les paiements d'un produit dérivé sont calculés.

Option – contrat conférant le droit, et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise ou un instrument financier à un prix déterminé d'avance à une telle date ou durant un tel laps de temps.

Swap – entente contractuelle aux termes de laquelle deux parties conviennent d'échanger un certain nombre de paiements périodiques.

Swap de taux d'intérêt dans une seule monnaie – entente contractuelle aux termes de laquelle les parties s'entendent pour échanger des paiements à taux d'intérêt fixe contre des paiements à taux d'intérêt flottant sur la base d'un montant nominal libellé dans une seule et même monnaie. Le montant nominal de référence sur la base duquel sont établis les paiements ne fait pas l'objet d'un échange.

Swap de taux d'intérêt multidevises – entente contractuelle entre parties portant sur l'échange de paiements du principal ainsi que des intérêts fixes ou flottants, libellés dans des monnaies différentes. Le montant nominal sur la base duquel sont établis les paiements ne fait pas l'objet d'un échange.

Siège Social

423, rue Main
C.P. 816, Stn. Main
Winnipeg (Manitoba)
Canada R3C 2P5
Tél. (204) 983-0239
Télééc. (204) 983-3841
Telex 07-57801
Site web : www.cwb.ca

Saskatoon (Saskatchewan)

303-111 promenade Research
Saskatoon (Saskatchewan)
Canada S7N 3R2
Tél. (306) 975-6999
Télééc. (306) 975-6966

Airdrie (Alberta)

309-800, boul. Veterans NW
C.P. 3340
Airdrie (Alberta)
Canada T4B 2B6
Tél. (403) 912-4180
Télééc. (403) 912-4181

Vancouver (Colombie-Britannique)

650, édifice Marine
355, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 2G8
Tél. (604) 666-2992
Télééc. (604) 666-0293
Telex 04-508862

Beijing, Chine

Bureau 708, Tour B
Beijing COFCO Plaza
8, rue Jianguomen Nei
Beijing, Chine 100005
Tél. 011-86-10-6526-3908
Télééc. 011-86-10-6526-3907

Tokyo, Japon

3^{ème} étage, Toranomom n° 11, édifice Mori
6-4, Toranomom 2-chome
Minato-ku
Tokyo 105-0001, Japon
Tél. 011-81-3-3519-2288
Télééc. 011-81-3-3519-2287

